

# LES CAHIERS

de la Fondation Trudeau

VOLUME V • 2013

FONDATION  
TRUDEAU  
FOUNDATION



# LES CAHIERS

de la Fondation Trudeau

VOLUME V • 2013

FONDATION  
TRUDEAU  
FOUNDATION



La Fondation Pierre Elliott Trudeau est un organisme de bienfaisance canadien d'envergure nationale, indépendant et sans affiliation politique créé en 2001 par la famille, les amis et les collègues de l'ancien premier ministre pour lui rendre hommage. Avec l'appui unanime de la Chambre des communes, le gouvernement du Canada lui a accordé en 2002 un fonds de dotation de 125 millions de dollars. Par ailleurs, certains projets de la Fondation profitent du soutien financier de donateurs privés. Grâce à ses programmes de bourses d'études doctorales, de prix de recherche, de mentorat et d'interaction publique, la Fondation soutient des esprits libres qui se distinguent en s'intéressant aux questions essentielles de notre société.

Droits de la personne et dignité | Citoyenneté responsable  
Le Canada dans le monde | Populations et environnement

PRÉSIDENT ET CHEF DE  
LA DIRECTION PAR INTÉRIM  
Tim Brodhead

ADMINISTRATEURS

Michel Bastarache, Ottawa, Ontario	Paule Leduc, Montréal, Québec
William G. Davis, Toronto, Ontario	John H. McCall MacBain, Genève, Suisse
David L. Emerson, Vancouver, Colombie-Britannique	L. Jacques Ménard, Montréal, Québec
Roy L. Heenan, Montréal, Québec	Heather Munroe-Blum, Montréal, Québec
Alexander Himelfarb, Ottawa, Ontario	Patrick Pichette, Mountain View, Californie
Chaviva Hošek, Toronto, Ontario	Marc Renaud, Montréal, Québec
Edward Johnson, Montréal, Québec	Sean E. Riley, Antigonish, Nouvelle-Écosse
Marc Lalonde, Montréal, Québec	Emőke J. E. Szathmáry, Winnipeg, Manitoba
	Alexandre Trudeau, Montréal, Québec

---

LA FONDATION PIERRE ELLIOTT TRUDEAU  
1980, rue Sherbrooke Ouest, suite 600  
Montréal QC Canada H3H 1E8

**[fondationtrudeau.ca](http://fondationtrudeau.ca)**

Les Cahiers de la Fondation Trudeau, volume 5 • 2013

ISBN 978-2-924202-03-6 (version imprimé)

ISBN 978-2-924202-04-3 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives Canada, 2013

## Table des matières

Préface

**JOHN H. MCCALL MACBAIN**

*Président du Conseil d'administration*

La Fondation Pierre Elliott Trudeau

5

L'importance de l'intellectuel public

**TIM BRODHEAD**

*Président et chef de la direction par intérim*

La Fondation Pierre Elliott Trudeau

9

### Conférences Trudeau

**MACARTAN HUMPHREYS**

*Lauréat Trudeau en résidence 2011, Université de la Colombie-Britannique*

« Recherche, politique de développement et politiques administratives au Congo : Regard sur un résultat négatif »

BIOGRAPHIE / RÉSUMÉ / CONFÉRENCE

14

**JOHN MCGARRY**

*Lauréat Trudeau 2011, Université Queen's*

« Conflit et métaconflit : Irlande du Nord et leçons à apprendre »

BIOGRAPHIE / RÉSUMÉ / CONFÉRENCE

46

**HAIDEH MOGHISSI**

*Lauréate Trudeau 2011, Université York*

« “Le retour du sacré” et la politique  
de la différence culturelle »

BIOGRAPHIE / RÉSUMÉ / CONFÉRENCE

92

**RONALD RUDIN**

*Lauréat Trudeau 2011, Université Concordia*

« Pour le savoir ouvert »

BIOGRAPHIE / RÉSUMÉ / CONFÉRENCE

112

**DANIEL WEINSTOCK**

*Lauréat Trudeau 2004, Université McGill*

« Alors, êtes-vous toujours philosophe? »

BIOGRAPHIE / RÉSUMÉ / CONFÉRENCE

138

## Préface

Cette année soulignait le 10<sup>e</sup> anniversaire de la création du programme des prix Trudeau. Depuis 2003, la Fondation a nommé 50 lauréats Trudeau et elle a organisé 25 conférences Trudeau dans des universités partout au Canada. Le prix Trudeau représente une somme de 225 000 dollars remis à des personnes qui se sont démarquées par leurs recherches, leur créativité et leur engagement envers des enjeux sociaux de première importance pour le Canada. Le prix Trudeau constitue un vif encouragement et un soutien considérable pour des intellectuels de renom au Canada et dans le monde; des penseurs avant-gardistes qui défendent de solides opinions et n'ont pas peur de remettre en question certains principes. Les lauréats Trudeau ont le talent, l'énergie et la capacité de prévoir, comprendre et affronter les défis les plus urgents, tout en se souciant de faire du Canada un meilleur pays où vivre et se développer. Les candidatures, proposées par un vaste réseau de nominateurs, sont examinées par un jury d'éminents chercheurs et intellectuels qui présente au conseil d'administration une liste de finalistes choisis pour leurs qualités de leadership, leur productivité, leur renom et leurs aptitudes à communiquer. Très souvent, ce n'est qu'au moment de recevoir l'appel de la Fondation que les lauréats apprennent que leur nom avait été proposé.

La Fondation souhaite solidifier les liens entre les lauréats Trudeau et ses mentors et boursiers afin de permettre à ces derniers des contacts encore plus riches avec le bassin d'intellectuels de la Fondation et, par l'occasion, stimuler de nouvelles collaborations productives entre les trois groupes. À cet effet, le conseil d'administration a pris connaissance, en 2013, d'une série de recommandations formulées par un comité chargé d'examiner le programme des prix Trudeau et d'y proposer des améliorations. MM. Marc Renaud, Sean Riley et Alexandre Trudeau siégeaient au comité présidé par Mme Emőke Szathmáry. Je tiens à souligner leur apport inestimable, qui a mené à d'importants ajustements au programme.

La Fondation vise quatre objectifs avec cette réforme. En premier lieu, elle souhaite renforcer le réseau des boursiers, mentors et lauréats, lequel leur permet de se rencontrer régulièrement, de développer ensemble des projets, de partager des réseaux et de s'inspirer mutuellement. Ils deviendront ainsi encore plus engagés, plus ouverts aux différences d'opinions ou aux influences et plus au fait des avancées dans les disciplines autres que les leurs. Deuxièmement, la Fondation veut insuffler un leadership intellectuel pour susciter de nouvelles idées et de nouveaux moyens de mener à bien ses activités. Troisièmement, la Fondation tient à préserver la liberté intellectuelle des lauréats Trudeau en leur permettant de proposer leurs propres façons de s'impliquer dans la communauté de la Fondation. Finalement, la Fondation entend nommer des penseurs réellement novateurs et audacieux pour qui le prix Trudeau aura d'importantes répercussions. Alors que ces ajustements entrent en vigueur pour le groupe de lauréats Trudeau de 2014, je suis profondément convaincu qu'ils accompliront tous et toutes de grandes choses, qu'ils contribueront grandement à une meilleure compréhension du monde et qu'ils stimuleront de riches débats sur des enjeux d'importance pour toute la population.

C'est dans cet esprit que la Fondation a inauguré, il y a cinq ans, le cycle annuel des conférences Trudeau. Organisées dans des universités canadiennes, ces conférences permettent aux lauréats de diffuser leurs idées et servent de vitrine pour faire connaître le travail de la Fondation sur les campus et dans les collectivités du pays. Elles offrent aux conférenciers l'occasion de réfléchir à leur parcours intellectuel et au cadre institutionnel dans lequel ont évolué leurs idées.

C'est pour approfondir et diffuser des idées de première importance que la Fondation s'intéresse à la mise en place d'une communauté de penseurs créatifs et critiques et qu'elle leur donne les moyens de travailler ensemble ainsi qu'avec le grand public. Par la richesse de leurs contributions, les lauréats Trudeau donnent un sens à l'appui que la Fondation offre aux personnes exceptionnelles qui ont la force et l'habileté de s'attaquer à certains des enjeux actuels les plus cruciaux. Il ne fait aucun doute que ces intellectuels publics permettent d'alimenter de riches débats stimulants.

J'espère que les textes des conférences présentés ici inciteront les spécialistes des sciences humaines et sociales à poursuivre leurs travaux, attireront l'attention sur les principaux enjeux de ce siècle et montreront comment de grandes idées peuvent donner lieu à des améliorations concrètes pour le Canada et le monde.

JOHN H. MCCALL MACBAIN  
*Président du Conseil d'administration*  
La Fondation Pierre Elliott Trudeau  
Décembre 2013





## L'importance de l'intellectuel public

L'expression « intellectuel public » fait parfois l'objet d'un certain dénigrement – dans le Canada anglais, du moins – comme si la profondeur de la pensée intellectuelle devait être inversement proportionnelle à l'habileté de communiquer. Un des objectifs de la Fondation Pierre Elliott Trudeau est de favoriser les débats publics éclairés sur des thèmes d'importance pour les Canadiens et les Canadiennes. La Fondation s'efforce donc de mobiliser des boursiers et des lauréats qui ont la volonté, voire l'enthousiasme, de partager leurs réflexions et d'engager les citoyens dans des débats sur des sujets qui les concernent, tout en offrant aux décideurs un vaste éventail de pistes pour faire face aux défis sociétaux.

Mais qu'est-ce qu'un « intellectuel public » ? Dans un livre publié récemment, la lauréate Trudeau 2003 Janice Stein définit l'intellectuel comme une « personne qui se passionne pour les idées » et l'intellectuel public comme une personne qui ajoute à cette passion un profond engagement pour une « participation citoyenne éclairée »<sup>1</sup>. Cependant, l'engagement de la population n'est pas une

1. Nelson Wiseman (dir.), *The Public Intellectual in Canada* (Toronto: University of Toronto Press, 2013). Traduction libre.

chose toute simple, surtout si l'on pense aux milieux de recherche propres à chaque discipline ou au jargon spécialisé souvent imperméable à ceux qui œuvrent dans d'autres domaines.

L'engagement auprès de la population prend donc plusieurs formes. Il y a ceux qui *transposent* les résultats de recherche dans un langage plus accessible, ceux qui établissent des liens entre leur domaine et l'actualité sociale, économique ou politique et ceux qui ont la rare faculté de pouvoir apporter un éclairage judicieux sur des enjeux publics sans liens apparents avec leur propre domaine ou discipline. Les lauréats Trudeau actuels et anciens appartiennent à tous ces types d'intellectuels publics et agissent à ce titre comme d'excellents modèles pour la communauté des boursiers Trudeau.

A-t-on vraiment besoin d'intellectuels publics? Nous faisons face à un torrent d'informations, dont la plupart sont dénuées de contexte, un flot sans fin de nouvelles et de points de vue (la distinction entre les deux reste souvent floue ou inexistante). L'idée néolibérale voulant que le marché soit l'ultime arbitre laisse peu de place aux valeurs intrinsèques ou à l'expertise. L'opinion éclipse les connaissances, et tout un chacun brandit son opinion; comment pourrait-on être plus démocratique? Au lieu d'une quête de la vérité, on a droit à des sondages, des blogues, du journalisme à sensation et des politiques de division. Les problèmes complexes sont réduits à des clips sonores ou se perdent dans les oubliettes de l'océan public.

Les connaissances en soi n'ont pas de poids particulier dans une démocratie, comme l'a souligné Michael Ignatieff lors du colloque Trudeau de 2012. Mais pour demeurer forte, une démocratie doit pouvoir compter sur des citoyens éclairés face aux choix concurrentiels. En ce sens, des guides dignes de confiance peuvent nous aider à mieux discerner les éléments pertinents et crédibles. La démocratie puise sa force dans de sains débats autour d'enjeux qui touchent la population. On ne peut plus simplement s'en remettre aux élites pour prendre les bonnes décisions. Bien entendu, nous exigeons que les décisions politiques reposent sur les toutes dernières

connaissances ou données probantes, mais nous voulons en même temps participer à la prise de décision.

Les grandes préoccupations de l'ancien premier ministre Pierre Elliott Trudeau, qui sont au centre des activités de la Fondation, revêtent encore plus d'importance de nos jours : la santé des écosystèmes, la résolution paisible des conflits, l'intégrité et la dignité des personnes, et l'essor de la citoyenneté responsable. Il ne s'agit pas là de concepts abstraits ; ces enjeux sont au cœur des débats actuels sur l'exploitation des ressources naturelles, sur la question des conflits perpétuels au Moyen-Orient et dans certaines régions d'Afrique, sur la notion de diversité et du statut des Autochtones au Canada ainsi que sur la dégradation des institutions de gouvernance.

Les auteurs des textes présentés dans cette édition des *Cahiers de la Fondation Trudeau* font état à la fois de leur passion des idées et de leur engagement pour une participation citoyenne. Leurs profondes connaissances se conjuguent au désir de communiquer et de mettre le savoir au service des grandes questions actuelles. Fort de sa vaste connaissance de l'Irlande du Nord, John McGarry démontre l'importance d'aller au-delà des certitudes ou des exposés de faits qui avancent une explication facile des conflits irrésolubles. Son expérience l'a mené (avec son collègue Brendan O'Leary) à proposer une analyse et des recommandations concrètes à ceux qui tentaient de trouver une solution à ce cycle interminable de violences.

Dans son texte, Daniel Weinstock se penche sur l'apport du philosophe à la réduction des méfaits un peu moins violents quoique fermement ancrés dans la société ; méfaits qui gravitent autour de controverses actuelles telles que le droit au suicide médicalement assisté, la sécurité du travail du sexe ou la réduction des dommages pour les toxicomanes – des sujets qui se sont tous trouvés devant la Cour suprême du Canada. Il souligne au passage l'importance de la recherche empirique, de l'interdisciplinarité et d'une volonté de s'investir dans la « bassesse du compromis » inhérente à la réalité des choix difficiles.

Macartan Humphreys met aussi l'accent sur la recherche empirique dans son étude des résultats de politiques et de programmes d'aide. Il s'agit, dans son cas, d'une démarche que plusieurs organismes ont adopté dans des pays de l'hémisphère sud. Le type de cueillette de données qu'il propose exige beaucoup de temps et d'argent et constitue un défi méthodologique; il est donc important d'en tirer des connaissances pertinentes et de faire en sorte que les résultats qui en découlent soient communiqués aux intéressés et compris par tous, même s'ils peuvent parfois déranger.

Les deux derniers textes traitent du rôle des universitaires socialement engagés. Ronald Rudin explique comment les populations tentent de comprendre leur passé et présente la notion d'*histoire publique*, concept qui a fait son apparition vers la fin du xx<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'un moyen d'explorer les raisons qui ont mené les populations à leur propre compréhension du passé. Par ailleurs, sa façon d'employer divers moyens pour interpeller un vaste auditoire, notamment en favorisant le libre accès aux résultats de recherche, constitue une autre manifestation de ce qu'englobe le mot « public ».

Dans son texte, Haideh Moghissi nous rappelle que l'engagement social ou politique comporte un certain risque de marginalisation. Son exil forcé l'a menée à remettre en cause le rôle des intellectuels laïcs et libéraux indifférents aux menaces qui émanent de forces brandissant des promesses de libération dans les dictatures tyranniques et qui mettent en péril des valeurs telles que la démocratie ou l'égalité entre hommes et femmes. Elle remarque les mêmes œillères, ou ce qu'elle nomme « astigmatisme intellectuel », chez certains intellectuels occidentaux prompts à accepter l'« accommodement raisonnable » de pratiques religieuses, même si celles-ci mettent en péril l'égalité entre femmes et hommes. Son texte révèle une autre caractéristique de l'intellectuel public et fait voir qu'il faut beaucoup de courage pour présenter des points de vue moins populaires ou pour transformer les idées en gestes concrets.

A-t-on besoin d'intellectuels publics? Évidemment. Non pas pour nous dire comment penser, mais pour nous rappeler que la réflexion est indispensable à la citoyenneté responsable et que les problèmes complexes ne se résolvent pas à coup de solutions simplistes.

**TIM BRODHEAD**

*Président et chef de la direction par intérim*

La Fondation Pierre Elliott Trudeau

Décembre 2013

# MACARTAN HUMPHREYS

*Lauréat Trudeau en résidence*

Université de la Colombie-Britannique

## BIOGRAPHIE

Macartan Humphreys est professeur de science politique et directeur du Centre d'études des stratégies de développement à l'Université Columbia. Sa recherche porte principalement sur l'économie politique des processus de développement, de gouvernance et de conflits.

Monsieur Humphreys a publié abondamment dans des revues évaluées par les pairs et il est coauteur et codirecteur de deux livres sur la politique ethnique et les ressources naturelles. Il fait partie du comité de rédaction de l'*American Journal of Political Science* et est membre fondateur du Réseau d'expérimentation sur la gouvernance et la politique.

Ses plus récentes recherches ont mis de l'avant l'utilisation d'une approche expérimentale dans l'étude de l'économie politique du développement. Ses projets en cours portent entre autres sur une expérience de terrain sur la diffusion des technologies en Ouganda, une expérience sur l'obligation de rendre compte au niveau politique en Ouganda et une série d'expériences sur le développement postérieur à un conflit et sur la participation politique au Libéria et au Congo. Ses autres recherches portaient sur les politiques ethniques en Ouganda, l'organisation des groupes de combat en Sierra Leone et en Aceh, l'économie politique de la gestion des ressources naturelles et l'utilisation des technologies de l'information pour renforcer les relations d'obligation de rendre compte au niveau politique. Macartan Humphreys a mené des études sur le terrain au Tchad, en Colombie, en République démocratique du Congo, en Gambie, au Ghana, en Guinée-Bissau, en Haïti, en Indonésie, au Libéria, au Mali, en Mauritanie, au Maroc, au Sao Tomé-et-Principe, au Sénégal, en Sierra Leone et en Ouganda.



Monsieur Humphreys détient un baccalauréat en histoire et en science politique du Collège Trinity à Dublin (1994), une maîtrise en économie de l'Université d'Oxford (2000) ainsi qu'une maîtrise et un doctorat en études gouvernementales de l'Université Harvard (1998, 2003).

## **RÉSUMÉ**

Des ressources considérables sont investies par les pays riches afin d'essayer de modifier les structures sociales dans le monde en développement. Mais il y a peu de preuves sur l'efficacité de ces interventions. Le présent article décrit une étude randomisée à grande échelle effectuée en République démocratique du Congo qui avait pour but d'évaluer les effets d'une intervention majeure de ce type. L'étude a trouvé peu de traces d'effets, de quelques types que ce soit, bons ou mauvais. Ces résultats négatifs et la méthode de recherche utilisée pour les générer, soulèvent d'importantes questions pratiques et éthiques en matière de politique de développement, mais également pour la pratique et la communication de la recherche dans le domaine du développement international.

CONFÉRENCE

« Recherche, politique  
de développement et politiques  
administratives au Congo :  
Regard sur un résultat négatif »

Munk School of Global Affairs, Université de Toronto

6 FÉVRIER 2013

**Introduction<sup>1</sup>**

Au début juillet 2006, l'International Rescue Committee m'a approché pour évaluer l'impact d'un important programme d'aide qui devait être implanté en République démocratique du Congo (RDC). J'avais travaillé à un projet similaire dans le Libéria d'après-guerre et développé un grand intérêt pour ce genre d'intervention de développement<sup>2</sup>.

1. Le présent document s'inspire largement du travail réalisé conjointement avec Peter van der Windt et Raul Sanchez de la Sierra. Je les remercie de leur leadership au cours de la recherche et des nombreuses conversations que nous avons eues sur les questions dont traite le présent article. Je remercie la Fondation Pierre Elliott Trudeau de son soutien généreux et l'Université de la Colombie-Britannique de m'avoir fourni un environnement accueillant et stimulant au cours de ma recherche. La liste complète des personnes qui ont joué un rôle important dans la réalisation de la présente étude s'étirerait sur de nombreuses pages, et je renvoie donc les lecteurs à la partie « remerciements » de l'article « Social and Economic Effects of Tuungane », Document de travail, Université de Columbia, 2012.

2. James Fearon, Macartan Humphreys et Jeremy Weinstein, « Can development aid contribute to social cohesion after civil war? Evidence from a field experiment in post-conflict Liberia », *American Economic Review* (P&P), vol. 99, n° 3 (2009), 287-291.

On peut aisément comprendre en quoi la recherche commandée par l'organisation pouvait être importante. Le type de programme en question – la reconstruction axée sur la communauté (ou « CDR », acronyme de l'anglais « community-driven reconstruction »), une catégorie de développement décentralisé et participatif – est utilisé par différents acteurs du développement dans des pays aussi différents que l'Afghanistan, l'Indonésie et le Libéria. La Banque mondiale estime que les programmes de développement décentralisé participatif représentent environ 1,3 milliard \$ US par année dans son seul portefeuille.

Ces programmes ne sont pas seulement larges en termes d'échelle, ils sont également très ambitieux. Ils se démarquent en allouant leurs fonds de développement directement au niveau local – souvent à l'échelle des villages – plutôt que de s'engager avec les gouvernements nationaux. En d'autres termes, ce sont les citoyens qui décident de la façon d'utiliser ces fonds. Quels projets doivent être financés ? Qui devrait en bénéficier ? En prenant ces décisions au niveau local, on espère réduire la fraude et encourager de meilleures prises de décision sur la manière d'investir les fonds, car les décideurs ont toutes les raisons d'utiliser l'argent alloué de la meilleure manière possible. Cette démarche pourrait être qualifiée d'argument d'*efficacité* pour les programmes de CDR.

Les programmes de CDR sont également légitimés par des arguments *intrinsèques* ou *instrumentaux*, à savoir qu'il est souhaitable en soi que les individus prennent part aux décisions qui les concernent<sup>3</sup>, ou, en termes plus cyniques, qu'il est parfois politiquement utile que les gens sentent que leurs voix comptent.

3. La Banque mondiale soulève l'argument intrinsèque, notant que le développement décentralisé participatif [traduction] « n'améliore pas seulement les revenus, mais également l'autonomie des communautés, qui constitue aussi une forme de pauvreté lorsqu'elle vient à manquer », Banque mondiale, « IDA at Work – Community-Driven Development: Delivering the Results People Need », 2009 ; disponible à : <http://siteresources.worldbank.org/IDA/Resources/IDA-CDD.pdf>

Très souvent toutefois, on justifie la mise en œuvre de programmes de CDR par beaucoup plus d'ambitions, et en utilisant un argument très différent : la CDR n'est pas seulement efficace, elle est également *transformante*. Ainsi, en accordant aux instances locales le pouvoir de prendre des décisions, la CDR ne se limiterait pas à tirer profit des gains en matière de gouvernance, elle transformerait également la nature même de la gouvernance<sup>4</sup>. Dans des situations d'après-guerre, cet argument se justifie par l'idée que les problèmes sociaux et politiques sont à la base des échecs de développement et que, pour être efficace, l'aide ne doit pas seulement apporter un soutien matériel, elle doit également viser à implanter un changement sur le plan politique<sup>5</sup>.

Cet objectif de transformation a une incidence centrale sur la manière dont l'aide est mise en œuvre. Une des conséquences majeures consiste probablement en ce que les structures décisionnelles locales commencent à être considérées comme une partie du problème, plutôt que de la solution. Un grand nombre de programmes de CDR ont écarté les institutions locales préexistantes au profit de nouveaux groupes de décisions, et l'ont généralement fait par des élections. Ces programmes dictent souvent des mesures externes très contraignantes quant à la composition des nouveaux groupes, en leur imposant d'inclure certains groupes de la population (par exemple, les femmes) et d'en exclure d'autres (par exemple, les chefs de villages).

Le projet de transformation est intrigant sur le plan intellectuel. Comprendre l'évolution des institutions politiques relève de la quête

4. Notez l'utilisation que je fais du mot « gouvernance », qui est le terme utilisé par de nombreux groupes travaillant dans cette région. Toutefois, le sujet véritable est la politique.

5. La Banque mondiale résume le double objectif en faisant valoir que « les projets de développement décentralisé participatif produisent deux principaux types de résultats : une distribution des biens augmentée et améliorée et un renforcement des institutions ainsi qu'une amélioration de leur capacité à faire face à différentes situations », Banque mondiale (2009), *op. cit.*

du Graal. Les politologues ont ainsi déployé des efforts considérables pour tenter de s'expliquer pourquoi certains États semblent organisés de manière à fournir des services à leurs citoyens, alors que d'autres n'auraient qu'un seul objectif: leur voler tout ce qu'ils peuvent le plus rapidement possible. Selon les travaux classiques d'économie politique, l'explication relève de facteurs clés comme la taille de la classe moyenne, la structure de l'inégalité et le fardeau fiscal imposé par l'État. La plupart de ces travaux mettent l'accent sur des processus structurels, généralement internes, qui évoluent lentement. D'autres insistent sur le rôle des institutions: il suffit de mettre en place des structures décisionnelles adéquates pour qu'apparaissent des résultats positifs. Par ailleurs, les processus sur lesquels se penchent ces travaux se déroulent sur de nombreuses décennies. Finalement, de nombreux travaux remettent en question la faisabilité et la pertinence de ce projet de transformation.

Hors des milieux universitaires, les organismes de développement espèrent au contraire un changement substantiel relativement rapide et qui n'exigerait que des interventions mineures. Le programme mis en place au Congo visait exactement ces objectifs de transformation. Le programme Tuungane, un mot swahili qu'on peut traduire par « unissons-nous », était financé par le gouvernement du Royaume-Uni: 46 millions \$ US pour la première phase et 95 millions \$ US pour la seconde phase. Il s'agissait d'abord de réorganiser les villages existants en formant de nouvelles quasi-communautés, puis d'organiser des élections pour choisir des comités de gestion des projets et, enfin, d'implanter des projets de développement dans des zones sélectionnées par ces comités, en consultation avec les populations locales. Les comités avaient la responsabilité de surveiller la qualité du processus d'implantation et devaient rendre des comptes aux populations. Ces dernières apprenaient ainsi qu'elles pouvaient choisir leurs dirigeants démocratiquement, leur donner le pouvoir de prendre des décisions et les obliger à rendre des comptes, avec, à la clé, le développement d'infrastructures de

qualité. Comme un des acteurs de la mise en œuvre du programme de CDR l'a fait valoir, « ce programme est excitant parce qu'il vise à comprendre et à reconstruire le tissu social des communautés. [...] C'est un programme qui commence par rebâtir la confiance, un programme de démocratisation qui part de la base<sup>6</sup> ».

Des millions de dollars sont ainsi investis partout dans le monde, et certains des enseignements que nous avons tirés de notre expérience au Libéria semblent valider cette approche. Peut-être cela montre-t-il que nous n'avions pas entièrement tort.

## **L'étude**

J'ai donc accepté de travailler avec l'International Rescue Committee sur ce projet. Toutefois, avant de commencer, je voulais m'assurer que si nous réalisons le projet, nous pourrions le faire de manière crédible. Notre modèle de recherche comportait plusieurs fondements, et deux d'entre eux, probablement parmi les plus importants, étaient l'utilisation de la randomisation et le recours aux mesures comportementales.

La raison pour laquelle nous avons utilisé la randomisation est très simple : le monde est si complexe qu'il faut parfois prendre des mesures elles-mêmes un peu extrêmes ; pour voir les structures sous-jacentes, il faut créer un peu de désordre. En d'autres termes, la complexité du monde ne vient pas d'un manque d'ordre, mais de la pluralité des structures qui interagissent, s'amplifient, se cachent les unes les autres. Il est difficile de distinguer chacune d'elles, et en général nous n'y arrivons pas. Toutefois, le caractère véritablement aléatoire de l'étude peut figer ces structures multiples et permettre de les différencier.

Pour le problème qui nous occupait – comprendre comment la mise en place d'institutions démocratiques chargées des prises de

6. International Rescue Committee, « In Congo, Learning Democracy and Rebuilding Communities », 4 novembre 2008 ; disponible à : <http://www.rescue.org/news/congo-learning-democracy-and-rebuilding-communities-4414>

décisions modifierait les structures de gouvernance locales –, l'une des plus grandes difficultés pour évaluer l'impact du programme était liée au fait que les décisions se prennent généralement dans l'ombre, ce qui complique la tâche de décider où les organismes de développement doivent opérer. Plus précisément, si l'organisation devait opérer dans les régions les plus difficiles de la RDC – ce qui excluait les régions les plus faciles –, notre analyse à ces endroits donnerait de moins bons résultats que là où l'organisation n'avait pas opéré, ce qui nous amènerait probablement à conclure que le programme aggravait les choses. Inversement, certains programmes de développement concentrent leurs efforts dans des régions mieux nanties, où les gestionnaires de programmes estiment qu'ils peuvent travailler efficacement sans faire courir de risques à leurs employés ou au programme. Si tel avait été le cas pour le programme Tuungane, nous aurions pu conclure que le programme récoltait des résultats extraordinaires, même si, en réalité, ils s'avéraient négatifs. Une bonne connaissance de la situation dans une région donnée avant la mise en œuvre du programme ne résoudrait pas le problème. Que la situation dans l'ensemble des régions susceptibles d'accueillir un programme soit jugée positive ou négative avant même que ce programme ne démarre, importe peu : s'ils ont des raisons de croire que les conditions dans telle région sont susceptibles de s'améliorer (ou de se détériorer), les gestionnaires de programmes auraient toute latitude pour choisir cette région-là plutôt qu'une autre.

En choisissant au hasard les régions où le programme s'appliquera, on garantit l'absence de différence systématique entre les régions choisies et celles qui ne le sont pas (à l'exception bien sûr de l'effet du programme sur les régions où celui-ci est mis en place). Cette sélection aléatoire permet d'attribuer les différences entre les régions expérimentales et les régions témoins à la seule influence du programme<sup>7</sup>.

7. Des problèmes peuvent survenir pour plusieurs raisons, notamment dans les cas où le tirage au sort a un effet différent de celui visé par le

Les arguments en faveur de la randomisation sont forts; c'est pourquoi nous avons décidé d'appliquer ce processus au programme Tuungane. On a ainsi procédé à des tirages au sort publics. Les chefs des communautés provenant de régions différentes se sont rencontrés, les noms de toutes les communautés ont été placés dans un chapeau et on a tiré les noms de celles où le programme Tuungane serait mis en œuvre. En tout, 280 communautés d'environ 6 000 habitants ont été sélectionnées pour l'expérience et 280 communautés ont été écartées.

Reste la question de la cueillette des données.

La cueillette des données est toujours délicate, et elle l'est particulièrement quand il s'agit de questions sociales. Les approches classiques se fondent sur différents types de méthode d'enquête. Un grand nombre d'innovations astucieuses ont amélioré la qualité des données recueillies lors des enquêtes statistiques, mais le risque que les réponses des personnes interrogées correspondent à ce que les chercheurs veulent entendre n'a pas été écarté. Après tout, quand on nous a dit pendant des années que la transparence et l'obligation de rendre des comptes, par exemple, étaient essentielles, n'est-il pas normal, lorsqu'on nous interroge, qu'on sache exactement ce que les chercheurs veulent entendre? Les témoignages fournis régulièrement

programme. Par exemple, il se pourrait que le seul fait d'être choisi pour participer à un programme incite un groupe à croire qu'il jouit d'une forme de bénédiction et que ce sentiment ait un effet, même si le programme n'en a aucun. Autrement dit, les gens pourraient commencer à faire des investissements en se fondant sur le fait qu'ils ont été choisis; des conséquences positives ou négatives pourraient se manifester même si le programme n'est jamais mis en place. Dans les essais cliniques, les chercheurs utilisent des placebos pour essayer de contrer ce type d'effet. Toutefois, pour bon nombre d'interventions en sciences sociales, l'utilisation d'un placebo n'est pas concevable. Il est également possible que des régions qui n'ont pas été sélectionnées pour participer au programme soient influencées par celles qui l'ont été. Dans ces cas, une simple comparaison des résultats pourrait également induire en erreur. Par exemple, on pourrait conclure qu'un programme a eu un effet pour la simple raison qu'il a empiré la situation des non-participants.



par les groupes d'intervenants rappellent sinistrement 1984, et c'est ce que nous voulions éviter<sup>8</sup>.

Notre enquête nous a donné la chance d'étudier directement ce genre de biais (parfois appelé «biais de la désirabilité sociale»). Durant la dernière partie de l'enquête, nous avons posé la question directe suivante à tous les répondants: «Pensez-vous que les élections devraient servir à nommer des gens à des postes de responsabilité?» Pour la moitié des répondants, nous avons fait précéder la question par cette affirmation: «Beaucoup d'ONG dans la région pensent que les élections ne sont pas appropriées pour choisir des représentants communautaires quand il s'agit d'un poste de responsabilité technique.» Pour l'autre moitié, nous avons utilisé l'affirmation contraire: «Beaucoup d'ONG dans la région pensent que les élections sont toujours le meilleur moyen de choisir des représentants communautaires; même pour occuper un poste de responsabilité technique.» Notre hypothèse postulait que si les gens répondaient en fonction de leurs convictions préalables, leurs réponses ne seraient pas influencées par l'affirmation précédant la question (l'« affirmation introductive »). Si, au contraire, les répondants cherchaient à donner les réponses qu'ils pensaient être celles que les recenseurs voulaient (ou s'ils étaient simplement facilement convaincus par des arguments sans contenu), leurs réponses seraient alors très sensibles à l'affirmation introductive.

8. Le site Web de l'International Rescue Committee, par exemple, comprend une section «Questions et réponses» rapportant les entretiens menés par les membres des comités de développement: «Q: Pouvez-vous nous décrire votre expérience de travail au sein du projet Tuungane? R: Nous avons appris énormément en tant que communauté là-bas... Lorsque nous nous sommes tous retrouvés dans le CDC [Comité de développement communautaire], nous avons constaté qu'il est important de travailler en équipe. Certains travaux ne peuvent être effectués seuls, mais la force du groupe nous a permis de réaliser de grandes choses», «Q&A from Congo: Paving the Way for Women in Leadership» (2008), disponible à: <http://www.rescue.org/news/qa-congo-paving-way-women-leadership-4415>

Environ 65% des répondants ont dit préférer les élections lorsque nous avons laissé entendre que les organisations pensaient qu'elles n'étaient pas la bonne manière de nommer des gens à des postes de responsabilité. Ce nombre élevé donne à penser qu'une majorité de personnes sont en faveur des élections et qu'elles sont enclines à faire valoir cette idée, ne serait-ce que modérément. Lorsque nous avons suggéré que les organisations favorisent toujours les élections, le nombre a grimpé à 84%. L'affirmation introductive a donc eu un effet de près de 20 points de pourcentage. Il s'agit d'un effet considérable, beaucoup plus grand que l'impact réel que la majorité des programmes espère atteindre. Cela laisse croire que le désir de plaire des répondants pourrait être assez important pour noyer tout autre effet substantiel intéressant<sup>9</sup>.

Nous avons besoin d'une fiabilité accrue: il fallait évaluer ce que les gens font, plutôt que ce qu'ils disent. Les mesures comportementales qui visent justement cet objectif se sont donc multipliées. Comme exemples classiques, on peut citer le fait de laisser volontairement tomber un portefeuille dans la rue dans différents quartiers et d'étudier à quel moment et à quel endroit le portefeuille sera rapporté, ou encore de laisser tomber des enveloppes affranchies sur lesquelles on trouve différents noms et adresses pour voir celles qui seront ramassées et postées et celles qui ne le seront pas. Dans notre étude menée au Libéria, une de nos enquêtes mesurait la portion de ses propres économies qu'une personne accepterait de donner à la communauté. Ce type d'approche a le mérite de diminuer le risque que les répondants cherchent à donner la «bonne» réponse. Leur faiblesse consiste en ce qu'il est souvent difficile d'en interpréter les résultats. Si, en moyenne, les sujets des groupes expérimentaux sont prêts à donner à un fonds commun 0,5\$ de plus par dollar que les

9. Il est intéressant de noter que le biais n'était pas lié à la participation au programme. Les personnes qui n'en faisaient pas partie étaient tout aussi motivées à fournir la «bonne» réponse et n'étaient pas moins intéressées à argumenter en faveur des mécanismes électoraux.

sujets des groupes témoins, s'agit-il d'un effet important ou mineur ? À quel degré la différence dépend-elle de la manière dont le problème a été présenté aux sujets ou de certains éléments que les chercheurs influencent parfois à leur insu ? Les réponses à ces questions sont souvent peu satisfaisantes, particulièrement si l'on veut utiliser les conclusions lors de l'élaboration de politiques.

Notre solution consistait à confronter les communautés à un problème d'action collective simple ressemblant à ceux qu'elles pourraient devoir résoudre dans d'autres circonstances. Nous avons mis sur pied une nouvelle intervention – le programme RAPID – dans les régions où le programme Tuungane avait été lancé et dans celles où il ne l'avait pas été. Dans le cadre du programme RAPID, des villages d'environ 800 habitants ont reçu une aide communautaire inconditionnelle de 1 000 \$ US. Les communautés devaient former un comité pour gérer la somme octroyée (la composition des comités n'était soumise à aucun critère) et pour décrire la façon dont elles utiliseraient l'argent (les restrictions étaient minimales).

Nous espérions ainsi pouvoir déterminer si les régions qui avaient participé au programme de CDR Tuungane s'engageraient différemment dans le programme RAPID. Y a-t-il eu plus de participants aux prises de décisions dans les régions visées par Tuungane ? Le processus de prise de décisions a-t-il fait place davantage à la consultation ? Les résultats finals étaient-ils plus ou moins équitables ?

Nous voulions également comprendre comment l'information sur les projets de développement se répandait dans les villages. Pour ce faire, nous avons innové : lorsque nous avons présenté le projet aux communautés, nous avons informé la population que la communauté recevrait 900 \$ US ou plus. Toutefois, une fois le comité formé, nous lui avons remis 1 000 \$ US en privé. Nous voulions savoir si l'information concernant les 100 \$ US supplémentaires circulerait dans le village.

Cette structure nous a permis de mettre au point quelques tests simples, mais rigoureux. Est-ce que la participation au programme

de développement créait une différence pour ces communautés? Non pas seulement une différence dans le langage utilisé, mais dans la façon de prendre des décisions collectives? Une différence dans la façon de mener la vie politique?

Qu'avons-nous trouvé? À notre surprise, rien... Ou presque. Nous avons effectué quantité de tests en vue de vérifier des centaines de mesures, et vérification après vérification, nous constatons de fortes ressemblances entre les endroits où le programme Tuungane avait été mis en place et ceux où il ne l'avait pas été. La tenue d'élections, d'assemblées et la mise en œuvre de projets nous ont été confirmées. Nous avons également reçu l'assurance que les bénéficiaires du programme étaient très satisfaits; la plupart des gens dirent ainsi apprécier le projet de CDR et même souhaiter qu'il soit élargi. Mais on n'a pas noté de changements dans leur comportement, du moins pas en ce qui concerne les points que nous avons étudiés. Les personnes concernées n'étaient pas plus enclines que les autres à prendre part aux discussions communautaires sur les projets, à utiliser le vote pour prendre des décisions, à répartir les profits équitablement ou à choisir des chefs qui refusent les pots-de-vin. Le problème n'était pas lié à leur non-participation, au fait qu'elles n'aient pas eu recours à des élections ou qu'elles n'aient pas bien utilisé les fonds alloués. Une grande majorité a agi ainsi... Comme l'ont fait les communautés qui ne participaient pas au programme de CDR.

En résumé, il est fort possible que la CDR soit un mécanisme efficace pour dépenser des fonds, mais nous n'avons trouvé aucune preuve de sa nature transformante.

### **Coûts directs et indirects**

Cette étude a coûté cher, dans tous les sens du terme. D'abord, elle a coûté cher financièrement. Mettre le programme sur pied en tant qu'intervention randomisée signifiait que la zone visée devait couvrir une superficie environ deux fois plus grande que celle qu'une

autre méthode aurait nécessité. La randomisation a également fait porter un lourd fardeau aux organisations qui ont participé au programme en leur imposant des contraintes pour la gestion des données et la planification des opérations. La décision d'utiliser les mesures comportementales a augmenté les coûts, car il a fallu transférer 1 000 \$ US à 560 communautés et mettre sur pied des mesures de logistique et de sécurité élaborées. Enfin, les organisations ont dû payer un prix élevé au plan politique, car le gouverneur d'une des provinces s'est mis en tête que notre recherche faisait partie d'une campagne politique dirigée contre lui.

Au-delà du coût financier, nous avons payé un lourd tribut sur le plan humain. Notre équipe d'environ 100 recenseurs a dû parcourir pendant 18 mois certaines des régions les plus hostiles du monde. Les recenseurs ont dû passer plusieurs mois loin de leur foyer et de leur famille. Par moments, ils devaient marcher ou pousser des bicyclettes sur de longues distances ; ils ont régulièrement été affectés par le paludisme, le choléra et d'autres maladies.

Comme dans toutes les recherches, les répondants eux-mêmes ont également porté une partie du fardeau. Dans leur cas, des milliers d'habitants de la région ont passé des heures à répondre aux questions et à discuter avec notre équipe. Les membres des communautés qui ont participé au programme RAPID ont également délibéré en vue de prendre des décisions collectives sur la manière d'utiliser et de distribuer les rares ressources, un processus qui, en soi, peut soulever des tensions et créer des conflits.

Les infrastructures déficientes de la RDC et les lacunes en matière de sécurité qui y prévalent ont empiré les choses. Les membres de notre équipe qui apportaient l'argent aux villages ont été pris en otage plus d'une fois par des groupes armés. Lors d'un terrible incident qui n'était pas relié au projet, mais qui nous a tous effrayés, une de nos recenseuses a été brutalement attaquée chez elle par un groupe de soldats congolais, quelques jours à peine avant qu'elle ne parte en mission. Lors d'un autre incident tragique, une

petite fille de sept ans est décédée dans un accident de motocyclette impliquant des recenseurs.

Ces coûts sont beaucoup plus élevés que ceux auxquels les chercheurs sont habitués, et j'estime qu'ils ont fait peser une lourde responsabilité sur l'équipe de recherche et sur moi-même.

J'ai eu en particulier à assumer trois responsabilités. La première consistait à ne causer aucun tort aux participants de l'étude; la deuxième, à ne pas saboter la recherche; et la dernière, à tout faire pour que cette étude nous permette de produire des résultats utiles.

### *La responsabilité de ne causer aucun tort*

La responsabilité de ne causer aucun tort posait de nombreuses difficultés. L'étude était de nature expérimentale et impliquait la manipulation de sujets humains: nous avons appris sur le terrain que certaines personnes avaient déjà participé à un programme, alors que d'autres, non. La manière dont nous avons assigné les personnes aux groupes expérimentaux était précisément organisée de manière à permettre cet apprentissage. En ce sens, notre expérience possédait un caractère aléatoire. Mais cette expérience et les autres du même genre ne peuvent être considérées comme des essais cliniques randomisés pour la simple raison qu'elles ne sont pas des essais. Dans le cadre d'un essai clinique classique, une intervention est conçue pour tester un médicament ou un traitement: la formulation d'une question de recherche précède l'intervention. Dans le domaine de l'économie politique du développement, le cours des choses est souvent inversé. On décide d'une intervention en fonction de son bien-fondé, et la randomisation est ensuite utilisée pour en évaluer les effets.

En partie à cause de cette différence, les normes éthiques des expériences de développement semblent souvent tomber bien en deçà des normes en vigueur pour les essais cliniques. D'abord parce que le consentement des sujets est rarement demandé. De fait, il est fréquent qu'ils ignorent qu'ils prennent part à une expérience ou

qu'ils contribuent, par leurs actions publiques, à l'accroissement des connaissances. Ensuite parce que les sujets des groupes témoins ne récoltent généralement aucun bénéfice direct. Ils n'ont pas droit à la meilleure solution disponible et même si le test est réussi, ils ont rarement droit à de l'aide.

Ces différences posent une difficulté. D'une part, elles signifient que les pratiques des chercheurs en sciences sociales semblent moins éthiques que celles de nos collègues du domaine de la santé. D'autre part, l'introduction de différences expérimentales constitue une amélioration par rapport aux pratiques de développement normalement en vigueur : comme on intervient de toute façon, il est plus éthique de planifier ces interventions de manière à pouvoir déterminer si elles sont réellement bénéfiques (ou dommageables) que d'éviter toute planification et de continuer à agir les yeux fermés.

Cela dit, j'estime qu'en ce qui concerne les règles d'éthique, nous devons nous améliorer sur deux points.

Premièrement, nous devons accroître nos efforts pour obtenir le consentement des personnes concernées en évitant les manipulations inhérentes à ce type de recherche. Nous pouvons compter sur le fait que les interventions que nous étudions ne sont généralement pas dommageables. En effet, si on les met en place, c'est parce qu'on a la conviction qu'elles s'avéreront bénéfiques. De plus, les tirages *ex ante*, loin de donner l'impression d'être arbitraires, sont souvent perçus comme des mécanismes fondamentalement équitables. C'est ce que nous avons conclu de notre expérience au Congo. Nous avons choisi d'utiliser des tirages publics afin que les gens comprennent le processus de sélection. Le processus a été bien accueilli parce qu'il a été perçu équitable et transparent.

Mais en matière de consentement, il ne suffit pas de parler de transparence, il faut aussi tenir compte du droit de refus. Lorsque nous avons mis en place le programme RAPID à la fin du programme de CDR, nous voulions qu'il soit clair que le programme RAPID faisait partie du projet de recherche et nous tenions à ce

que les gens puissent refuser d'y participer. Évidemment, nous ne souhaitons pas vraiment qu'ils refusent. Parallèlement, permettre aux gens de se retirer d'un programme qui leur permet de toucher 1 000 \$ et génère des données à des fins de recherche n'équivaut pas du tout à leur offrir une réelle possibilité de choix. Nous craignons donc que le programme RAPID finisse par astreindre les gens à collaborer. Finalement, nous avons trouvé une forme de compromis. Lorsque nous avons mis le programme RAPID en place, nous avons donné aux communautés invitées à y participer la possibilité de s'engager, ce qui signifiait qu'elles acceptaient que les données des vérifications du projet soient rendues publiques à des fins de recherche. Lorsqu'une communauté décidait de participer au programme RAPID et qu'elle avait consenti à l'utilisation des données pour la recherche, nous demandions le droit de recueillir davantage de renseignements (par exemple les détails des réunions, des photos des projets), ce qu'elles pouvaient refuser sans remettre en cause leur participation.

En pratique, toutes les communautés ont consenti à l'intégralité des processus. Après réflexion, nous ne sommes pas convaincus que les subtilités de notre processus de consentement ont été très payantes. Tout d'abord, le risque encouru par ces populations était faible; les enquêtes n'étaient pas intrusives et l'anonymat était préservé dans tous les cas. Ensuite, compte tenu des rapports de force inégaux entre les villageois et les enquêteurs, on ne peut conclure avec certitude que les villages se sont vraiment sentis libres de ne pas participer à l'enquête.

La deuxième manière pour les chercheurs en sciences sociales d'observer une éthique professionnelle plus rigoureuse encore consisterait à concevoir des stratégies de gestion des risques mieux adaptées. À la lumière de mon expérience dans cette étude, j'estime que les risques associés aux études comme la nôtre représentent souvent un fardeau trop lourd pour les chercheurs et qu'il ne leur revient pas de le porter. Le principal risque auquel nous avons fait face était



la possibilité que les enquêteurs ou les participants soient victimes d'un accident ou qu'ils subissent des préjudices. Le fait d'envoyer quelqu'un sur une motocyclette au Congo, comme n'importe où ailleurs, comporte un risque. De même qu'il peut être hasardeux de fournir une aide au développement à un village au sein duquel existent de profondes divisions. Ainsi, envisagée littéralement, la responsabilité de ne causer aucun tort n'a aucun sens. En pratique, je pense que cette approche signifie qu'il faut essayer de faire plus de bien que de mal, voire beaucoup plus de bien que de mal.

Si on accepte cette idée, notre recherche était entièrement cohérente avec l'approche que nous intitulons « Ne causer aucun tort ». Des arguments sérieux soutiennent que l'aide au développement peut causer du tort et expliquent pourquoi elle peut parfois faire plus de mal que de bien. Aussi notre étude a-t-elle été conçue pour faire la lumière sur cette question dans le cas du programme de CDR. En d'autres termes, le problème ne se limite pas à la notion de risque, mais s'étend à l'absence de connaissances sur le sujet.

Malgré toutes nos précautions, notre étude comportait, elle aussi, ses propres risques. Il faut garder à l'esprit que le programme RAPID n'imposait que très peu de contraintes sur la façon dont les fonds pouvaient être utilisés. Nous avons interdit l'achat d'armes, par exemple, mais nous n'avons pris aucune disposition pour veiller à ce que l'argent soit dépensé équitablement. Au contraire, l'objectif était de laisser les communautés libres de se comporter inéquitablement. Cette approche contrastait avec les pratiques courantes de nos organisations partenaires<sup>10</sup>, mais il n'y aurait eu aucun intérêt à mettre en place une méthode d'analyse des succès si notre étude était conçue de manière à écarter toute forme d'échec. Cela dit, même si nous

10. Paradoxalement, l'application de normes éthiques élevées visant à ne causer aucun mal a eu un effet sur les programmes standards : les projets ne devaient pas échouer et les conflits ne devaient pas non plus s'intensifier. Si on admet que les erreurs font partie intégrante de l'apprentissage, cette interdiction de commettre des erreurs peut expliquer en partie l'apprentissage limité.

étions prêts à accepter les échecs, nous ne souhaitons pas imposer une façon de faire qui aurait permis une escalade des risques. Et nos partenaires ne nous auraient pas laissé faire (avec raison).

La solution trouvée par l'équipe à cette question consistait en un partage de responsabilité. Nous pouvions appliquer des modèles de recherche mieux définis et assumer la responsabilité de nos conclusions, mais nous ne pouvions pas endosser la responsabilité pour les risques que nos modèles pouvaient représenter sur le terrain. Ces risques devaient être assumés par les organismes qui avaient mis le programme en place, qui gèrent de tels risques au quotidien et qui sont dotés de procédures destinées à les minimiser. Ces organismes sont mieux placés que les chercheurs pour évaluer les risques et réagir aux difficultés. Dans le cas qui nous concerne, les organismes voulaient se décharger d'une part de leur responsabilité et ont contacté les bailleurs de fonds de leur projet, au gouvernement du Royaume-Uni, pour demander une protection à l'égard des poursuites en responsabilité dans l'éventualité où les fonds du projet seraient détournés.

En résumé, si un soutien clairement défini et une stratégie décidée conjointement ne constituent pas une garantie contre la mise en œuvre d'une recherche à l'éthique défailante, j'estime néanmoins qu'il s'agit d'une protection importante contre les élans de chercheurs qui voudraient mettre en place une étude sans en connaître les risques et sans se doter de mécanismes de réponse en cas de problème.

Cela dit, même s'il existe des directives de gestion des risques claires et que toutes les précautions sont prises pour minimiser ces risques, le travail dans un environnement comme celui-là suppose d'accepter la possibilité que quelque chose tourne mal. Cela soulève la question primordiale : est-il justifié de mener une recherche expérimentale comme la nôtre ? Dans l'état actuel des choses, j'estime ne pas pouvoir répondre à cette question.

Comme je l'ai mentionné, une jeune fille est décédée lors d'un accident de motocyclette pendant notre étude. Je pense qu'il est nécessaire de préciser les faits. À un certain stade du processus de planification, on s'est demandé si une motocyclette pouvait être empruntée par trois personnes en même temps : deux recenseurs et un chauffeur. *L'International Rescue Committee* s'est prononcé contre cet arrangement, qui contrevenait aux lois congolaises. Par contre, un des chercheurs locaux a fortement soutenu cette solution en faisant valoir que rouler à trois sur une motocyclette était chose commune dans la région et qu'en vérité, c'était la meilleure option sur le plan sécuritaire puisque les chauffeurs de motocyclettes sont meilleurs conducteurs que les recenseurs. *L'International Rescue Committee* a répondu en implantant un programme d'entraînement à la conduite pour les recenseurs. Mon instinct me poussait à me ranger du côté du chercheur local, qui semblait placer la sécurité devant la légalité. Mais je savais que je n'avais pas d'expérience pertinente à faire valoir et je n'ai donc exprimé aucune opinion. Il s'est avéré qu'au moment où la jeune fille a été tuée dans l'accident impliquant nos recenseurs, la motocyclette transportait trois personnes. Les recenseurs avaient décidé que même s'ils avaient suivi un cours de conduite, il valait mieux pour eux engager un chauffeur professionnel.

Si j'avais soutenu la position des recenseurs dès le début, je me serais senti complètement responsable de la mort de la jeune fille. Néanmoins, je me sentais mal à l'aise de ne pas avoir soutenu leur demande d'employer un chauffeur. Dans un cas comme dans l'autre, leur décision d'engager un chauffeur était peut-être la bonne. Il semble pratiquement impossible de trancher cette question précise sur la meilleure manière de minimiser les risques ; la vérité, c'est qu'il y avait des risques de toute façon. Le problème central porte sur les risques associés à une action à grande échelle dans ce genre d'environnement. Compte tenu des risques environnementaux tels que celui-ci, on peut se demander s'il est justifié de mener des recherches de cette ampleur.

Indépendamment de la réponse, une chose est claire: si une recherche comme la nôtre est entreprise, les résultats doivent en valoir la peine.

*La responsabilité de ne pas saboter la recherche*

Les chercheurs ne veulent généralement pas faire d'erreurs. En réalité, une bonne partie de notre travail est organisé de manière à réparer les erreurs des uns et des autres. Mais la communauté des chercheurs est probablement plus tolérante à cet égard que de nombreuses autres communautés. Mon grand-père disait que celui qui n'a jamais commis de faute n'a jamais rien accompli. J'encourage mes étudiants à tenter des projets qui impliquent des risques raisonnables de se tromper, mais qui offrent l'occasion d'apprendre en les menant à terme. Malgré tout, j'étais particulièrement inquiet à l'idée de commettre des erreurs dans le cadre de cette étude, d'abord parce que de nombreuses personnes s'y intéressaient et la suivaient, mais principalement parce que les conclusions pouvaient s'avérer importantes<sup>11</sup>.

Nous avons eu le temps de voir venir les résultats négatifs longtemps à l'avance. La conception de notre étude nous permettait d'analyser les données au fur et à mesure qu'elles étaient recueillies. Nous avons effectué nos premières analyses alors que nous n'avions pratiquement aucune donnée (en vérité, nous les avons faites avec de fausses données) et par conséquent, nous n'espérions pas découvrir quelque forme de modèle que ce soit. Au fur et à mesure que nous récoltions des données, nous espérions voir une structure prendre forme et des modèles se renforcer. Mais cela ne s'est pas produit. Tous nos rapports intermédiaires ont dressé un portrait similaire.

11. Ou, plus précisément, parce que la raison pour laquelle elles pouvaient être importantes était plus évidente. Un grand nombre de recherches comptent, mais pour des raisons souvent imprécises. Dans le cas présent, nous pouvions nous attendre à une relation assez directe entre les résultats de recherche et les décisions concernant l'utilisation future de l'aide au développement.

Au moment même où nous commençons notre analyse, le hasard a voulu que l'équipe de recherche de l'expérience OPERA (acronyme de l'anglais «Oscillation Project with Emulsion-tRacking Apparatus») de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire déclare avoir vu des neutrinos terminer leur course 60 nanosecondes plus rapidement que s'ils avaient voyagé à la vitesse de la lumière. C'était la première fois que des scientifiques voyaient des particules voyager plus vite que la lumière. J'ai ressenti une grande sympathie pour les chercheurs qui avaient rapporté cette découverte. À première vue, ils révélaient ce qui pourrait être une découverte révolutionnaire. Mais d'un autre côté, ils savaient probablement qu'ils s'étaient trompés. Leur découverte était incompatible avec l'ensemble des connaissances et des preuves existantes; tout le monde pensait qu'ils avaient commis une erreur. Ils ont donc contrôlé leurs instruments et leurs résultats à de nombreuses reprises avant toute annonce publique. N'ayant décelé aucune erreur, ils ont présenté ces résultats et partagé leurs données tout en poursuivant leurs recherches. Comme on pouvait s'y attendre, à mesure que les autres chercheurs tentaient de reproduire les résultats et que les recherches se poursuivaient, il est devenu évident que des erreurs avaient été commises. Un câble qui s'était desserré avait posé problème. Les particules n'avaient jamais voyagé plus rapidement que la lumière; le cours normal des choses avait repris. Au moment où les membres de l'équipe OPERA ont annoncé cette nouvelle, il ne faisait aucun doute qu'il s'agissait d'un formidable groupe de recherche dont le travail était encadré par des normes éthiques élevées. Mais si on pouvait les admirer, il était difficile de les envier au moment où ils ont fait leur annonce.

En ce qui concerne la tâche plus concrète d'interpréter les effets des programmes de CDR, nous avons comme premier objectif de nous assurer que nous n'avons commis aucune erreur. En pratique, cela a pris la forme de milliers de contrôles, de types différents, portant sur les données et leur solidité. Nous avons vérifié notre code,

contrôlé ce qui se passerait avec différentes formes d'analyses, etc., mais rien n'a bougé. Les zéros sont restés à zéro.

Bien entendu, l'utilité de toutes ces vérifications et contre-vérifications dépendait des mesures que nous avons adoptées. Utilisons-nous les bonnes mesures ?

Nous avons trouvé un certain réconfort dans l'utilisation d'une stratégie que nous avons adoptée avant que les résultats ne commencent à être connus.

Il s'avère que les statistiques ne disent pas la vérité. Ou du moins, il est possible de les faire mentir. En vérité, certains d'entre nous ont maîtrisé l'art de faire mentir les données sans même que nous ne nous en rendions compte. Souvent, lorsque les chercheurs prennent connaissance des données, ils ne passent pas directement à l'analyse. D'abord, il y a une période d'apprivoisement au cours de laquelle ils tentent de faire connaissance avec leurs données, de déterminer de quelle manière celles-ci sont construites, et de savoir quels sont leurs points forts et leurs points faibles. Cette étape est parfois suivie d'une période d'écoute pendant laquelle les chercheurs essaient de décoder quel message les données essaient de transmettre. Ils laissent les données parler. Ensuite, ils entament un dialogue, tâchent de se concentrer sur les schémas intéressants, jusqu'à ce qu'ils arrivent à reconstituer une histoire porteuse de sens. Les chercheurs peuvent pratiquement toujours procéder de cette manière. Pour citer l'économiste Ronald Coase, si vous torturez les données, la nature se confessa peu à peu.

Le seul problème, c'est que la nature risque fort de faire de fausses confessions. En suivant les schémas intéressants, on peut en venir à concevoir des conclusions totalement fallacieuses. On appelle cela le repêchage des données : cette pratique consiste à extraire une conclusion d'un ensemble de données pour la communiquer, sans dresser un portrait complet du contexte statistique. Règle générale, un ensemble de données de la taille de celui que nous avons compilé permet de tâter le terrain et de choisir des schémas qui raconteront

soit une histoire à l'eau de rose, soit une tragédie. C'est en grande partie une question de choix.

La pression à laquelle sont exposés les chercheurs pour manipuler les données vient de plusieurs directions. Elle vient en partie des chercheurs eux-mêmes, qui préfèrent les résultats positifs aux résultats négatifs. Elle vient également des pairs. La procédure normale en analyse statistique est de concevoir un test, d'en présenter les résultats, puis de recueillir des réactions sous la forme de suggestions destinées au chercheur pour qu'il essaie différentes pistes. De fait, les processus de révision et de publication sont organisés autour de la construction ou de la reconstruction des tests après avoir pris connaissance des résultats des analyses précédentes. Une simple analyse des résultats publiés dans les revues de science politique permet de conclure sans l'ombre d'un doute que la manipulation des données est une pratique profondément ancrée et très répandue au sein de notre discipline. Le phénomène est omniprésent.

En ce qui nous concerne, nous étions inquiets de la possibilité que différentes parties concernées nous fassent part de nouvelles idées sur la façon de mener l'analyse en fonction de ce que nous trouverions. Certaines de ces idées, bien que complètement fallacieuses, seraient destinées à produire des résultats. Mais à ce stade, il serait extrêmement difficile de séparer le bon grain de l'ivraie. Les premiers résultats ou les nouveaux? Comment comparer les deux?

Nous avons tranché le dilemme en prenant une mesure à laquelle les chercheurs réfléchissent souvent, mais qu'ils n'appliquent pratiquement jamais. Avant d'analyser les données réelles, nous avons peaufiné nos tests statistiques jusque dans les moindres détails et nous avons rédigé un « faux rapport » fondé sur une simulation de données. Nous avons ensuite communiqué ce rapport aux responsables de la mise en place du programme et au gouvernement du Royaume-Uni, de manière à cibler les tests à faire avant de les exécuter. Nous nous sommes dit que si quelqu'un avait une meilleure idée sur ce qui devait être mesuré ou sur la marche à suivre

pour mener l'analyse, cette personne pourrait nous en faire part à l'avance, et non après avoir vu les résultats. Nous avons donc mis en place une sorte de procédure d'enregistrement de notre recherche – une pratique devenue la norme en médecine, mais qui n'a pas encore fait beaucoup d'adeptes dans le milieu des sciences sociales.

La rédaction et l'enregistrement d'un faux rapport nous ont fourni une protection sur le plan politique. Ils nous ont également donné confiance, en ce que les régions où nous nous attendions à mesurer des changements correspondaient à celles que les personnes chargées de la mise en place et du financement avaient en tête. Ce partenariat sur les normes d'interprétation nous a permis d'alléger le fardeau associé au risque d'échouer. Il a également dévoilé un comportement que j'ai pu observer à nouveau depuis, à savoir que les gens sont beaucoup plus doués pour réagir à des résultats existants que pour réfléchir aux résultats futurs. Les personnes consultées ont eu de la difficulté à dire à l'avance ce qu'elles s'attendaient à découvrir et quels seraient les bons indicateurs de réussite. L'énergie créatrice ne commence à se manifester vraiment qu'une fois les résultats connus.

La dernière démarche que nous avons entreprise afin d'alléger le fardeau qui nous incomberait en cas d'erreur a été d'adopter la transparence. Nous avons rendu tous nos protocoles et nos instruments disponibles au public avant de commencer nos analyses et nous avons permis l'accès à nos données de base dès que nous avons terminé les tests. Nous étions d'avis que si nous avions commis des erreurs, il valait mieux qu'on le sache le plus tôt possible.

### *La responsabilité de produire des résultats utiles*

Le jeu en a-t-il valu la chandelle?

Cette question sur la pertinence de notre recherche dépend largement de l'usage qu'on en fera par la suite. La procédure normale en ce qui concerne les recherches de cette nature consiste à rédiger un rapport de vulgarisation pour partager les résultats avec les



partenaires, puis d'écrire un article universitaire destiné aux collègues. La réaction normale, de la part des organismes et des revues spécialisées, c'est d'écarter les résultats négatifs.

Nous avons essayé de mettre les bouchées doubles, pour nous assurer que nos résultats seraient lus et compris. Au moment de passer à la rédaction, nous avons présenté nos conclusions aux organismes de développement et au gouvernement du Royaume-Uni à Londres, à Nairobi, à Kinshasa et ailleurs. L'étude a été couverte par le *Financial Times* et il en a été question dans les blogues de la Banque mondiale et du ministère du Développement international du Royaume-Uni.

Mais il peut être tentant de pousser les choses trop loin. En réfléchissant à la manière de présenter et de communiquer nos conclusions, nous avons dû faire face à quatre difficultés.

La première consistait à ne pas exagérer. Les chercheurs aiment peut-être mieux les résultats positifs sans équivoque, mais ils préfèrent des résultats clairement négatifs à des résultats ambigus. La vérité, cependant, c'est qu'il y a toujours des ambiguïtés. En ce qui nous concerne, les conséquences économiques du projet sont particulièrement ambiguës. Nous n'avons trouvé aucune preuve que les projets que nous avons évalués ont eu des retombées économiques. Mais je ne pense pas que notre étude fournisse de réels arguments contre l'investissement dans les infrastructures. Nous avons délibérément choisi d'effectuer les mesures à un moment où les effets sur la gouvernance pouvaient être importants, mais où les effets économiques risquaient d'être faibles. Les répercussions de projets d'infrastructure, des écoles par exemple, prennent du temps à se concrétiser et il n'est pas surprenant que nous n'ayons constaté aucun effet si tôt après la mise en place du projet.

Notre deuxième difficulté consistait à trouver une manière de composer avec les politiques des organismes. Lorsque les choses tournent mal, les gens cherchent souvent un coupable. Dans le cas présent, rien n'indique clairement que quelqu'un était à blâmer.

En vérité, ce qui surprend le plus à propos des résultats est le faible nombre de personnes qui s'en sont étonnées. De celles qui ont lu nos résultats, très peu étaient présentes lors de la conception du projet, conséquence du roulement élevé du personnel au sein des organismes. En d'autres termes, les conclusions étaient importantes pour les organismes concernés, mais elles l'étaient moins pour les personnes qui y travaillent. Dans la majorité des cas, les employés avaient bien fait leur travail. Les responsables de la mise en place du projet ont accompli un travail extraordinaire dans des conditions difficiles et les concepteurs ont adopté des modèles vantés par de nombreux organismes (quoique sans preuves concluantes de leur efficacité). De plus, fait pratiquement unique dans le milieu, les organismes se sont placés dans une situation délicate pour tester le modèle qu'ils avaient choisi. Même s'ils ne communiquent pas activement les résultats, ils travaillent intensivement pour les assimiler, pour déterminer si le programme de CDR doit être poursuivi et, le cas échéant, de quelle manière. Avec un peu de chance, la capacité de nos conclusions à faire une différence sera facilitée par la nature systémique des problèmes inhérents au modèle.

La troisième difficulté que nous avons rencontrée consistait à mettre nos résultats en contexte. Notre étude, bien que de grande envergure, n'est qu'une étude parmi d'autres. Les décisions politiques importantes devraient être fondées sur l'accumulation de connaissances. Conséquemment, nos résultats devraient donc être considérés comme une simple pierre de plus apportée à l'édifice des connaissances, et cela, en dépit de toutes les contributions et de tous les efforts investis. Si d'autres études font état de résultats très différents dans d'autres parties du monde, il se pourrait alors que les effets que nous avons observés soient attribuables au Congo, au programme Tuungane ou à notre modèle de recherche plutôt qu'au modèle de CDR dans son ensemble.

Notre dernière difficulté était liée aux conjectures. Dès qu'on entend qu'un programme de cette ampleur n'a pas eu d'effets

importants, on se demande pourquoi. Une explication très satisfaisante pointerait avec précision les défauts de la conception et de la mise en œuvre et décrirait comment faire mieux la prochaine fois. J'ai de nombreuses théories pouvant expliquer l'échec du programme. Je pense que l'exclusion des chefs locaux était probablement une mauvaise idée ; les investissements aussi étaient trop faibles et il aurait fallu permettre aux projets communautaires d'échouer. Je pense également que pour changer les politiques, il faut probablement changer aussi les structures. Aux yeux de nombreux aspirants bénéficiaires, cette entreprise semblait probablement bizarre : des étrangers viennent mettre en place des institutions consultatives en utilisant un modèle conçu sans tenir compte de l'avis des populations locales et des mécanismes de consultation locaux.

Mais je sais également que ces explications revêtent un caractère hypothétique, et il me semble particulièrement inapproprié de spéculer davantage sur les raisons de l'échec d'un programme après les cinq années de recherche qu'il a fallu pour en arriver à cette conclusion. Trouver des réponses à ces questions, plutôt que de spéculer à leur sujet, voilà l'objet de travaux futurs.

## **Conclusion**

Permettez-moi de conclure en mettant l'accent sur deux thèmes.

Le premier concerne la production des connaissances. Karl Marx a fait valoir que la connaissance est le produit de la société, même si ce sont les individus qui se l'approprient. La majorité des idées que nous avons et des concepts que nous appliquons ont été influencés par d'autres ; la majorité de nos innovations sont marginales. De manière tout aussi importante, de nombreux effets de la production des connaissances sont également de nature sociale. Dans notre étude, le partenariat avec les exécutants du programme était d'une importance cruciale. Nous devons veiller à garder notre indépendance et à pouvoir exprimer notre désaccord, mais nous devons également coordonner nos efforts dans le but de mettre en

œuvre notre recherche de manière responsable et de nous assurer qu'elle soit significative et efficace.

Il est toutefois frappant de constater qu'en dépit du fait que la production des connaissances soit de nature sociale, les mesures incitatives prévues dans le milieu universitaire reflètent rarement cette réalité, du moins en sciences sociales. Les chercheurs compétitionnent pour s'approprier les idées, cachent leurs données et refusent de rendre publics leurs instruments ou leurs protocoles de recherche. Notre système valorise l'innovation, et non la vérification ou la reproduction. Mais si nous voulons que nos recherches puissent changer le monde – et pas seulement nos carrières –, c'est une mauvaise façon de procéder. Nous devons reconnaître le caractère social de la recherche, nous engager dans la réalisation de projets et de modèles communs sans craindre de commettre des erreurs.

Le second thème sur lequel je veux mettre l'accent porte sur les pratiques en matière de développement. La caractéristique probablement la plus étrange de cette étude est la rapidité avec laquelle les opinions ont changé dès que nos résultats ont commencé à être connus. Avant de recueillir les données, nous avons interrogé les intervenants et les chercheurs pour savoir ce qu'ils pensaient que nous allions découvrir. Ils s'attendaient à des effets forts, voire très forts. Quelques-uns, il est vrai, estimèrent que les effets seraient faibles sur certains points, mais en moyenne, les répondants prédirent des résultats clairement positifs. Toutefois, lorsque les résultats ont commencé à affluer, la première réaction de la majorité des chercheurs et de nombreux intervenants a été de nous demander pourquoi nous étions surpris. Comment pouvions-nous attendre d'un tel programme qu'il fournisse le moindre résultat concret? Après mûre réflexion, cette attente semble un peu étrange. Certaines questions ont rapidement été posées concernant la pertinence de l'intervention, mais la possibilité que cette dernière produise un résultat ne semblait pourtant pas si étrange avant que les résultats n'arrivent. En y réfléchissant, je pense que nous avons été victimes de ce qu'on

pourrait appeler le sophisme de la « conférence TED » : une erreur de logique qui consiste à s'attarder systématiquement aux scénarios les plus optimistes et à penser que si les grands effets résultent souvent de petites actions, les petites actions entraînent, elles, de grands effets. En vérité, la majorité des petites actions entraînent probablement de petites conséquences, sinon aucune. La leçon à tirer de cette affaire est que nous devons tâcher de réfléchir de manière plus *ex post*, mais *ex ante*.



# JOHN MCGARRY

*Lauréat Trudeau 2011*

Université Queen's

## BIOGRAPHIE

John McGarry est né en Irlande du Nord en 1957 et a émigré au Canada en 1981. Il détient un baccalauréat du Collège Trinity de Dublin ainsi qu'une maîtrise et un doctorat de l'Université Western Ontario. Il a enseigné dans cette même université et à l'Université de Waterloo avant de se joindre à l'Université Queen's en 2002, où il est professeur d'études politiques et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur le nationalisme et la démocratie. Monsieur McGarry a été consultant auprès de nombreux gouvernements ainsi qu'expert témoin devant le comité du Congrès américain. En 2008 et 2009, il a été le premier conseiller principal sur la question du partage du pouvoir pour l'Équipe d'experts de la médiation, au Département des affaires politiques, aux Nations Unies. Il est actuellement conseiller en chef en matière de gouvernance dans le cadre des négociations dirigées par les Nations Unies à Chypre. En 2010, il a été élu membre de la Société royale du Canada. En 2011, il a été nommé lauréat Trudeau. Il a reçu le prix Killam (sciences sociales) et s'est vu remettre la Médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II, en 2013.

Monsieur McGarry est spécialiste des aspects théoriques et pratiques de la résolution des conflits ethniques. Il est directeur, codirecteur ou coauteur de douze livres sur ce sujet, notamment *Divided Nations and European Integration* (University of Pennsylvania Press, 2013), *The Future of Kurdistan in Iraq* (University of Pennsylvania Press, 2005) et *The Northern Ireland Conflict: Consociational Engagements* (Oxford University Press, 2004). Il a écrit ou coécrit plus de 70 articles et chapitres de livres parus dans des revues



telles que *Ethnic and Racial Studies*, *Nationalism and Ethnic Politics*, *Nations and Nationalism*, *Political Studies*, *Parliamentary Affairs*, *Government and Opposition*, *Political Quarterly*, *Journal of Conflict Studies* et *Journal of Commonwealth and Comparative Politics*. Il est membre du comité de rédaction de cinq revues scientifiques ainsi que chercheur dans le cadre du programme sur le conflit ethnique à l'Université de la Pennsylvanie. Il a été membre du comité exécutif du réseau de chercheurs « Ethnies et politiques » de l'Association internationale de science politique. Monsieur McGarry est souvent l'invité des médias, notamment de NPR, aux États-Unis, ainsi que de CBC et TVO, au Canada. Il a écrit des articles d'opinion pour plusieurs journaux, dont le *Globe and Mail* au Canada.

## RÉSUMÉ

Cette conférence traite du principal défi qu'il faut affronter pour comprendre et résoudre un conflit ethnique. Il s'agit du « métaconflit », c'est-à-dire le conflit au sujet du conflit. Le métaconflit est présent dans toute forme de conflit et touche non seulement les politiciens et les chercheurs universitaires, mais toute personne qui adopte un point de vue politique. La conférence se centre sur le métaconflit en Irlande du Nord, mais en tire des leçons pour d'autres situations ailleurs dans le monde.

Les « problèmes » de l'Irlande du Nord ont donné lieu à quatre types d'explications et de solutions. Les républicains irlandais liaient le conflit à l'impérialisme britannique et concluaient que si les Britanniques se retiraient, les protestants/unionistes s'intégreraient paisiblement à une Irlande unie. Les unionistes imputaient la faute à la présence de militants républicains non représentatifs et estimaient que les catholiques/nationalistes étaient prêts à accepter le Royaume-Uni. D'autres alléguaient que l'origine du conflit était matérielle et demandaient la fin des inégalités et de la dépossession. L'explication la plus populaire, cependant, voulait que la religion soit à l'origine

du conflit; il fallait donc mettre en place la laïcité ou l'œcuménisme pour le désamorcer.

La conférence démontre que chacune de ces hypothèses présentait d'importantes lacunes. Une lecture adéquate et empirique du conflit nord-irlandais permettait d'en dégager la nature « binationale »: deux communautés ethnonationales entretenaient respectivement des liens avec la République d'Irlande et le Royaume-Uni. L'accord du Vendredi saint de 1998 est parvenu à cerner les causes du conflit justement parce qu'il reposait sur le principe de la binationalité.

La conférence tire trois leçons intéressantes pour d'autres conflits. La première est de nature méthodologique: la solution appropriée nécessite une explication claire et précise de la situation. La deuxième est que les chercheurs et les responsables de politiques qui cherchent une explication doivent être conscients du métaconflit et se montrer prêts à effectuer eux-mêmes des recherches rigoureuses. Finalement, il faut garder en tête que l'explication et la solution ne sont pas des conditions suffisantes pour résoudre un conflit: il faut également qu'il y ait une volonté politique.



CONFÉRENCE

# « Conflit et métaconflit : Irlande du Nord et leçons à apprendre »

Université Dalhousie

17 JANVIER 2013

## Introduction

J'ai grandi dans un milieu catholique de l'Irlande du Nord au cours des années 1960 et 1970. Ma première rencontre avec le « problème » de l'Irlande du Nord a eu lieu quand j'avais quatre ans, juste après que nous eûmes déménagé d'une ferme pour aller à Ballymena, une ville majoritairement protestante. Ma mère m'avait donné six sous pour acheter des bonbons au magasin du coin, mais j'ai été intercepté par un protestant plus grand que moi qui m'a rudoyé parce que j'étais un « Fenian », terme péjoratif pour désigner les catholiques, comme j'ai pu l'apprendre plus tard. En dépit de cette première rencontre, nous sommes devenus d'excellents amis.

Cet incident a eu lieu en 1961, plusieurs années avant l'éclatement du conflit en Irlande du Nord, en 1969. Pendant ce conflit, qui a duré jusqu'à la fin des années 1990, plus de 3 600 personnes ont été tuées<sup>1</sup>. Le conflit n'a pas eu l'ampleur du génocide au Rwanda, mais il a été tout de même très important. Pendant cette période, la population de l'Irlande du Nord était d'environ 1,5 million d'habitants, soit moins de la moitié de la population du grand Toronto d'aujourd'hui,

1. Il y a encore des accès de violence sporadiques, qui ne sont habituellement pas mortels.

et elle était répartie sur une superficie de moins de deux fois la taille du parc provincial Algonquin, en Ontario. Pendant le conflit, le taux de mortalité par habitant a été proportionnellement équivalent à dix fois le nombre d'Américains tués pendant la guerre du Vietnam, ou à un demi-million de morts dans les États-Unis d'aujourd'hui. L'armée britannique a perdu 763 soldats en Irlande du Nord, soit plus que l'ensemble des décès en Irak, en Afghanistan, aux îles Malouines et pendant la première guerre du Golfe. Le corps de police de l'Irlande du Nord, le Royal Ulster Constabulary, a perdu 302 officiers parmi un effectif qui comptait de 8 000 à 10 000 membres. De plus, le nombre de décès ne représente qu'une fraction des blessés, dont les blessés graves. Il n'est pas exagéré de dire que pratiquement tout le monde en Irlande du Nord connaît quelqu'un qui a perdu la vie ou qui a été blessé pendant le conflit.

Heureusement pour moi, la plupart du temps, j'ai été témoin à distance de cette violence. Comme les autres cependant, j'ai eu mon lot d'incidents. Un soir, par exemple, je suis passé sans le savoir près d'une voiture piégée de l'Armée républicaine irlandaise (IRA) qui était stationnée devant un pub protestant et qui a explosé quelques minutes plus tard. Une autre nuit, je suis rentré tard à la maison où m'attendait ma famille inquiète : des voisins avaient découvert un corps carbonisé non loin de la maison et ils craignaient que ce ne soit moi. En fait, il s'agissait d'un catholique ayant une déficience intellectuelle qui avait été tué en représailles pour une bombe placée par l'IRA dans un magasin plus tôt cette même journée ; j'avais parlé quelques heures plus tôt avec une des personnes qui, plus tard, ont été reconnues coupables de l'assassinat. Il y a eu d'autres incidents : le meurtre d'un étudiant de mon école qui portait l'uniforme scolaire au mauvais moment, à la mauvaise place ; l'assassinat du frère d'un compagnon de classe qui a été descendu par une mitrailleuse lors d'une attaque dans un pub ; le meurtre du père d'un étudiant qui avait été agent de police.

J'ai fait mes études de premier cycle entre 1975 et 1979 au Collège Trinity, à Dublin, en partie parce que la ville était plus sécuritaire que Belfast. Je suis venu au Canada en 1981 pour poursuivre mes études supérieures, en raison de la récession économique mais aussi du conflit : l'année où j'ai quitté l'Irlande, dix jeunes se sont laissé mourir pendant une grève de la faim qu'ils avaient déclenchée pour défendre la cause des républicains irlandais.

Étant donné ce contexte, et mon grand intérêt pour la politique, il n'est pas surprenant que je me sois consacré à l'étude des conflits violents et de la résolution de conflits. Le même contexte a eu les mêmes effets sur mon collègue Brendan O'Leary. Nous avons fréquenté la même école secondaire catholique en Irlande du Nord, le Collège St. McNissi. À la fin de ses études postsecondaires, O'Leary est parti étudier à la London School of Economics alors que je suis allé au Collège Trinity et à l'Université Western Ontario. O'Leary est maintenant professeur de science politique à l'Université de Pennsylvanie et moi je suis professeur d'études politiques à l'Université Queen's, à Kingston, en Ontario. Depuis la fin des années 1980, nous travaillons ensemble ou séparément sur la question des conflits et de leur résolution. Nous avons tous deux agi comme consultants auprès de nombreux gouvernements et nous avons été conseillers principaux sur la question du partage des pouvoirs auprès de la Division de la médiation des Nations Unies.

Dans cette conférence, j'aborderai un des principaux défis auxquels se heurtent les chercheurs, les responsables politiques et les autres personnes soucieuses de comprendre et de résoudre les conflits ethniques. Ce défi est le métaconflit, c'est-à-dire qu'il concerne les différends sur la façon d'expliquer le conflit et sur les moyens d'y mettre fin. Il y a métaconflit dans tout contexte de conflit ; les chercheurs, les journalistes, les partisans de partis politiques, les agences externes indépendantes et les autres intervenants participent tous au métaconflit. Ma conférence porte sur le métaconflit de l'Irlande du

Nord et tente d'en tirer des leçons pour la recherche et l'élaboration de politiques dans des situations semblables.

### **Le métaconflit de l'Irlande du Nord**

Comme tout médecin digne de ce nom le dirait, il faut poser un diagnostic approprié avant de proposer un traitement. Il est essentiel de comprendre la nature des malaises et leurs causes avant de penser au traitement ou au soulagement des symptômes les plus graves. Cette règle vaut pour les médecins eux-mêmes et pour toute autre personne qui s'intéresse à l'analyse et à la résolution des conflits. Le problème que nous avons cerné, O'Leary et moi, dans notre tentative de poser un diagnostic pour le problème de l'Irlande du Nord au début des années 1990 est qu'il n'y avait pas de consensus sur la nature du conflit et, par le fait même, sur la façon d'y remédier.

Dans ce qu'on peut considérer comme notre plus important ouvrage sur l'Irlande du Nord, *Explaining Northern Ireland*, publié en 1995, nous tentons de démontrer ce qui ne fonctionnait pas dans les raisons évoquées pour expliquer le conflit, et nous offrons notre propre explication. Il y avait au moins quatre courants dominants pour expliquer le conflit, et nous croyions qu'ils étaient tous inexacts.

### **L'explication du nationalisme irlandais**

La première explication était le principal argument mis de l'avant par les nationalistes irlandais, en grande majorité catholiques. Quelques-uns d'entre eux présentaient le problème d'un point de vue ethnique : les protestants de l'Irlande du Nord étaient des intrus venus de Grande-Bretagne, injustement installés en Irlande par la Couronne anglaise (et écossaise) au début du XVII<sup>e</sup> siècle et qu'il fallait donc rapatrier. Si par analogie nous avions mis en pratique cette logique dans les Amériques ou dans quelque autre partie du monde, cela aurait eu des conséquences absurdes, ce qui explique peut-être pourquoi l'idée n'était pas très populaire à l'étranger. Cependant, l'analyse principale des nationalistes irlandais revêtait un caractère

républicain et civil. Elle présupposait que tous les peuples d'Irlande, y compris les protestants, étaient membres de la nation irlandaise et avaient droit à l'autodétermination collective. De ce point de vue, le problème (l'obstacle à la liberté et à l'unité irlandaise) était que l'État britannique avait divisé l'Irlande en 1921 et en occupait maintenant la partie nord. On estimait qu'en employant la tactique traditionnelle de la division pour mieux gouverner, la Grande-Bretagne approuvait les divisions entre les peuples irlandais et privilégiait la communauté protestante, laquelle était l'alliée de Londres par simple intérêt personnel. L'État britannique, disaient les nationalistes, avait intérêt à garder l'Irlande du Nord parce que cette région était, au moment de la partition, la principale zone industrielle d'Irlande et que, pendant la Seconde Guerre mondiale et la guerre froide, s'y croisaient d'importantes routes maritimes de l'Atlantique Nord.

La solution associée à cette analyse était sans équivoque : le retrait de l'État britannique des terres d'Irlande. La Grande-Bretagne devrait « redonner l'Irlande aux Irlandais » comme le disait la chanson de Paul McCartney, lui-même d'origine irlandaise. Pour les républicains irlandais extrémistes de l'IRA et des autres organisations connexes, la présence impériale britannique en Irlande justifiait l'utilisation des armes : il s'agissait d'une guerre de libération nationale. Au moment où la Grande-Bretagne se retirerait, croyait-on, les protestants de l'Irlande du Nord se réconcilieraient avec une République irlandaise unifiée, ce qui favoriserait la liberté de religion et d'association et éviterait la discrimination fondée sur la religion.

L'explication des nationalistes irlandais était populaire en Irlande, mais aussi parmi la diaspora irlandaise, en particulier aux États-Unis où plusieurs personnes finançaient la lutte armée des républicains irlandais. Ironiquement, l'Union soviétique partageait l'idée que le conflit était une manifestation anti-impérialiste. C'est sans doute l'unique point commun entre l'Union soviétique et les Américains irlandais, communauté d'origine du sénateur Joseph McCarthy.



Le problème avec l'analyse des nationalistes irlandais est qu'elle ne prenait pas au sérieux la position politique manifeste des protestants, ou unionistes, de l'Irlande du Nord. Les sondages d'opinion, les résultats des élections et le conflit violent entre nationalistes et unionistes démontraient clairement que le champ de bataille du conflit se trouvait en Irlande même plutôt qu'entre les peuples d'Irlande et l'État britannique. Les unionistes rejetaient massivement l'idée d'une Irlande unie et insistaient pour que soit maintenue l'union entre l'Irlande du Nord et la Grande-Bretagne. Peu importe le rôle qu'avait pu jouer l'impérialisme britannique dans l'apparition des divisions, celles-ci s'étaient profondément enracinées et ne pouvaient être ignorées. La Grande-Bretagne n'était sans doute pas le parfait négociateur qu'elle prétendait être, mais elle ne constituait pas non plus, dans les années 1990, le principal obstacle à l'unification de l'Irlande. En fait, même au moment de la partition en 1921, plusieurs membres de l'élite britannique souhaitaient l'abandon total de l'Irlande et considéraient le maintien de cette union comme un risque pour la stabilité politique en Grande-Bretagne. Dès la fin du xx<sup>e</sup> siècle, l'élite comme le grand public de la Grande-Bretagne estimaient que l'Irlande du Nord représentait plus un fardeau pour le trésor britannique qu'une colonie exploitable : il s'agissait d'un lieu à part qui profiterait davantage d'une Irlande unifiée.

Le nationalisme civil irlandais posait un autre problème : en dépit d'un discours teinté d'un langage libéral impartial face aux deux communautés religieuses, son objectif central favorisait nettement l'une des deux communautés nationales. Pour une partie de ses partisans, du moins, le nationalisme civil irlandais prenait toutes les apparences d'une tactique de nationalisme ethnique.

### **L'explication du nationalisme britannique (unionistes)**

Les unionistes (nationalistes britanniques) étaient plus enclins que les nationalistes irlandais à aborder leur communauté du point de vue ethnique ; le tout premier premier ministre unioniste d'Irlande

du Nord, sir James Craig, avait déclaré à ses partisans qu'il fallait bâtir « un parlement protestant et un État protestant »<sup>2</sup>. Au cours du conflit, cependant, et particulièrement à partir du milieu des années 1980, ce point de vue ethnique a dû faire face à une forte concurrence intellectuelle de la part d'un unionisme civil, qui était en quelque sorte le pendant du nationalisme civil des républicains irlandais.

Les unionistes civils reconnaissaient que les catholiques de l'Irlande du Nord avaient été traités comme des citoyens de deuxième classe par le régime de Stormont, exclusivement protestant et unioniste, qui avait été au pouvoir de 1921 à 1972, année de sa suspension par le gouvernement britannique de Westminster. Pour les unionistes de gauche, le problème de l'Irlande du Nord provenait des élites politiques ethnocentriques des deux communautés, plus enclines à éviter les classes politiques qui pourraient unir les électeurs. Les intégrationnistes électoraux affirmaient que le problème de l'Irlande du Nord était dû à l'échec des principaux partis politiques britanniques axés sur les classes (Labour et Conservatives), qui n'avaient pu se présenter aux élections en Irlande du Nord : cette absence avait laissé le champ libre au chauvinisme ethnique<sup>3</sup>. Les unionistes civils, conformément à leurs homologues ethniques, jetaient le blâme sur la violence des factions paramilitaires fascistes des nationalistes irlandais, lesquelles menaient une guerre sectaire contre les protestants et tuaient tout membre de leur propre communauté qui osait afficher sa dissidence en se joignant à la police ou en travaillant pour des agences de sécurité. Par ailleurs, on soupçonnait les élites nationalistes du gouvernement de la République irlandaise d'appuyer tactiquement et activement ces factions en offrant refuge aux malfaiteurs armés républicains et en avivant les

2. B. O'Leary et J. McGarry, *The Politics of Antagonism: Understanding Northern Ireland* (London : Athlone Press, 1993), 107.

3. H. Roberts, « "Sound Stupidity" : The British party system and the Northern Ireland Question », dans J. McGarry et B. O'Leary (dir.), *The Future of Northern Ireland* (Oxford : Oxford University Press, 1990), 100-136.

prétentions constitutionnelles de l'Irlande du Nord, ce qui entravait l'acceptation de l'Union par les catholiques.

Intégrer l'Irlande du Nord au Royaume-Uni, telle était la principale solution proposée par l'unionisme civil. Dans les années 1990, cela impliquait une normalisation du régime d'administration directe en place depuis 1972 ainsi qu'une gouvernance équivalente à celle du Yorkshire ou du Kent, ce qui voulait dire abandonner tout espoir de revenir à un gouvernement régional. Par analogie à la stratégie de la carotte et du bâton, les partisans de ce point de vue affirmaient qu'une fois que les catholiques de l'Irlande du Nord jouiraient d'une certaine prospérité et obtiendraient une citoyenneté d'égal à égal au sein du Royaume-Uni (la « carotte »), ils embrasseraient plus facilement l'identité britannique. Les intégrationnistes électoraux demandaient donc aux principaux partis politiques britanniques de participer aux élections en Irlande du Nord, croyant que cela transformerait la culture politique locale et la ferait passer d'une culture ethnocentrique et sectaire à une soi-disant politique moderne normale fondée sur des enjeux socioéconomiques, tels l'économie et l'environnement. Le « bâton » de l'unionisme civil était la guerre contre le terrorisme, c'est-à-dire le refus de clémence envers les républicains militants et chauvins ou envers leurs alliés politiques. Les unionistes civils pensaient aussi que Londres devait exercer des pressions sur l'État irlandais afin qu'il abandonne toute aspiration irrédentiste face à l'Irlande du Nord.

Le problème de cette analyse est qu'elle ne tient pas compte de l'importance du soutien des catholiques nord-irlandais à l'unification de l'Irlande. Comme le faisaient les protestants de l'Irlande du Nord qui, depuis l'établissement du suffrage universel masculin à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, votaient pour les partis unionistes, les catholiques appuyaient inmanquablement les partis nationalistes irlandais. Les sondages d'opinion montraient que ni les catholiques ni les protestants n'auraient voté pour des partis politiques britanniques, ou qu'ils auraient voté pour ces derniers seulement s'ils avaient

appuyé, respectivement, les objectifs des nationalistes irlandais et ceux des unionistes britanniques. Ces données laissent croire que l'intégration électorale n'aurait eu aucun effet manifeste sur les divisions politiques, et qu'elle aurait même pu donner lieu à une perte des cautionnements pour les partis britanniques. En revanche, l'absence des partis britanniques en Irlande du Nord était peut-être une réponse logique au manque d'appui qu'ils y recevaient et témoignait de leur réticence à se mêler de la politique nord-irlandaise ; en ce sens, ils n'étaient sûrement pas un des facteurs du conflit, comme pouvaient le croire certains. Les paramilitaires républicains ont effectivement tué des policiers catholiques, qu'ils ciblaient parfois parce qu'ils étaient catholiques. Mais la plupart des catholiques partageaient les mêmes aspirations constitutionnelles que les républicains irlandais et ne souhaitaient pas se joindre à ce qu'ils considéraient comme un corps policier unioniste. Le fait que l'appui des catholiques pour le nationalisme irlandais ait précédé de longue date la violente campagne armée des républicains, lancée à la fin des années 1960, laisse croire que les pressions des républicains n'expliquaient pas l'aversion des catholiques contre la police. Et, tout comme le nationalisme irlandais avait engendré le républicanisme irlandais, et non le contraire, il était plus sensé de penser que les revendications irrédentistes face à l'Irlande du Nord étaient l'expression d'un sentiment nationaliste plutôt que son origine.

À l'exemple du nationalisme civil irlandais, l'unionisme civil, qui apparemment se réclamait des droits égaux pour tous les citoyens sans égard à la religion, prenait en fait systématiquement parti pour une communauté. Son objectif principal – la sauvegarde de l'Union – était identique à celui de l'unionisme ethnique. C'est seulement à la fin des années 1980 que l'unionisme civil est devenu un argument de poids parmi les intellectuels unionistes, alors que le gouvernement britannique montrait des signes d'exaspération face aux politiciens unionistes ethnocentriques traditionnels, une exaspération qui l'a mené à coopérer étroitement avec le gouvernement

irlandais pour la gestion de l'Irlande du Nord. Ces circonstances ont donné une apparence tactique à l'unionisme civil, qui semblait vouloir obtenir la sympathie des Britanniques plutôt que celle des catholiques nord-irlandais.

### **L'explication matérialiste**

Si l'explication matérialiste du conflit croise parfois celle des intégrationnistes irlandais et britanniques, elle a aussi été utilisée seule sous diverses formes. Par exemple, et c'est l'un de ses principaux arguments, l'origine de l'hostilité des catholiques aurait été liée aux inégalités, notamment à l'inégalité économique<sup>4</sup>. Cette idée se fondait sur des faits évidents, décrits dans les rapports de commissions indépendantes et dans la littérature universitaire : les catholiques avaient de moins bons emplois, des revenus inférieurs, des logements moins confortables et d'autres biens de moins bonne qualité que ceux des protestants<sup>5</sup>. L'inégalité, selon plusieurs, venait d'une discrimination exercée par le gouvernement de Stormont et les municipalités à majorité protestante, mais elle était aussi liée aux grandes familles catholiques, et c'est là un effet indirect de l'inégalité et de la doctrine catholique. Ceux qui voyaient en l'inégalité la source du problème soulignaient que les protestations catholiques avaient commencé au milieu des années 1960 avec la mobilisation de l'Association nord-irlandaise pour les droits civiques, dont l'objectif principal était l'égalité des citoyens.

Un deuxième argument matérialiste voulait que la base du conflit soit la dépossession. Les défenseurs de ce point de vue insistaient sur le fait que le niveau de vie en Irlande du Nord était

4. D. Smith et G. Chambers, *Inequality in Northern Ireland* (Oxford: Oxford University Press, 1991).

5. E. Aunger, « Religion and occupational class in Northern Ireland », *Economic and Social Review*, vol. 7, n° 1 (1975), 1-17; *Cameron Report, Disturbances in Northern Ireland: report of the commission appointed by the Governor of Northern Ireland* (Belfast: HMSO, 1969).

manifestement plus bas qu'au Royaume-Uni en général et que le paramilitarisme des deux camps semblait se concentrer dans des ghettos de classe ouvrière plutôt que dans des quartiers de classe moyenne. Ils observaient également que les partis les plus radicaux de chaque clan, le Sinn Féin et le Parti unioniste démocrate (DUP), recevaient un appui colossal de la part des moins bien nantis. Un troisième argument, lui, plaçait la criminalité des paramilitaires à la source du conflit. Les paramilitaires républicains et loyalistes étaient régulièrement décrits comme des « gangsters », des « mafiosi », des « parrains », des « fraudeurs » et des « truands », termes qui faisaient d'eux des profiteurs principalement intéressés à garnir leur portefeuille. Comme l'a indiqué le journaliste américain Scott Anderson dans le magazine *Harper's* en 1994, « il est trop simple d'attribuer la violence de l'Irlande du Nord à la haine religieuse, à un nationalisme dévié ou à la pure absurdité. En fait, les barbares ont de très bonnes raisons de vouloir saboter toute espérance de paix, des raisons qui n'ont rien à voir avec les drapeaux ou les dieux, mais bien avec l'argent<sup>6</sup> ». Le titre de l'article d'Anderson était très évocateur : « Making a Killing<sup>7</sup> ». Les tenants de la thèse criminelle faisaient ressortir les systèmes d'extorsion mis en place par les paramilitaires, les vols de banques qu'on pouvait leur attribuer et les indices sur leur train de vie élevé.

Les analyses matérialistes donnaient évidemment lieu à des solutions matérialistes. Ceux qui attribuaient le problème aux inégalités recommandaient une égalité des droits civiques, c'est-à-dire un État neutre doté de lois contre la discrimination, muni d'organismes impartiaux et professionnels responsables de répartir le bien public et pourvu d'une déclaration des droits de la personne présidée par

6. S. Anderson, « Making a killing: The high cost of peace in Northern Ireland », *Harper's* (février 1994).

7. Note du traducteur: L'expression « making a killing » veut dire, en anglais, faire beaucoup d'argent.

une commission laïque. La gauche proposait la création de programmes d'action positive pour mettre en place des conditions équitables et insistait pour qu'il y ait des investissements dans l'emploi, le logement et l'éducation. La droite, y compris le gouvernement Thatcher, proposait le développement d'une « culture d'entreprise » qui favoriserait la croissance économique. Richard Needham, ministre conservateur en Irlande du Nord, affirmait ainsi en 1989 que la meilleure façon de résoudre le conflit était de « trouver du travail pour les 10 000 jeunes hommes au chômage dans l'ouest de Belfast<sup>8</sup> ». Pour ceux qui considéraient que les paramilitaires étaient des bandits, et conformément à l'idéologie unioniste dominante, la solution explicite et implicite était de prendre des mesures contre le crime, telles que des enquêtes sur l'acquisition des biens ou le blanchiment d'argent, dans le cadre d'une « guerre contre le terrorisme ».

Le principal problème des thèses matérialistes est qu'elles faisaient abstraction du volet politique (nationaliste) du conflit. C'étaient en effet l'inégalité et la discrimination qui mettaient le feu aux poudres et déclenchaient les protestations dans la seconde moitié des années 1960. Mais les protestations mettaient aussi en jeu la question de l'identité nationale irlandaise qui s'est rapidement imposée, car les catholiques – y compris ceux qui considéraient que les inégalités représentaient un problème majeur – voyaient l'unité irlandaise comme une solution et votaient pour les partis qui défendaient cet objectif. Par ailleurs, les petits partis politiques qui optaient pour l'égalité étaient à l'agonie, comme l'était l'Association nord-irlandaise pour les droits civiques. Pourtant l'État britannique avait pris des mesures pour interdire la discrimination bien avant de mettre en place l'administration directe en 1972, et il continua à le faire ensuite. La distribution de logements « sociaux » avait été confiée à l'Exécutif nord-irlandais du logement, une agence

8. Cité dans J. McGarry et B. O'Leary, *Explaining Northern Ireland: Broken Images* (Oxford: Blackwell, 1995), 265.

impartiale; la discrimination au travail avait été bannie par une loi sur les droits en matière d'emploi, en 1976, suivie d'une loi encore plus resserrée en 1988. Ces mesures ont permis de procéder à une attribution impartiale des biens publics et privés, mais elles n'ont ni réussi à réconcilier les nationalistes avec l'Union ni permis d'amoin-drir le conflit, encore moins d'y mettre fin.

Le problème avec la thèse de la dépossession est qu'il y avait aussi en Grande-Bretagne et en Irlande, notamment dans les grands quartiers ouvriers de Glasgow, Liverpool et Dublin, des zones où les conditions de dépossession étaient similaires à celles de Belfast, l'extrême violence toutefois mise à part. Ailleurs dans le monde aussi, on trouvait des conditions encore pires, notamment dans les réserves indiennes de pays par ailleurs bien développés, où la dépossession donnait lieu à une apathie ou à la négligence, mais pas à une rébellion violente. Le cycle économique laissait également croire qu'il n'existait pas de lien entre l'économie et la violence: la violence n'augmentait pas quand le taux de chômage était élevé; elle ne diminuait pas non plus quand celui-ci baissait. La violence n'a pas davantage bondi quand le chômage s'est accentué après une période de croissance continue, comme l'a indiqué une analyse plus poussée de la relation entre matérialisme et violence<sup>9</sup>. En fait, les explosions de violence étaient plus vraisemblablement liées à des déclencheurs politiques en lien avec le conflit intranational, par exemple l'augmentation de la violence républicaine après l'emprisonnement sans procès de catholiques (nationalistes) en 1971 ou l'assassinat par l'armée britannique de 14 manifestants non armés en janvier 1972 en cette journée connue sous le nom de *Bloody Sunday*. La violence loyaliste (unioniste) était pour sa part liée à la violence républicaine et aux menaces ressenties envers l'Union.

9. T. Gurr, *Why Men Rebel* (Princeton, NJ: Princeton University Press, 1970).



L'argument selon lequel le gain personnel motivait les paramilitaires est démenti par les taux élevés de mortalité et d'emprisonnement dans ces organisations. Devant ces chiffres, s'ils avaient autant tenu à leurs propres intérêts, les paramilitaires auraient choisi des activités criminelles moins dangereuses. Le gain matériel ne semblait pas non plus un motif plausible pour les dix grévistes de la faim qui se sont laissé mourir en 1981, année où j'ai quitté l'Irlande pour le Canada. Certes, l'extorsion et le blanchiment d'argent abondaient, mais les recettes étaient principalement utilisées pour financer le combat. Les fraudes criminelles personnelles étaient plutôt rares, en particulier du côté des républicains. Les paramilitaires qui s'enrichissaient personnellement aux dépens de la « cause » étaient plus susceptibles d'attiser la colère de leurs collègues et des forces de sécurité. Selon nous, ceux qui ont vu la criminalité à la source du paramilitarisme ont sous-estimé l'importance des motivations nationalistes des Irlandais et des Britanniques. En effet, parmi ceux qui appuyaient la thèse criminaliste, on trouvait des partisans qui participaient à la lutte entre des communautés nationales. Il s'agissait de nationalistes britanniques (unionistes) soucieux de détourner l'attention de la résistance armée nationaliste irlandaise : en jouant la provocation, la force excessive et la coopération avec les loyalistes, ils espéraient qu'elle se désintéresserait du rôle tenu par les forces de sécurité britanniques.

### **L'explication religieuse**

Selon la quatrième grande explication du conflit nord-irlandais, la plus populaire de toutes, du moins en dehors de l'Irlande, il s'agissait d'un conflit de religions. Que pouvait-on penser d'autre d'un conflit où s'affrontaient des catholiques et des protestants et où le politicien le plus populaire, le révérend Ian Paisley, était un prédicateur apocalyptique ? Il y avait plusieurs variantes à l'explication religieuse. Certains estimaient que le problème n'était pas la religion comme telle, mais plutôt la façon dont les prêtres et les prédicateurs déformaient la parole de Dieu. De leur côté, les laïcs présentaient le

problème comme un fait inhérent à la religion. Selon eux, la religion prenait trop de place en Irlande du Nord et le conflit s'apparentait à un retour aux guerres de religion européennes du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>. Leur logique les amenait à conclure que le conflit provenait d'une ségrégation scolaire accentuée par les écoles confessionnelles, un système que, par ailleurs, la hiérarchie catholique romaine cautionnait.

Ceux qui adhéraient à l'explication religieuse n'ont pas tous proposé des solutions. Plusieurs ont associé le conflit à l'atavisme, à la persistance de haines ancestrales dont s'était pourtant débarrassé le reste de l'Europe depuis des siècles. Cela donnait lieu à une sorte de découragement ou de cynisme, populaire en Angleterre, menant à penser que le peuple d'Irlande du Nord devrait être laissé à lui-même et se battre jusqu'au dernier homme. D'autres affirmaient que l'Irlande du Nord avait besoin d'une modernisation (moins de religion) et proposaient la solution libérale classique aux guerres de religion d'Europe : une séparation de l'Église et de l'État qui relègue la pratique religieuse au domaine privé, où elle serait protégée et où la discrimination serait interdite. D'autres encore estimaient que l'intégration de l'éducation était la panacée du conflit, qu'il fallait donc mettre en place un système d'éducation public unique où les enfants de toutes confessions partageraient les mêmes bancs d'école. À mon avis, c'était la solution la plus populaire dans les médias hors de l'Irlande. Finalement, ceux qui croyaient que le problème résidait dans la façon dont était présentée la religion proposaient l'œcuménisme et s'en remettaient aux enseignements du concile Vatican II ou des sectes protestantes modérées<sup>11</sup>.

Les explications religieuses présentaient de nombreux problèmes. L'un d'eux était que les partis politiques de l'Irlande du

10. Ce point de vue était particulièrement populaire chez les Anglais, d'où la plaisanterie du pilote d'avion qui, à l'arrivée à Belfast, indique aux passagers de reculer leur montre de 300 ans.

11. E. Gallagher et S. Worrall, *Christians in Ulster 1968-1980* (Oxford: Oxford University Press, 1982).

Nord ne visaient pas d'objectifs religieux, mais plutôt nationalistes (le nationalisme irlandais et l'unionisme). On pouvait dire la même chose des organisations paramilitaires des deux côtés. L'IRA – principale organisation paramilitaire catholique – n'exigeait pas la théocratie catholique, mais une Irlande unie; les protestants, pour leur part, ne défendaient pas la doctrine de Calvin sur la prédestination ni les 95 thèses de Luther, mais l'union avec la Grande-Bretagne. Les sondages d'opinion montraient que la plupart des soi-disant protestants ne fréquentaient même pas l'église; cela portait à croire qu'une éventuelle modernisation ou une laïcisation ou encore l'œcuménisme n'aurait pas nécessairement d'effet sur leur point de vue politique. Plusieurs catholiques allaient à la messe, mais le conflit persistait malgré les appels à la non-violence lancés aux paramilitaires par la hiérarchie catholique et même par le pape. En fait, il semblait que la laïcité en Irlande du Nord aurait plus ou moins les mêmes effets qu'elle avait eus sur les relations entre le Québec et le Canada anglais pendant et après la Révolution tranquille, c'est-à-dire qu'elle n'empêcherait pas d'accentuer la division identitaire.

Contrairement à la position d'un sociologue et leader religieux<sup>12</sup>, la popularité du révérend Ian Paisley avait peu à voir avec ses convictions religieuses. L'église que dirigeait Paisley – Free Presbyterians – comptait très peu de fidèles (moins de deux pour cent de la population protestante) et s'amenuisait sous le poids des grandes églises presbytériennes et anglicanes. Paisley était surtout populaire parce qu'en plus d'être un homme d'Église, il dirigeait un important parti politique unioniste (le DUP) et il était dans une certaine mesure le plus éloquent et le plus grand défenseur politique de l'Union. On pouvait directement lier l'appui qu'il recevait à ses habiles interventions, au cœur d'un violent conflit ethnonational polarisé, qui désamorçaient l'élan de politiciens unionistes modérés

12. S. Bruce, *God Save Ulster! The Religion and Politics of Paisleyism* (Oxford: Oxford University Press, 1986).

favorables à une forme de compromis avec les nationalistes. Quant à la ségrégation scolaire, peu de données attestaient qu'elle était à la source du problème, puisque la division entre les deux communautés de l'Irlande (éventuellement de l'Irlande du Nord) existait déjà bien avant la mise en place du système d'éducation public. Rien n'indiquait non plus que l'éducation intégrée résoudrait le conflit, puisque demeurait la principale question constitutionnelle. Pour être plus précis, en faisant abstraction de la question constitutionnelle, on risquait peu de changer le *statu quo* constitutionnel. Finalement, il y avait un autre obstacle considérable à l'éducation intégrée : la plupart des parents, particulièrement dans la communauté nationaliste, appuyaient le système en place, ce qui impliquait que l'éducation intégrée aurait dû être imposée par la force.

### **Notre analyse du problème**

Dans notre analyse, et tel que j'ai pu l'insinuer au cours de ma critique des autres explications, O'Leary et moi considérons que la source fondamentale du problème venait de la coexistence de deux communautés, l'une irlandaise et l'autre britannique, qui voulaient chacune être gouvernée par son État-nation. Pour mettre fin au conflit de façon juste et équitable, il fallait aborder franchement et directement cette réalité. La division nationale prenait racine dans l'installation, par la Couronne au xvii<sup>e</sup> siècle, de protestants anglais et écossais dans un Ulster catholique et gaélique. Dès cet instant, et plus fortement alors que par la suite, la religion a servi de ce que Walker Connor nomme un « marqueur ethnique », créant une division entre les colons établis et les autochtones expropriés<sup>13</sup>. À la fin

13. W. Connor, *Ethnonationalism: The Quest for Understanding* (Princeton, NJ: Princeton University Press, 1994). Cela explique peut-être l'histoire apocryphe du fermier catholique à qui un animateur de télévision demande tôt dans les années 1970 d'expliquer pourquoi il a voté pour la députée Bernadette Devlin, une trotskiste, ardente adversaire de l'Église catholique, et athée. Le fermier réplique en disant qu'elle est une « athée catholique ».

du XIX<sup>e</sup> siècle, cette division avait pris un caractère ethnonational. Le conflit initial n'était pas destiné à perdurer, comme le laissent croire les analyses fondées sur l'atavisme ou le primordialisme. En fait, la transformation d'un conflit entre colons et autochtones vers un conflit entre communautés nationales rivales découle directement de l'échec des Britanniques et des Irlandais dans leurs tentatives de construction d'une nation ou d'un État<sup>14</sup>. Dans les siècles qui ont suivi l'établissement des colons, les autorités britanniques se sont montrées incapables d'adopter des politiques qui auraient pu intégrer les Irlandais catholiques au sein de l'État-nation britannique. De même, et dès les tout premiers débuts du mouvement d'indépendance irlandais au XIX<sup>e</sup> siècle, les nationalistes irlandais puis l'État indépendant irlandais se sont montrés incapables de proposer un concept d'Irlande indépendante que les protestants du nord auraient pu tolérer ou accepter. Dans le langage moderne de la science sociale, les divisions ethnonationales de l'Irlande s'étaient « construites » à partir de distinctions socioéconomiques réelles ancrées dans le colonialisme de peuplement. Ces divisions étaient multigénérationnelles et enracinées dans les politiques d'État, dans la politique locale et dans les affrontements violents épisodiques entre les communautés. Lors de chaque élection démocratique, après que le suffrage fut accordé aux classes ouvrières en 1881, pratiquement tous les catholiques et tous les protestants des six comtés du nord-est, qui formeront l'Irlande du Nord en 1921, appuyaient respectivement les partis nationalistes et unionistes. Les partis non nationalistes ou non unionistes n'ont jamais obtenu plus de 10 pour cent des intentions de vote. La société civile reflétait la société politique : les principales organisations populaires, l'Association athlétique gaélique et l'Ordre d'Orange, étaient, l'une, nationaliste,

14. B. O'Leary et J. McGarry, *The Politics of Antagonism: Understanding Northern Ireland* (London : Athlone Press, 1993), 54-106.

et l'autre, unioniste. Les organisations de la société civile qui transcendaient la division ont toujours été très marginales<sup>15</sup>.

En raison du caractère enraciné de la division ethnonationale, les solutions antithétiques proposées tour à tour par les intégrationnistes britanniques et irlandais étaient nécessairement utopiques. Il n'y avait aucune velléité, chez les unionistes nord-irlandais des années 1990, d'accepter l'idée d'une Irlande unie, même si les droits individuels y étaient protégés ; pas plus que les nationalistes irlandais ne se montraient intéressés à acquérir la citoyenneté à part entière au sein du Royaume-Uni. Le problème des explications matérialiste et religieuse était qu'elles faisaient abstraction de l'enjeu constitutionnel fondamental du conflit ou, au contraire, qu'elles se plaçaient au cœur du conflit constitutionnel. Ainsi, parmi ceux qui proposaient une solution reposant sur la croissance économique ou la laïcité, plusieurs appuyaient délibérément le *statu quo* constitutionnel par défaut de l'unionisme ou militaient explicitement pour un Royaume-Uni intégré, y voyant la voie de la croissance économique et de la laïcité. Les nationalistes irlandais adhéraient aussi aux explications matérialiste et religieuse, mais ils soutenaient que l'annulation de la partition était le meilleur moyen d'éliminer le sectarisme et les inégalités religieuses tout en favorisant une économie florissante.

Pour résoudre le conflit, on devait donc trouver des solutions radicalement différentes de celles proposées jusqu'alors. Il était essentiel de mettre en place des ententes politiques et institutionnelles pour traiter deux aspects fondamentaux. En premier lieu, il fallait savoir comment gouverner la polities profondément divisée qu'était

15. F. Cochrane, « *Unsung heroes? The role of peace and conflict resolution organizations in the Northern Ireland conflict* », dans J. McGarry (dir.), *Northern Ireland and the Divided World: Post-Agreement Northern Ireland in Comparative Perspective* (Oxford: Oxford University Press, 2001), 137-158. L'United Irishmen à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle est sans doute une exception, erronément amplifiée par les républicains irlandais à la fin du xx<sup>e</sup> siècle comme exemple de ce qui était alors possible.

l'Irlande du Nord. Elle ne pouvait être gouvernée exclusivement par Londres ou Dublin, ainsi que le souhaitaient les bandes rivales intégrationnistes, puisque cela aurait été un parti pris à caractère national. Un gouvernement assuré par Dublin *et* Londres aurait été plus juste, mais l'idée était inefficace puisque les citoyens et les politiciens nord-irlandais auraient joué un rôle restreint dans des décisions qui les concernaient directement. L'autonomie gouvernementale régionale offrait le meilleur choix, dans la mesure où elle était conçue de façon acceptable pour les deux communautés. Cette condition éliminait d'emblée les structures politiques à la majorité absolue du système de Westminster, comme on les trouve aux niveaux fédéral et provincial au Canada ainsi qu'au gouvernement central du Royaume-Uni. Entre 1921 et 1972, le gouvernement provincial de l'Irlande du Nord a fonctionné selon le système de Westminster, ce qui a eu des conséquences désastreuses. Cela a donné lieu à un gouvernement exclusivement protestant et unioniste, lequel a fait preuve de discrimination à l'égard de la grande minorité catholique et nationaliste, notamment dans l'attribution des emplois et du logement social, accentuant ainsi son hostilité face à l'ordre constitutionnel. Les structures à la majorité absolue ont connu un certain succès dans des politiques qui ne sont pas profondément divisées et où un groupe important d'électeurs flottants est disposé à modifier ses intentions de vote pour appuyer différents partis : cela permet l'alternance des gouvernements. Dans une politique profondément divisée, par contre, les électeurs font systématiquement un choix ethnique et le principe de la majorité met en place un gouvernement permanent dirigé par la majorité ethnique.

Il fallait donc, en Irlande du Nord, un gouvernement de partage des pouvoirs, ou consociationnel, dans lequel le pouvoir exécutif, la législature et les grandes institutions publiques seraient largement représentatifs de toutes les communautés de l'Irlande du Nord<sup>16</sup>. La

16. A. Lijphart, *Democracy in Plural Societies: A Comparative Exploration* (New Haven: Yale University Press, 1977).

consociation implique la présence de règles pour la prise de décisions dans les pouvoirs exécutif et législatif, lesquelles empêchent que le vote de la majorité l'emporte systématiquement, du moins pour les questions que la minorité juge fondamentales. Finalement, la consociation permet aussi un certain degré d'autonomie gouvernementale.

Mais la consociation seule n'était pas suffisante. Un gouvernement de partage des pouvoirs en Irlande du Nord, en tant que région du Royaume-Uni, aurait satisfait les aspirations des nationalistes irlandais d'être inclus dans le gouvernement, mais cela n'aurait pas satisfait leurs aspirations nationales visant l'établissement de liens politiques avec le reste de l'Irlande. De plus, la principale raison pour laquelle les unionistes étaient réticents à partager le pouvoir avec les nationalistes irlandais était la crainte qu'ils profitent de leur situation au sein du gouvernement pour détruire l'Union. Il fallait donc penser à une entente qui tiendrait compte de l'aspect national du conflit, notamment les craintes et les aspirations des deux communautés. Il fallait admettre que l'Irlande du Nord était non seulement profondément divisée, mais profondément divisée sur le plan national.

Notre analyse du problème de l'Irlande du Nord, exposée dans le livre *Explaining Northern Ireland*, a été décrite par un universitaire comme « l'explication du conflit la plus orthodoxe et moderne »<sup>17</sup>. Un autre a affirmé qu'elle avait joué un « rôle dominant »<sup>18</sup>. Bien que nous ne voulions en tirer notoriété, l'Accord de paix pour l'Irlande du Nord signé le 10 avril 1998 (ci-après, l'« Accord »)<sup>19</sup> reflète notre

17. A. Edwards, « Interpreting the Conflict in Northern Ireland », *Ethnopolitics*, vol. 6, n° 1 (2007), 137-144 ; citation : 138.

18. R. Taylor, « Introduction : The promise of consociational theory », dans R. Taylor (dir.), *Consociational Theory: McGarry and O'Leary and the Northern Ireland Conflict* (London : Routledge, 2009), 310.

19. L'Accord était désigné « L'Accord » (*The Agreement*) dans une brochure envoyée à tous les foyers de l'Irlande du Nord, qui en donnait les grandes lignes. Il est également connu comme l'accord de Belfast ou l'accord du Vendredi saint, puisqu'il a été signé le jour du Vendredi saint 1998.



description générale du conflit : cet Accord est le fruit de négociations entre les partis politiques nord-irlandais et les gouvernements britannique et irlandais, avec la participation des États-Unis. Notre livre *Explaining Northern Ireland* a fait partie de la toile de fond intellectuelle des négociations et des discussions qui ont mené à l'Accord.

L'Accord prévoit un gouvernement consociationnel en grande partie constitué selon la méthode D'Hondt. Ainsi, chaque parti politique reçoit automatiquement des sièges à l'organe exécutif en fonction du nombre de sièges qu'il détient dans l'Assemblée d'Irlande du Nord, lesquels sont eux-mêmes attribués selon une forme de représentation proportionnelle fondée sur le mode de scrutin à vote unique transférable, pour 18 circonscriptions de six membres chacune. C'est une façon d'assurer l'inclusion, c'est-à-dire de faire en sorte que chaque parti substantiel, y compris les partis radicaux du Sinn Féin (nationaliste) et du DUP (unioniste), ait un certain nombre de sièges à l'Assemblée et au gouvernement proportionnellement à l'appui populaire reçu. Ce partage des pouvoirs exécutifs était critiqué non seulement par ceux qui favorisaient la règle de la majorité, mais aussi par ceux qui croyaient que le partage des pouvoirs devait être restreint aux partis modérés de chacune des communautés car, croyaient-ils, une coalition modérée serait plus encline à la coopération qu'une coalition inclusive. Par contre, O'Leary et moi avons toujours appuyé la méthode D'Hondt puisque l'inclusion des partis radicaux dans le gouvernement nord-irlandais permettait de renforcer le poids de leurs sections plus modérées, en leur donnant un rôle dans le gouvernement et en les dotant de moyens pour concrétiser les revendications constitutionnelles importantes à leurs yeux. En effet, au cours des quinze années écoulées depuis la signature de l'Accord, le Sinn Féin et le DUP se sont beaucoup modérés et coopèrent maintenant étroitement l'un avec l'autre. En fait, il est devenu difficile de les distinguer de leurs homologues soi-disant modérés, soit le Parti social-démocrate et travailliste et le Parti unioniste d'Ulster.

La méthode D'Hondt permet aussi une attribution séquentielle des portefeuilles, laquelle empêche les grands partis de monopoliser les ministères les plus importants. Les ministères sont choisis à tour de rôle par les partis qui y sont autorisés. Le plus grand parti choisit en premier, puis c'est au tour du deuxième parti et ainsi de suite. Une fois que chaque parti admissible a choisi un ministère, on recommence dans le même ordre pour choisir parmi les ministères qui restent. Cette règle permet aux plus petits partis d'obtenir des portefeuilles relativement plus importants (susceptibles de les intéresser) que si les plus grands partis étaient seuls responsables de l'attribution des portefeuilles. Cette règle permet aussi de résoudre instantanément après l'élection deux des éléments les plus controversés du partage des pouvoirs – combien de ministères et lesquels reviennent à tel ou tel parti politique.

En vertu de l'Accord, le pouvoir exécutif est sous la responsabilité d'un premier ministre et d'un vice-premier ministre qui, en dépit de ces titres, sont égaux. Ils sont élus par une majorité concurrente de députés nationalistes et unionistes qui doivent s'identifier comme « nationaliste », « unioniste » ou « autre ». Cela permet d'assurer qu'un des deux postes les plus importants soit occupé par un unioniste et que l'autre soit occupé par un nationaliste. En 2007, cette règle a été remplacée par une méthode D'Hondt modifiée selon laquelle le représentant du plus grand parti de l'Assemblée devient premier ministre et le représentant du deuxième plus grand parti devient vice-premier ministre. Ce changement subtil, qui s'approche de ce que nous soutenions depuis 2004, permet de nommer l'entièreté du pouvoir exécutif dès la fin des élections, y compris le premier ministre et le vice-premier ministre<sup>20</sup>. Comme avant, cela empêche les nationalistes ou les unionistes d'occuper les deux postes, mais permet aussi, pour la première fois, aux « autres » de pouvoir remporter un des deux postes.

20. J. McGarry et B. O'Leary (2004), « Stabilising Northern Ireland's Agreement », *Political Quarterly*, vol. 75, n° 3 (2004), 213-225.

La consociation permet également aux communautés d'exercer un veto réciproque. Les communautés, particulièrement les minorités, peuvent ainsi prévenir le vote de mesures qui pourraient leur causer préjudice. En vertu de l'Accord, un certain nombre de mesures « clés » ne peuvent être adoptées sans le vote conjoint des deux communautés. Ainsi, pour être adoptée, la mesure en question doit recevoir l'appui d'une double majorité de nationalistes et d'unionistes ou encore de 60 pour cent de l'Assemblée, y compris au moins 40 pour cent de nationalistes et d'unionistes. De plus, 30 membres de l'Assemblée peuvent présenter une « pétition d'intérêt » (*petition of concern*) pour d'autres mesures, ce qui les rend, elles aussi, sujettes au vote conjoint.

L'Accord a tenu compte de l'aspect national du conflit de plusieurs façons importantes. À l'intérieur de l'Irlande du Nord, les traditions unionistes et nationalistes allaient dorénavant bénéficier de la « parité d'estime » (*parity of esteem*). Pour répondre aux aspirations des nationalistes souhaitant avoir des liens avec l'Irlande, on a créé un conseil ministériel Nord-Sud, auquel participent les gouvernements irlandais et nord-irlandais. Selon l'entente, le conseil se réunit en plénière deux fois par année et parfois en plus petits groupes pour discuter d'enjeux sectoriels (par exemple, l'agriculture et l'éducation). Les gouvernements britannique et irlandais ont aussi mis en place une conférence intergouvernementale britannico-irlandaise où les deux gouvernements se sont entendus pour coopérer sur toutes les questions politiques qui n'ont pas été remises à l'Assemblée d'Irlande du Nord (ainsi que toute autre question au cas où l'Assemblée s'effondrerait). L'Accord reconnaît le droit à l'autonomie du peuple d'Irlande et crée un processus où une Irlande unie pourrait être créée grâce à la double majorité sur des référendums organisés simultanément en Irlande du Nord et en République d'Irlande. Il s'agit là d'un compromis. La disposition qui permet au peuple d'Irlande de décider de son avenir a été mise en place pour satisfaire les nationalistes irlandais, mais l'exigence de la double majorité y a été incluse pour

atténuer les craintes des unionistes, qui ne veulent pas qu'une Irlande unie leur soit imposée sans leur consentement. La République d'Irlande a également répondu aux craintes des unionistes en amendant sa constitution afin d'en retirer les revendications irrédentistes sur l'Irlande du Nord. L'Accord a permis l'établissement futur d'un conseil britannico-irlandais auquel participent les gouvernements britannique et irlandais ainsi que d'autres gouvernements régionaux du Royaume-Uni, notamment l'Écosse et le Pays de Galles. Bien que cette institution soit moins importante que le conseil ministériel Nord-Sud, les unionistes y voient un moyen de renforcer les liens de l'axe Est-Ouest. Ces étapes visant à tenir compte de l'aspect national du conflit ont été cruciales pour en arriver à une entente.

En plus des aspects liés au partage des pouvoirs et à la dimension nationale, les parties négociatrices de l'Accord ont dû faire face à plusieurs enjeux liés à la sécurité, puisque la région était non seulement divisée, mais devait aussi se relever d'une intense violence. Parmi les plus importants enjeux se trouvait la réforme de la police. Pour les nationalistes irlandais, la police en place, le Royal Ulster Constabulary qui était protestant à 93 pour cent en 1998, représentait un corps profondément partisan, responsable de sérieux abus contre leur communauté, y compris de collaboration avec des loyalistes coupables d'assassinats de catholiques. Les nationalistes préféraient une réforme radicale du corps de police, voire même son démantèlement, tout en accusant formellement certains de leurs membres de crimes de guerre. Pour les unionistes, les membres du Royal Ulster Constabulary étaient des héros qui avaient défendu l'Irlande du Nord contre les assauts terroristes et en avaient beaucoup souffert, perdant 302 officiers dans l'exercice de leurs fonctions. Les unionistes estimaient que le Royal Ulster Constabulary était le meilleur corps policier au monde et méritait des médailles de bravoure de même qu'une augmentation salariale substantielle. Étant donné ces points de vue diamétralement opposés, il n'est pas surprenant que les parties négociatrices n'aient pu s'entendre et aient pré-

féré déléguer la question à la Commission Patten, une commission internationale indépendante qui avait reçu le mandat de formuler des recommandations auprès du gouvernement britannique avant l'automne 2009.

O'Leary et moi avons alors écrit un petit livre, *Policing Northern Ireland: Proposals for a New Start*, visant à influencer la Commission Patten<sup>21</sup>. Le livre puisait à même les pratiques exemplaires glanées dans le monde entier, mais reposait sur les deux principes qui sous-tendaient notre façon d'envisager le conflit nord-irlandais, c'est-à-dire que pour être acceptable aux yeux des deux communautés, la police devait être reconstruite selon les principes de la consociation et de la binationalité. L'élément consociationnel impliquait que la police représente de façon proportionnelle, et à tous les rangs, les communautés où elle exercerait son travail. Encore une fois, il fallait affronter des arguments intégrationnistes, dont plusieurs reposaient sur le principe de l'égalité individuelle, mais cachaient une préférence pour le maintien du *statu quo* unioniste. Un des arguments préconisait la mise en place d'une force policière impartiale, professionnelle et respectueuse des droits de la personne et jugeait accessoire la composition même du corps de police. Certains partisans de ce point de vue ont poussé l'idée et affirmé que tout changement à la composition du corps policier, ce qui impliquerait nécessairement une action positive, serait néfaste puisqu'il ferait offense au principe du mérite – la prémisse libérale clé qui veut que la seule raison justifiable de la discrimination soit le talent. Tout corps de police fondé sur l'action positive, disaient-ils, était voué à être moins compétent qu'un corps policier strictement fondé sur le mérite.

Notre point de vue, en revanche, était qu'un corps policier dans une politique profondément divisée était peu susceptible de se montrer impartial à moins qu'il ne représente les deux communautés. On ne

21. J. McGarry et B. O'Leary, *Policing Northern Ireland: Proposals for a New Start* (Belfast : Blackstaff Press, 1999).

pouvait vraisemblablement s'attendre à ce que les agents de police se départent de leurs antécédents politiques et culturels au moment d'endosser l'uniforme. Et même s'ils y parvenaient, ils n'en seraient pas considérés impartiaux pour autant. Pour ce qui est de la compétence, nous affirmions que la force policière d'une communauté ne saurait être efficace si seulement un peu plus de la moitié de la population lui témoignait suffisamment de confiance pour collaborer. La représentativité était une condition essentielle pour créer la confiance, et la confiance était nécessaire pour assurer l'efficacité. Cela voulait dire qu'il fallait une action positive, du moins pendant une période de transition, jusqu'à ce que la police ait nommé un seuil adéquat d'agents provenant de la communauté nationaliste.

Comme dans le cas de la consociation politique, nous avons insisté sur le fait que la proportionnalité n'était pas suffisante en soi pour le corps policier. Une réforme complète de la police devait tenir compte du fait que l'Irlande du Nord était non seulement divisée, mais qu'elle était divisée sur le plan national. Le principe consociationnel de la proportionnalité (action positive) n'était pas suffisant, car le principal problème n'était pas que les nationalistes irlandais qui souhaitaient s'engager dans la police soient refusés par discrimination. Le problème était plutôt que les nationalistes irlandais se montraient peu intéressés par une force policière qui leur était hostile et qu'ils voyaient comme une force partisane dont la tâche était de protéger l'Union. Les dispositions de l'Accord tiendraient compte d'une partie de cette hostilité nationaliste en faisant en sorte que les deux communautés acceptent l'ordre politique, mais il fallait fournir un effort supplémentaire, en particulier dans le cas du corps policier, pour démontrer que la police en soi était impartiale du point de vue national (ou binational). À cette fin, nous avons recommandé un certain nombre de changements symboliques fondamentaux, ce qui semble une antithèse mais ne l'est pas. Premièrement, le nom du corps policier devait changer. Les nationalistes irlandais étaient peu susceptibles de vouloir s'enrôler dans le Royal Ulster Constabulary,

et pas seulement à cause du mot « royal »<sup>22</sup>. Nous avons proposé le nom Northern Ireland Police Service, un nom neutre qui rendait explicite que la police était au service des gens plutôt qu'un instrument de coercition. Nous avons également proposé l'adoption d'un symbole national plus neutre pour remplacer la harpe et la couronne du Royal Ulster Constabulary. Les sympathisants du Royal Ulster Constabulary soulignaient que la harpe et la couronne étaient déjà des symboles des deux nations, mais les nationalistes ont rapidement noté que la harpe se trouvait sous la couronne, ce qui donnait à penser à une subordination coloniale. Ces propositions de réforme, ainsi que plusieurs autres qui visaient les responsabilités de la police ainsi que le besoin de formation en matière de droits de la personne, ont été accueillies par la Commission Patten, et par la suite mises en œuvre par le gouvernement britannique. Après la parution du rapport Patten, un éminent journaliste de Belfast a écrit : « ce qui me surprend est le nombre de fois où le rapport Patten se réfère à un livre écrit par deux universitaires, John McGarry et Brendan O'Leary, *Policing Northern Ireland*. Le résumé du livre comprend dix points, dont la plupart se retrouvent d'une façon ou d'une autre dans le rapport<sup>23</sup> ».

### **La réussite de l'Accord**

En quinze ans d'existence, l'Accord de Belfast a connu une instabilité intermittente, particulièrement à ses débuts alors que le gouvernement britannique suspendait à plusieurs reprises les nou-

22. Le mot « Ulster » est employé par les unionistes pour désigner l'Irlande du Nord. Par contre, pour les nationalistes, l'Ulster est une province historique de l'Irlande qui comprend les six comtés de l'Irlande du Nord et trois comtés de la République d'Irlande. Les nationalistes considèrent donc comme inadéquate l'utilisation du mot Ulster pour le nom d'un corps policier qui n'a autorité que sur six comtés.

23. B. Whyte, « Patten... finding the gems in the detail », *Belfast Telegraph*, 18 septembre 1999.

velles institutions politiques. Il y a encore une importante ségrégation sociale et la division politique persiste. Les classes ouvrières protestante et catholique vivent toujours séparément. Mais l'Irlande du Nord a néanmoins changé de façon radicale depuis 1998, et pour le mieux.

Les statistiques sur la mortalité violente constituent une façon assez directe de mesurer la réussite de l'Accord. Au cours des quatorze années qui ont précédé la signature de l'Accord, en 1998, 626 personnes ont été tuées en Irlande du Nord. Depuis 1998, 91 personnes l'ont été<sup>24</sup>. La différence est encore plus évidente pour les forces de sécurité. Alors que 110 agents de police et 142 soldats étaient tués au cours de la première période, ces chiffres chutent respectivement à deux et deux pour la période postérieure à l'Accord. Ce contraste est même sous-représentatif du rôle de l'Accord dans l'établissement de la paix puisqu'avant 1998, il y a eu une période (de 1994 à 1996) pendant laquelle les républicains ont conclu un cessez-le-feu dans le cadre des négociations entourant l'Accord. La différence entre les vingt années antérieures au processus de paix (1974-1993) et les vingt années postérieures (1994-2013) indique une réduction encore plus marquée de la mortalité violente. Dans les faits, la violence au cours de la période qui a suivi l'Accord a tendance à se produire à l'intérieur des communautés plutôt qu'entre elles, ce qui tranche avec la période antérieure. En d'autres mots, cette violence est davantage le résultat de guerres intestines et de rivalités internes que le fruit d'un conflit ethnique ; cela indique peut-être que la paix est en train de s'installer et qu'il y a désormais absence de « vrais » ennemis. Finalement, la tendance de la mortalité violente depuis 1998 est constamment à la baisse. Les deux dernières années pour lesquelles les statistiques sont disponibles (2011 et 2012) sont les seules depuis

24. Toutes les statistiques proviennent du site Web «Deaths due to the Security Situation in Northern Ireland 1969 – 29 February 2012», disponible à : [http://www.psni.police.uk/deaths\\_cy.pdf](http://www.psni.police.uk/deaths_cy.pdf) (en anglais)



1969 où personne en Irlande du Nord – que ce soient des civils, des soldats ou des policiers – n’est mort de violence politique<sup>25</sup>.

De plus, pour la première fois dans l’histoire de l’Irlande du Nord, les deux communautés appuient le service de police nord-irlandais. En janvier 2007, les républicains du Sinn Féin ont même voté en appui à la police et en novembre 2012, la composition du corps policier était catholique à 30 pour cent, de loin la plus forte proportion depuis 1921 et bien plus que les sept pour cent de 1998<sup>26</sup>. Bien que les appuis pour le Sinn Féin et pour le DUP aient augmenté depuis la mise en place de l’Accord – un fait parfois brandi pour indiquer que l’Accord a approfondi les divisions –, ces partis ne sont que l’ombre de leurs anciennes formes plus radicales. En plus d’appuyer la police, le Sinn Féin, l’aile politique de l’IRA, a accepté que le statut de l’Irlande du Nord ne puisse être modifié sans le soutien d’une majorité en Irlande du Nord et que cette procédure, comme tout autre changement politique, doive s’accomplir dans la paix. Pour sa part, le DUP a accepté les institutions de partage des pouvoirs prévues par l’Accord de même que les institutions Nord-Sud et le rôle de Dublin en Irlande du Nord par le biais de la Conférence intergouvernementale britannico-irlandaise. Bien sûr, aucun de ces arrangements institutionnels ne représente le choix de prédilection de l’un ou l’autre des partis, mais tous deux ont préféré

25. Les statistiques sur la mortalité violente sont publiées annuellement, c’est pourquoi j’ai fait abstraction de 1998, année de la signature de l’Accord de Belfast. Cela a pour effet de ne pas tenir compte de l’explosion d’une bombe à Omagh qui a causé la mort de 29 personnes, juste après la signature de l’Accord. Mais même si on tient compte de ces décès, on observe tout de même une baisse notable de la mortalité violente pendant la période qui suit la signature de l’Accord. L’ajout des décès d’Omagh accentue encore plus la tendance vers la non-violence enregistrée d’année en année depuis 1998.

26. Police Service of Northern Ireland, Workforce Composition Figures, disponible à : [http://www.psn.police.uk/index/updates/updates\\_statistics/updates\\_workforce\\_composition\\_figures.htm](http://www.psn.police.uk/index/updates/updates_statistics/updates_workforce_composition_figures.htm) (en anglais)

le compromis pour le bien des institutions. Les arrangements visant le partage des pouvoirs fonctionnent bien depuis 2007 et l'Accord en général reçoit l'appui d'une grande majorité de l'électorat nord-irlandais ainsi que de 107 des 108 membres actuels de l'Assemblée d'Irlande du Nord. Ces progrès remarquables ne garantissent pas la disparition définitive de la violence et de l'instabilité politique, mais ils aident à expliquer pourquoi cette région est souvent considérée comme un modèle pour d'autres régions profondément divisées.

### **Leçons à retenir pour d'autres cas problématiques**

Cela nous amène à la pertinence d'utiliser l'expérience nord-irlandaise ailleurs dans le monde. Cela ne veut pas dire qu'il suffit simplement d'exporter le modèle, dans toute sa complexité institutionnelle, aux autres zones conflictuelles. Chaque cas présente un contexte et des besoins particuliers, et il n'existe aucune solution universelle. Néanmoins, mon travail et mon expérience en Irlande du Nord font ressortir trois leçons importantes et généralisables pour ceux qui s'intéressent à la résolution de conflits, que ce soient des universitaires, des responsables politiques ou d'autres intervenants.

La première est un point méthodologique simple et sans controverse : pour trouver une solution adéquate, il faut apporter une explication claire et précise du problème. Un des points de départ est l'évaluation de l'ampleur de la division, puisque les politiques divisées ou profondément divisées requièrent un traitement différent de celles qui ne sont pas divisées mais qui sont diversifiées ou homogènes du point de vue ethnique. Les régions divisées, en particulier celles qui sont profondément divisées, sont aussi souvent marquées par la violence ou ont le potentiel de l'être. Elles sont généralement organisées en communautés ethnopolitiques mobilisées autour de divers partis et d'associations civiles, du moins là où c'est permis. Cela ne veut pas dire que chaque individu s'identifie ethniquement, mais l'ethnicité y est un facteur dominant d'identification, et un facteur constant.

À l'opposé, d'autres polities ne sont pas divisées de façon significative, mais sont fondamentalement hétérogènes ou multiculturelles, ou même monoculturelles. Dans ces cas, la violence interethnique est absente et l'identification à une communauté ethnique, dans la mesure où elle est présente, entre en concurrence avec plusieurs autres facteurs d'identification, habituellement privatisés (églises, clubs et autres), plutôt que de servir de fondement pour la mobilisation politique. Dans ces cas, les électeurs sont généralement prêts à appuyer des grands partis dont les programmes offrent des politiques de nature transethnique ou multiculturelle. La profondeur de la division est un phénomène qu'on peut tester empiriquement.

Les régions qui ne sont pas divisées mais qui sont simplement diversifiées ou homogènes peuvent se contenter d'institutions politiques qui sont « intégrationnistes » par nature<sup>27</sup>. Un gouvernement exécutif qui fonctionne selon les normes de la majorité n'est pas un problème tant que les partis ont une base générale, se centrent sur leurs programmes et ne sont pas profondément opposés les uns aux autres. La présence d'électeurs flottants y garantit généralement une forme d'alternance des gouvernements. L'existence de grands partis rend acceptables les systèmes électoraux à la majorité absolue ou à scrutin majoritaire. Il suffit habituellement d'avoir un système d'éducation public général, sauf là où des minorités linguistiques s'efforcent de conserver leur langue et leur culture.

Dans les sociétés divisées, par contre, les institutions politiques doivent s'assurer d'inclure toutes les communautés assez importantes présentes dans l'État. Cela renvoie au besoin d'un partage consociationnel des pouvoirs au sein d'institutions centrales ou régionales, que ce soit par des coalitions parlementaires ou encore

27. J. McGarry, B. O'Leary et R. Simeon, « Integration or Accommodation? The Enduring Debate in Conflict Regulation », dans S. Choudhry (dir.), *Constitutional Design for Divided Societies: Integration or Accommodation?* (Oxford : Oxford University Press, 2008), 41-90.

par des présidences rotatives ou collectives<sup>28</sup>. Cela fait également apparaître le besoin de créer certaines règles de prise de décision pour éviter aux minorités de se voir imposer des mesures, particulièrement dans les secteurs très délicats. Les systèmes électoraux proportionnels sont plus adéquats pour les régions profondément divisées, puisqu'ils permettent aux différentes communautés d'être justement représentées par leurs leaders plutôt que d'avoir pour seul choix une absence de représentation ou une représentation par des politiciens provenant d'autres communautés que la leur, comme cela peut être le cas avec les systèmes électoraux à la majorité absolue ou à scrutin majoritaire<sup>29</sup>. Il peut aussi être nécessaire, dans les sociétés divisées, d'installer un système d'éducation axé sur les communautés, surtout s'il y a résistance à l'assimilation à la culture de la communauté dominante.

Il est également important de définir la nature de la division pour trouver des solutions. Quand une région profondément divisée est formée de ce que Ted Gurr nomme des « concurrents communaux » (*communal contenders*), c'est-à-dire des communautés mobilisées qui se font concurrence pour une partie ou pour l'ensemble des ressources de l'État, les institutions consociationnelles telles que décrites sont parfois tout ce dont il est nécessaire<sup>30</sup>. Cela semble approprié pour le Burundi, les îles Fidji, le Liban et la Malaisie, par exemple. Mais d'autres endroits, comme l'Irlande du Nord, sont également divisés sur le plan ethnonational, c'est-à-dire qu'ils sont formés de communautés qui se considèrent comme des nations ayant droit à l'autonomie. Dans ces cas, les solutions doivent aussi

28. J. McGarry, «Is Presidentialism Necessarily Non-Collegial?», *Ethnopolitics*, vol. 12, n° 1 (2013), 93-97.

29. Les systèmes électoraux à la majorité absolue et les systèmes électoraux à scrutin majoritaire sont cohérents avec une représentation d'une minorité dans des élections législatives lorsque la minorité est concentrée sur un territoire.

30. T.R. Gurr, *Peoples versus States: Minorities at Risk in the New Century* (Washington, DC: United States Institute of Peace Press, 2000).

tenir compte de la division nationale, qui implique souvent de mettre l'accent sur l'autonomie territoriale pour les communautés minoritaires et, parfois, la recherche d'autres formes de reconnaissance nationale. La taille est aussi une question importante. Si les minorités ethnonationales sont petites et ne peuvent vraisemblablement aspirer au partage des pouvoirs dans les institutions centrales, leurs objectifs peuvent se limiter à l'autonomie. C'est le cas des Bougainvillais, des Alandais, des Maures de Mindanao et des Premières Nations en Amérique du Nord. Là où les communautés ethnonationales comprennent une part importante de la population de l'État, comme en Bosnie ou à Chypre, il faut parfois combiner l'autonomie avec un partage des pouvoirs à l'échelle d'un gouvernement central ou fédéral; l'échange entre autonomie et partage y devient alors un enjeu de négociation. Un autre facteur contextuel a trait à la situation géographique de la minorité ethnonationale, qui peut être entièrement incluse à l'intérieur du territoire d'un État, comme dans le cas des Écossais et des Québécois, ou qui peut faire partie d'une plus vaste communauté ethnonationale chevauchant des frontières, comme dans le cas des Basques, des nationalistes irlandais et des Kurdes. Dans le premier cas, l'État peut comprendre des institutions internes; dans le second cas, il peut y avoir un besoin d'arrangements institutionnels qui s'étendent au-delà des États.

Pour effectuer la transition entre une situation de violence ou de guerre civile vers une situation de paix, les régions profondément divisées doivent s'entendre sur un certain nombre de points en plus de créer des institutions politiques pour le partage et la division des pouvoirs. Souvent, comme dans le cas de l'Irlande du Nord, le point le plus important a trait à la sécurité. Pour traiter les enjeux de sécurité, il faut apporter des réponses équitables aux questions que les spécialistes du rétablissement de la paix appellent le DDR (désarmement, démobilisation et réintégration) et la RSS (réforme du secteur de la sécurité). Il faut aussi tenir compte d'un certain nombre d'enjeux qui sont le fruit de la violence et qui demandent une

certaine délicatesse, comme, par exemple, le retour des réfugiés dans leurs foyers, les façons d'aborder le passé (c'est-à-dire la violence) de sorte à consolider un avenir de paix et les moyens pour reconstruire une économie délabrée. À Chypre, par exemple, il n'est pas suffisant de s'entendre sur une forme de gouvernement qui inclut les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs ou sur les formes d'autonomie pour la minorité turque; il faut également s'entendre sur le retrait de l'armée turque et sur le maintien ou non du droit d'une intervention armée par la Turquie, ce qu'elle considère comme un droit conféré par traité. Il faut aussi tenir compte du traitement des réfugiés (pour la plupart des Chypriotes grecs, mais aussi certains Chypriotes turcs) qui ont perdu leurs propriétés en 1974, et de la récupération des corps des disparus au combat pendant cette période.

La deuxième leçon que je tire de mon travail en Irlande du Nord est qu'on ne peut se fier à la littérature universitaire, aux positions des politiciens locaux, au jugement des organismes externes, ou encore aux conclusions des médias, pour déterminer le degré et la nature des divisions ainsi que le type d'endroit auquel on fait face. Il en est ainsi puisqu'il y a toujours un métaconflit.

Les chercheurs et les responsables politiques doivent faire attention à deux ensembles d'énoncés présents dans les métaconflits. L'un d'eux est l'exagération de la nature des divisions et la préconisation de solutions qui ne sont pas nécessaires ou qui sont erronées. Un exemple manifeste de l'exagération des divisions est le régime d'apartheid en Afrique du Sud. Pretoria ainsi que les intellectuels et les médias en faveur de l'apartheid ont exagéré les divisions entre les Blancs et les autres, ainsi que les divisions entre les autres ethnies, pour maintenir la domination blanche ou afrikaner. On accordait l'autonomie territoriale à diverses communautés ethniques africaines dans l'intention de jeter ainsi les bases pour des États indépendants. En réalité, les communautés en question ne souhaitent pas l'autonomie; et les élites à qui l'on donnait la responsabilité de ces bantoustans n'étaient pas représentatives de leurs communautés.

Elles étaient, en fait, des alliées du système d'apartheid. Loin de vouloir l'autonomie, les communautés d'Afrique du Sud préféraient l'intégration dans une Afrique du Sud commune fondée sur l'égalité des citoyens et dotée de certaines mesures de protection du multiculturalisme. Toute aspiration à l'autonomie territoriale ou aux protections culturelles était entachée par l'association entre les droits collectifs et l'apartheid. La communauté internationale a sciemment rejeté les divisions imposées par le régime d'apartheid, qu'elle a interprétées comme une tentative grotesque pour contourner le consensus international sur la décolonisation et l'autodétermination. D'autres régimes racistes ont également exagéré les différences pour maintenir leur contrôle, ou à d'autres fins pires encore. À une échelle moins néfaste, des personnes et des organismes réclament l'autonomie territoriale ou une éducation axée sur la communauté même quand la plupart des membres de cette communauté n'en manifestent pas le désir. Pensons, par exemple, aux nombreux habitants du sud des États-Unis qui ont réclamé la possibilité pour leur État de se séparer de l'Union juste après la réélection de Barack Obama à la présidence<sup>31</sup>.

Le deuxième type d'exagération vient du point de vue opposé. Quoique moins visible, il est probablement plus fréquent. Les intégrationnistes sous-estiment souvent les divisions ethniques tout en exagérant une unité sociale et politique. Leur thèse provient d'au moins trois valeurs occidentales des Lumières, souvent considérées comme progressistes et modernes. Premièrement, les républicains jacobins et leurs héritiers préconisent les vertus d'une nation unie et fraternelle formée de citoyens souverains. Deuxièmement, les socialistes placent la solidarité des classes au-dessus de l'identité ethnique et voient l'État-nation comme la base de cette solidarité sociale, bien qu'il soit un point de transition vers un ordre social mondial post-national. Troisièmement, les libéraux classiques prônent

31. Anonymus, « Let's Stay Together », *Economist*, 24 novembre 2012, disponible à : [www.economist.com/blogs/democracyinamerica/2012/11/secession-and-elections](http://www.economist.com/blogs/democracyinamerica/2012/11/secession-and-elections)

l'individualisme et repoussent toute forme de pensée communale qui pourrait menacer les droits individuels et la liberté libérale<sup>32</sup>. Ces trois points de vue placent les divisions ethniques dans l'ordre du superficiel ou en font l'étendard d'élites intéressées, ou encore les voient comme la conséquence de causes matérielles, de discriminations ou de tendances rétrogrades. Non seulement insistent-ils sur le constructivisme – l'idée selon laquelle l'identité ethnique est une création plutôt qu'une réalité fondamentale –, mais ils soulignent aussi la capacité de déconstruction et de transformation rapide de l'identité même. C'est pourquoi les intégrationnistes écartent la protection publique des minorités au moyen de l'autonomie territoriale et du partage des pouvoirs et proposent en lieu et place des solutions intégrationnistes – notamment par des institutions majoritaires et centralisées (unitaires), des systèmes d'éducation communs et une langue publique unique – solutions qui sont vouées à l'échec dans les endroits divisés.

Les personnes qui valorisent l'unité, la solidarité, l'égalité et les libertés peuvent adhérer sincèrement à ces principes républicains, socialistes et libéraux. Cependant, si nous examinons la sociologie des intégrationnistes dans les endroits divisés, nous observons que les intégrationnistes sont invariablement membres des communautés dominantes ou majoritaires et parfois de petites minorités éparses, les immigrants par exemple, qui ne veulent ou ne peuvent pas vraiment aspirer à une accommodation par le partage des pouvoirs ou l'autonomie territoriale. À l'opposé, les membres de communautés minoritaires appréciables rejettent l'intégration et souhaitent obtenir l'accommodation de leur culture et de leur identité dans les institutions politiques, même si, de façon hypocrite, elles entretiennent un sentiment intégrationniste envers les minorités qu'elles englobent (les minorités dans les minorités).

32. J. McGarry, B. O'Leary et R. Simeon, « Integration or Accommodation? The Enduring Debate in Conflict Regulation » (2008), *op. cit.*



En y regardant de plus près, nous observons que l'intégrationnisme n'est pas favorisé uniquement par les républicains, les socialistes et les libéraux des communautés majoritaires qui aspirent à la fraternité, à la solidarité et à l'égalité. En fait, les élites des majorités ethnocentriques emploient souvent l'intégrationnisme de façon opportune et cynique pour cimenter leur domination. Cela fonctionne de deux façons. Premièrement, les solutions institutionnelles centrales associées à l'intégration sont souvent parfaitement compatibles avec la domination ethnique<sup>33</sup>. Les républicains préconisent l'unitarisme comme moyen idéal d'atteindre l'unité, mais la majorité chauvine sait que l'unitarisme implique que l'État soit entièrement contrôlé par la communauté dominante. Les socialistes proposent des politiques matérielles pour favoriser l'égalité, mais ces politiques laissent intactes d'importantes inégalités politiques; ou, de concert avec d'autres intégrationnistes, les socialistes proposent des solutions sociales « toutes faites » qui peuvent donner lieu à une assimilation culturelle et identitaire des minorités. Les libéraux peuvent présenter les règles de la majorité comme le meilleur mécanisme pour la prise de décisions, car conforme à la notion d'égalité entre les électeurs (une personne égale un vote), toujours est-il que dans une région profondément divisée, les règles de la majorité servent manifestement les intérêts du groupe majoritairement dominant.

La seconde façon dont les élites ethnocentriques majoritaires bénéficient de l'intégrationnisme a trait à l'opinion publique. Les incitations à prôner les idéologies « universelles » républicaines, socialistes et libérales prennent des allures de propagande face à un chauvinisme éhonté et cru. Ces incitations font écho aux propos des acteurs internationaux, particulièrement en Occident, pour qui l'intégrationnisme est la méthode dominante et légitime de gérer la

33. J. McGarry, « Ethnic Domination in Democracies », dans M. Weller (dir.), *The Political Participation of Minorities: A Commentary on International Standards and Practice* (Oxford: Oxford University Press, 2010), 35-71.

diversité. Ils font aussi écho aux déclarations des partisans des élites des groupes dominants, dont l'unité et l'esprit de corps sont renforcés par la conviction que les intérêts de leur communauté sont en harmonie avec les valeurs propres aux Lumières. L'emploi du discours intégrationniste par les politiciens ethnocentriques est pratiquement universel, mais l'exemple récent du président intransigeant du Sri Lanka et du leader cinghalais, Mahinda Rajapaksa, qui a dirigé la conquête militaire des régions tamoules en 2009, est éloquent : « quand les gens vivent ensemble dans l'unité, il n'y a pas de différences raciales ou religieuses [...] Il n'est donc pas pratique pour ce pays d'avoir différentes administrations fondées sur l'ethnicité. La solution est de vivre ensemble dans ce pays avec des droits égaux pour toutes les communautés<sup>34</sup> ».

Il faut mener d'intenses recherches pour démêler ce casse-tête de divisions exagérées et d'unités exagérées. La tâche est plus facile dans les démocraties établies de longue date, puisque la meilleure mesure des aspirations politiques des citoyens est le vote qu'ils accordent aux différents partis (bien qu'il faille tout de même contrôler les effets du système électoral et des autres règlements politiques qui peuvent favoriser certains partis au détriment des autres). Essentiellement, s'il y a des élections relativement libres et que les partis traditionnellement dominants ont un caractère ethnonational, on peut dire que la politique est divisée sur le plan ethnonational. Si les partis axés sur les programmes dominant dans la politique, elle n'est vraisemblablement pas divisée sur le plan ethnique. Les sondages d'opinion sont également riches d'enseignement, mais ils sont plus sujets à l'invention puisque les électeurs peuvent craindre d'étaler leurs véritables opinions, particulièrement si elles sont radicales ou dissidentes. On peut évaluer la profondeur de la division en étudiant les schémas sociaux (le taux de mariages inter-communautaires, le degré d'intégration

34. G. Harris, « Sri Lankan Leader Seems to Reject Greater Autonomy for Tamils », *New York Times*, 4 février 2013.

des quartiers résidentiels et des lieux de travail) ainsi que la violence inter-communautaire.

Quand il y a manque de démocratie et que les sondages d'opinion sont impossibles à effectuer, le chercheur peut combiner des analyses comparées à des faits objectifs sur les plans social et démographique, malgré les risques liés au déterminisme. Ainsi, s'il est vrai que toute minorité culturelle concentrée sur un grand territoire dans les démocraties occidentales aspire au moins à l'autonomie et à la protection de la transmission linguistique et culturelle, il est raisonnable de penser qu'il en est de même pour des groupes vivant des situations similaires dans des endroits moins démocratiques ou sans démocratie, malgré les affirmations des élites dominantes qui y règnent. Ainsi, les Tibétains et les Ouïghours souhaitent vraisemblablement une forme d'autonomie territoriale, en dépit du discours de Beijing ou des intellectuels intégrationnistes.

La troisième et dernière leçon à tirer du conflit en Irlande du Nord, que nous n'avons malheureusement pas le temps d'approfondir dans le cadre de cette conférence, a trait à la résolution du métaconflit, c'est-à-dire la définition d'un point de vue accepté et orthodoxe sur la nature du conflit et sur les moyens nécessaires pour le traiter; il n'est pas suffisant de se mettre d'accord uniquement sur les façons de résoudre la situation. Même si les universitaires, les partis politiques et les acteurs internationaux s'entendent sur le métaconflit, les parties doivent accepter de faire des compromis. Tant d'endroits demeurent le lieu d'un conflit épineux, même s'il y a une entente possible sur le métaconflit. À Chypre, les deux côtés ainsi que tous les intervenants internationaux s'entendent depuis 1997 pour dire que le conflit a lieu entre deux communautés «égales sur le plan politique» et qu'il doit être résolu au moyen d'une fédération bizonale et bicommunautaire. N'empêche que l'entente y reste une réalité notoirement incertaine. En Israël-Palestine, les deux communautés soutiennent l'idée que le conflit a lieu entre deux peuples et

que la solution devrait reposer sur la présence de deux États. Il y a même acceptation générale sur des détails, notamment que le droit au retour des Palestiniens devrait être limité et que Jérusalem devrait être divisée entre les deux parties. Mais rien de tout cela n'a donné lieu à une résolution du conflit.

Pour convenir de la résolution d'un conflit, il ne suffit pas uniquement d'un consensus sur les solutions appropriées, mais bien d'un consensus sur des solutions que toutes les parties pertinentes jugent meilleures par rapport au *statu quo*. Pour y arriver, il faut tenir compte d'un certain nombre de facteurs, notamment l'équilibre des pouvoirs entre les communautés et le rôle joué par les acteurs externes. L'Accord de Belfast est le résultat de plusieurs facteurs : une impasse militaire entre, d'une part, les républicains irlandais et, d'autre part, les forces de sécurité britanniques et les paramilitaires loyalistes ; un changement démographique (une croissance continue de la proportion de nationalistes), qui a fait craindre aux unionistes que le principe de la majorité pourrait être une arme à double tranchant et qui a mené les nationalistes à conclure qu'ils pouvaient exercer un pouvoir substantiel en Irlande du Nord sans écartier l'idée d'une éventuelle unification avec l'Irlande ; et une étroite collaboration de la part des principales forces externes, notamment les gouvernements britannique et irlandais, mais aussi les États-Unis. La résolution judicieuse des conflits ailleurs dans le monde demandera une combinaison similaire de conditions favorables en plus de la résolution du métaconflit.

# HAIDEH MOGHISSI

*Lauréate Trudeau 2011*

Université York

## BIOGRAPHIE

Haideh Moghissi est professeure de sociologie et d'études des femmes à l'Université York (Toronto). Elle a été fondatrice de l'Union nationale des femmes iraniennes et membre de ses premiers comités exécutif et de rédaction, avant de quitter l'Iran en 1984.

À l'Université York, Mme Moghissi a été doyenne associée (Relations extérieures) à la Faculté des arts libéraux et des études professionnelles, coordonnatrice du certificat en recherche et pratiques contre le racisme, présidente du comité exécutif du Centre de recherche sur le féminisme et membre du comité exécutif du Centre d'études sur les réfugiés. Elle a commenté la situation en Iran et la question des femmes au Moyen-Orient sur les ondes de CBC, TVO, BBC World Service, Radio France et Voice of America. Elle a été membre des comités de rédaction des publications *Journal of Comparative Public Policy*, la série *Women and Politics* de Routledge, *Resources for Feminist Research* et *Feminist Forum*. Son deuxième livre, *Feminism and Islamic Fundamentalism*, a reçu le Choice Outstanding Academic Books Award en sociologie.

Haideh Moghissi a été nommée lauréate Trudeau en 2011.

## RÉSUMÉ

Présenté sous la forme d'un récit personnel d'expériences de vie ayant déclenché l'engagement de son auteure pour la recherche universitaire, cet article traite des prises de position populistes et anticolonialistes au sein du Moyen-Orient et à l'extérieur. Haideh Moghissi fait valoir qu'une bonne partie des intellectuels libéraux et de gauche, féministes inclus, font une évaluation apologétique des mouvements politiques et des activismes qui contestent la domination économique et culturelle de l'Occident, y compris l'islamisme radical, rejetant du même coup les notions d'universalisme, de laïcité et de droits de la personne. Même si l'intention est de soutenir le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ici des peuples longtemps diabolisés par des préjugés racistes et l'islamophobie, ce plaidoyer mal avisé a des conséquences négatives pour les groupes d'opposition de la région et des diasporas, plus particulièrement pour les femmes.

CONFÉRENCE

## « “Le retour du sacré” et la politique de la différence culturelle »

Université du Québec à Montréal (UQAM)

3 OCTOBRE 2012

Au cours d'un après-midi gris et mélancolique, et de nombreuses années après m'être exilée de ma terre natale, j'ai été attirée par la voix divine de Cecilia Bartoli qui chantait un opéra de Rossini. Dans le libretto, j'ai entendu un concept extraordinaire: celui de la « victime volontaire ». Bartoli chantait d'une manière qui ressemblait à des sanglots et qui m'a beaucoup touchée. La notion poétique de « victime volontaire » définit bien ce que nous faisons parfois dans la vie, les tentations auxquelles nous succombons, les impulsions auxquelles nous obéissons, même si nous savons intérieurement que cela peut nous faire souffrir. Pendant cet après-midi morose, ces deux mots ont profondément fait écho à la trajectoire de ma propre vie, un parcours où j'ai volontairement pris part à une révolution qui, plus tard, se retournerait contre moi, ma famille et mes amis et m'obligerait à abandonner tout ce que j'avais aimé et tout ce pour quoi j'avais travaillé.

Bien entendu, ce que j'ai vécu n'est qu'une variante de ce qu'ont subi plusieurs centaines de milliers d'Iraniens, des femmes et des hommes de la classe moyenne, des laïques, des intellectuels de gauche ou libéraux et d'autres personnes dont les vies ont été brisées par la révolution iranienne. Nous avons accepté d'être dirigés



par un ecclésiastique dont les actions et les paroles auraient dû nous avertir de son dédain pour la démocratie politique, la liberté d'expression, les libertés individuelles et le droit de choisir. Ce dirigeant s'est opposé pendant de nombreuses années à toute réforme juridique pour les femmes et il était engagé dans la réislamisation des droits et de la condition de la femme. Lorsque nos droits reconnus par la loi et nos libertés individuelles ont été détruits sous le régime islamiste autoritaire établi par cet homme, nous avons enfin reconnu que la liberté et le progrès ne peuvent pas être engendrés par des idéologies et des mouvements qui se prétendent d'origine divine, exigent une obéissance aveugle et sont déterminés à faire ressusciter le passé.

Sur la base de cette introduction, il ne fait aucun doute que le milieu social et politique de l'Iran postrévolutionnaire et les événements auxquels j'ai pris part avec passion ont refaçonné ma vie. Ces expériences ont donné naissance à mon engagement et m'ont poussée vers les sujets que j'ai choisis dans mes activités de recherche et d'écriture et dans mes activités sociales. Mais avec le temps et l'acceptation du caractère immuable de mon déplacement, ma nouvelle réalité sociale m'a aussi poussée vers de nouveaux domaines de recherche, des sujets qui se sont avérés aussi complexes que conflictuels et qui m'ont marginalisée intellectuellement. Je reviendrai sur cette question plus tard.

Tout d'abord, je voudrais dire que le fait de quitter mon pays natal, quatre ans après la révolution, a provoqué ma rupture au plan politique avec les illusions populistes paralysantes et l'activisme contradictoire de la gauche, qui s'était drapée d'une robe anti-impérialiste dans l'Iran postrévolutionnaire. Edward Saïd avait raison de dire que la séparation d'une personne avec sa terre natale et sa propre culture – un déplacement qui nous amène à regarder notre pays d'origine avec détachement – est peut-être le seul moyen de réévaluer de façon critique les relations sociales, les valeurs culturelles et les pratiques

de notre pays d’origine et de penser à des moyens de le sauver de ses propres vices<sup>1</sup>.

Dans mon cas, un changement de situation géographique combiné à une dégradation de mon statut social (j’étais présentée tour à tour comme minorité visible, femme de couleur et immigrante) m’a poussée à me sentir marginalisée. Cette distance par rapport aux peurs, aux inquiétudes et à l’exigence des responsabilités de la vie sous le règne islamique m’a aussi permis de remettre en question les vieux dogmes. Cette rupture avec le passé a renforcé le processus de marginalisation. Mais en même temps, ma double ou triple marginalité a ouvert un espace à partir duquel je pouvais réfléchir de plus près aux façons dont les positions idéologiques et théoriques que j’adoptais depuis si longtemps fonctionnaient en pratique. J’ai vu plus clairement comment un peuple qui avait vécu longtemps sous la main de fer d’un tyran corrompu soutenu par des puissances étrangères, et qui avait été privé de liberté et du contact avec des idées nouvelles nécessaires à l’éducation politique pouvait tomber sous l’emprise d’un autre dirigeant charismatique antidémocratique et opposé aux droits.

La question de la responsabilité politique et morale de la gauche laïque et des forces libérales, qui avaient abandonné leurs revendications pour la démocratie, la liberté et les droits de la personne au profit d’objectifs anti-impérialistes et de luttes des classes soi-disant plus urgents, avait une importance encore plus grande pour moi, au plan personnel et politique. Cette question a étayé mon premier livre en anglais, *Populism and Feminism in Iran: Women’s Participation in a Male-Defined Revolutionary Movement* (Macmillan, 1994), qui tire son origine de ma thèse de doctorat. Les soulèvements politiques de 2011 et 2012 au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont fait ressortir cette question, et l’évolution subséquente de la situation en Tunisie, en

1. Edward Saïd, « Reflections on Exile », dans R. Fergusson *et al.* (dir.), *Out There. Marginalization and Contemporary Culture* (New York: New Museum of Contemporary Art et MIT Press, 1990).

Égypte, en Libye et en Syrie a démontré que l'expérience des Iraniens n'était pas unique et que plusieurs intellectuels progressistes de la région et d'ailleurs, n'avaient rien appris de cette situation. C'est là, néanmoins, un tout autre sujet.

Ce qui me frappe – et c'est sur cela que je me concentrerai lorsque je ferai référence aux discours sur les musulmans à l'intérieur, mais aussi à l'extérieur du Grand Moyen-Orient –, c'est que le point de vue populiste et anti-impérialiste de la gauche a aussi imprégné et façonné les discours des intellectuels postcoloniaux progressistes de l'Occident à tendance gauchiste. Plus précisément, un bon nombre d'individus et de groupes à l'intérieur ou à l'extérieur du monde universitaire, soucieux des droits des peuples qui ont longtemps été diabolisés par les perceptions racistes et colonialistes, semblent être prisonniers d'une évaluation apologétique et détachée de tous les mouvements politiques qui confrontent l'hégémonie économique et culturelle de l'Occident. Ce qui est regrettable, puisque les tyrans locaux utilisent les points de vue de cette catégorie d'Occidentaux pour discréditer les voix dissidentes dans leurs régimes. Pour ceux qui vivent dans ces régions, particulièrement pour les femmes engagées dans une résistance dangereuse contre leur propre assujettissement, les conséquences négatives sont importantes.

Il ne fait aucun doute que les événements majeurs des années 1980 et 1990, ainsi que l'évolution qui s'en est suivie dans la politique mondiale, ont renforcé ces tendances intellectuelles à l'échelle planétaire. De fait, ces décennies ont été plutôt inquiétantes puisque marquées par la mise en place d'un régime religieux sanglant en Iran, puis par l'ère Reagan-Bush (père) aux États-Unis, l'invasion soviétique et la guerre en Afghanistan dont les conséquences se font encore sentir au XXI<sup>e</sup> siècle, par les espoirs déçus des promesses visionnaires du socialisme, par une vague mondiale de politiques sociales et économiques régressives, par des aventures militaires à l'étranger, etc. Il semble que pour certains intellectuels occidentaux, ces événements aient accéléré l'effondrement du charme et de l'attrait de la laïcité, à savoir non

seulement la liberté religieuse, mais aussi le fait d’être libéré de la religion, ce qui est un élément de base de la démocratie.

D’où le « retour du sacré », pour reprendre les propos de Bassam Tibi, et de la tendance croissante à se concentrer sur les imperfections de la modernité et à faire preuve de scepticisme par rapport à l’orientation de l’histoire. Ce recul des idéaux et des valeurs démocratiques, la marque distinctive de la société moderne, a donné naissance à une approche relativiste des droits de la personne, de la différence culturelle, des mouvements anticolonialistes et des stratégies féministes en périphérie, c’est-à-dire dans les pays à majorité musulmane. Bon nombre d’opposants à la guerre et quelques féministes appartenant ou non au monde universitaire se classent dans ce champ intellectuel. Ce phénomène a mené ces acteurs à rejeter l’universel en faveur du particulier, à exagérer l’importance de la culture et de la différence culturelle et à favoriser une approche liée à la culture pour appréhender des sujets aussi importants que la démocratie, la justice et les droits de la personne. Au même moment, nous assistons à la célébration de l’action des opprimés sans nous interroger sur les questions de lutte des classes, de genre, de racisme et d’hétérosexisme liées à ces actions, y compris les moyens parfois violents par lesquels elles s’expriment. Cette façon de penser, actuellement à la mode, a nui aux luttes pour l’obtention de la justice dans la région, particulièrement pour les luttes des femmes, à un moment où il y a un urgent besoin de soutien réfléchi à l’échelle mondiale pour les luttes des femmes et des hommes progressistes à travers le monde<sup>2</sup>.

2. Dans « The Left and Jihadis » (<http://www.opendemocracy.net>, 7 septembre 2006), Fred Holiday, spécialiste du Moyen-Orient et intellectuel public socialiste, a présenté des exemples de soutien apporté par la gauche pour les droits des islamistes. Parmi ces exemples, on retrouve des pancartes du Parti socialiste des travailleurs dans un rassemblement contre la guerre à Londres sur lesquelles il était écrit : « Nous sommes tous du Hezbollah ». Pour d’autres exemples de situations semblables, consultez le livre de Meredith Tax, *Double Bind: The Muslim Right, the Anglo-American Left, and Universal Human Rights* (New York: Centre for Secular Space, 2012).

Je crains que « l'astigmatisme intellectuel »<sup>3</sup>, dont j'ai parlé dans mon livre *Feminism and Islamic Fundamentalism: The Limits of Postmodern Analysis* (Zed et Oxford University Press, 1999 et 2000) ne fasse fréquemment en sorte que toutes les revendications et tous les discours culturels anti-occidentaux, y compris les variantes de l'islamisme radical, notamment ceux des Frères musulmans, du Jamaat-I-Islami, du mouvement Ennahda et du khomeinisme, soient perçus comme progressistes, même si les croyances, les actions et les paroles de ces groupes vont à l'encontre de la notion même de progrès. Ce point de vue diminue l'importance de tous les autres conflits sociaux et politiques en les rendant secondaires par rapport aux conflits entre les colonisateurs et les colonisés et il défend le droit à l'autoreprésentation de ceux qui ont été réduits au silence, sans toutefois vraiment tenir compte des voix dissidentes provenant des franges de ces mêmes populations qui, si elles s'expriment, sont châtiées, réduites au silence et accusées d'être du côté des oppresseurs par ces mêmes héros anti-occidentaux et opprimés.

Permettez-moi d'élaborer sur ce point. J'ai souvent l'impression que je cause un malaise ou parfois même du ressentiment lorsque je discute des politiques islamiques relatives au genre dans certains rassemblements universitaires de gauche ou féministes. Certaines personnes me répondent en donnant une leçon condensée sur le colonialisme ou l'impérialisme et racontent encore une fois toute une gamme d'atrocités qui ont été commises contre les musulmans dans le passé et qui le sont encore. D'autres mentionnent les principes du respect de la différence, de la diversité des points de vue et des modes de vie en citant de bonne foi, mais de façon paternaliste,

3. J'ai emprunté le mot « astigmatisme » à James Jones (qui l'a emprunté à quelqu'un d'autre) pour faire référence à l'incapacité de certains experts à poser des jugements moraux dans leurs recherches « scientifiques ». Voir James Jones, « The Tuskegee Syphilis Experiment: "A Moral Astigmatism" », dans Sandra Harding (dir.), *The 'Racial' Economy of Science: Toward a Democratic Future* (Bloomington et Indianapolis: Indiana University Press, 1993).

des exemples de moyens par lesquels l'idéal occidental de l'égalité entre les sexes est demeuré partiel, superficiel et déficient. D'autres encore suggèrent aussi que les stratégies féministes de l'Occident ne sont pas un modèle à suivre. On pose aussi des questions ou on fait des commentaires qui remettent directement ou indirectement en question mon lien politique et émotionnel ainsi que ma loyauté envers mon peuple et ma culture d'origine.

Parfois, on ne parle pas des pratiques islamiques en matière de genre ou des programmes politiques des islamistes parce que l'on considère que les populations qui sont aux prises avec la pauvreté, le chômage et l'agression néocoloniale ne devraient pas être polarisées par des questions de genre. Ce raisonnement omet de considérer que les femmes représentent la grande majorité des pauvres et des personnes au chômage ou exploitées dans ces sociétés et qu'elles sont quotidiennement ciblées par l'humiliation misogyne et la violence.

Durant les débats sur la présentation de la loi sur l'arbitrage de l'Ontario par exemple, alors que plusieurs groupes de femmes du Canada<sup>4</sup> se sont joints aux protestations du Conseil canadien des femmes musulmanes<sup>5</sup> contre l'application de la charia durant l'arbitrage, d'autres universitaires féministes renommées ont adopté une approche passive au nom du respect de la diversité culturelle, de la

4. Parmi ces groupes, on retrouvait le Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes, l'Association nationale Femmes et Droit, le Metropolitan Toronto Action Committee on Violence Against Women et le National Council of University Women. Une lettre ouverte signée par Margaret Atwood, Maude Barlow, June Callwood, Shirley Douglas, Michele Landsberg, Flora MacDonald, Margaret Norrie McCain, Maureen McTeer, Sonja Smits et Lois Wilson demandait au premier ministre de l'Ontario, Dalton McGuinty, de ne pas ghettoïser les droits des femmes en permettant un arbitrage basé sur la religion. Le débat s'est terminé lorsque le premier ministre a déclaré que tous les Canadiens seraient protégés par le droit de la famille existant.

5. Pour obtenir l'opinion du Conseil canadien des femmes musulmanes, consultez le communiqué de presse « One Law for All Ontarians » disponible à : <http://ccmw.com/one-law-for-all-ontarians>

tolérance et de l'équité envers les musulmans. En réalité, elles se rangeaient du côté des petites minorités d'hommes conservateurs qui se présentaient comme les voix de la communauté musulmane et qui poursuivaient de façon agressive leur propre programme d'islamisation de la vie juridique et sociale des diasporas, en opposition directe à ceux qui ne voulaient pas de la charia. Par exemple, pour montrer que les États théocratiques n'étaient pas les seuls à opprimer les femmes, ces universitaires féministes ont averti leur public que les droits des femmes n'étaient pas complètement protégés par le droit canadien de la famille et la Charte des droits et libertés de la personne. Pour illustrer leur argument, elles ont souligné le caractère sexiste du monde du travail, le statut inférieur et la rémunération plus faible associés au travail des femmes, l'éducation des enfants et les tâches domestiques non payées ainsi que la violence constante à l'égard des femmes, entre autres les agressions sexuelles, la violence familiale, le féminicide et le harcèlement sexuel dans les États laïques. Elles ont ensuite conseillé aux féministes canadiennes « occidentalisées » « de penser à rediriger leur critique de la dynamique entre les sexes à l'intérieur de la culture musulmane vers une critique du racisme et du niveau de tolérance dont les Canadiens ont fait preuve envers les communautés islamiques<sup>6</sup> ». Et qui étaient ces femmes « occidentalisées » ? Elles étaient membres du Conseil canadien des femmes musulmanes et d'un groupe international nommé Femmes sous lois musulmanes, qui avaient affirmé qu'un État complètement laïque était la meilleure protection pour les femmes et que la proposition d'appliquer la charia se résumait à une « manipulation politique de la culture et de l'identité<sup>7</sup> ».

6. Constance Backhouse, « Muslim Women in Western Societies », Colloque annuel Trudeau, 16-18 novembre 2006 (Vancouver), présentation de conférence (non publiée).

7. Voir Sherene H. Razack, « The Sharia Law Debate in Ontario: The Modernity/Premodernity Distinction in Legal Efforts to Protect Women from Culture », *Feminist Legal Studies*, vol. 15, n° 3-32 (2007), 8.

La contribution d’une autre chercheure universitaire postcoloniale antiraciste à ce débat était semblable. Elle aussi a soulevé des questions importantes et sous-entendait que lutter contre ces problèmes était moralement plus important que de s’attaquer à une politique controversée qui semble à portée de main. Cette chercheure a présenté des arguments pertinents, affirmant par exemple que la frontière tracée entre l’Occident civilisé et l’Orient barbare était devenue particulièrement pernicieuse après les événements du 11 septembre. Elle a également fait valoir, avec raison, que le « féminisme peut être facilement rattaché au projet d’un empire », comme durant la préparation de la guerre en Afghanistan<sup>8</sup>. Par contre, personne ne devrait nier l’importance de la bataille dans laquelle les femmes musulmanes de la diaspora se sont engagées.

Dans un autre cas où l’on a pu observer ce phénomène, un intellectuel bien connu a admis que la charia avantageait peut-être les hommes, mais il a accusé les féministes canadiennes qui réclamaient l’interdiction de l’arbitrage religieux de perpétuer une « dichotomie entre l’Occident moderne éclairé et l’Islam traditionnel et rétrograde<sup>9</sup> ». Cet intellectuel a fait valoir que « dans un monde post-11 septembre, où la surveillance et le contrôle des musulmans et de ceux perçus comme tels ont été justifiés par le prétexte de la sécurité nationale, le combat des féministes pour un contrôle total de l’État ne tient pas compte de la résistance légitime à l’encontre des politiques gouvernementales qui maintiennent des mesures punitives et stigmatisantes contre les personnes de couleur<sup>10</sup> ». Cette analyse est peut-être vraie dans un contexte occidental, mais la relation entre les femmes et l’État dans les sociétés non occidentales, incluant les sociétés du Moyen-Orient,

8. *Ibid.*

9. Natasha Bakt, « Were Muslim Barbarians Really Knocking on the Gates of Ontario? The Religious Arbitration Controversy Another Perspective », *Ottawa Law Review*, 40<sup>e</sup> anniversaire (2005), 67-82, citation, 13.

10. *Ibid.*



est beaucoup plus complexe qu'en Occident. Une multitude de facteurs, que je n'ai pas le temps d'analyser ici, ont, dans ces sociétés, historiquement donné à l'État le rôle d'arbitre entre les femmes et les chefs religieux, voire celui de promouvoir les droits des femmes et de les protéger des prescriptions et des restrictions culturelles et religieuses imposées par leurs propres communautés.

À la suite de la révolution arabe, ce relativisme culturel est revenu hanter les militantes féministes de la région qui contestent la place réservée aux genres dans les récits islamistes et les programmes politiques des États « libérés ». Par exemple, l'auteure et militante Mona Eltahawy<sup>11</sup> d'origine américano-égyptienne a été sévèrement critiquée pour avoir écrit un article dans lequel elle s'inquiète des politiques des Frères musulmans. Elle a fait valoir qu'en dépit du départ du grand Mubarak, la véritable liberté exige que les Égyptiens se débarrassent du petit Mubarak dans leur tête et dans leurs chambres à coucher. Reprenant la stratégie employée au Canada, ses détracteurs ont dénoncé des manifestations de racisme contre les musulmans en Occident pour faire taire l'auteure et ceux qui ont critiqué le rôle social que le programme des Frères musulmans réserve aux genres dans l'islam. Suivant la logique qui sous-tend ces critiques, il est moins dommageable pour les mouvements nationalistes, le bien-être et la confiance d'un peuple d'avoir des pratiques indéfendables que de voir ces mêmes pratiques être critiquées publiquement.

De la même manière, le groupe de hip-hop palestinien DAM's a été dénoncé en raison d'un vidéoclip qu'il a produit sur la question des crimes d'honneur. Les critiques ont fait valoir que le groupe

11. Selon *The Guardian*, Mona Tahawy a également été arrêtée à New York pour avoir, dans le métro, recouvert de peinture une affiche anti-musulmane. L'affiche, qui avait été posée par la « American Freedom Defense Initiative » (le projet de défense pour la liberté américaine) dirigée par Pam Geller, associait les musulmans à des « sauvages ». Voir « Activist arrested in New York for defacing anti-Muslim poster », *The Guardian*, 26 septembre 2012, disponible à : [www.siawi.org/article3986.html](http://www.siawi.org/article3986.html)

avait présenté les Palestiniens comme des barbares, qu’il avait blâmé la communauté et dévalorisé leur culture et que cela a inspiré une campagne internationale contre ce qui a été décrit comme de « soi-disant crimes d’honneur<sup>12</sup> ». Suivant la même logique, d’autres condamnent la défense des droits des femmes par l’Occident dans la région en alléguant que l’aide occidentale est le fait de « femmes laïques pro-occidentales et souvent anti-islam » et que cette aide ne tient pas compte des « souffrances qu’ont vécues les femmes membres des Frères musulmans » sous Mubarak<sup>13</sup>.

Je dois ajouter que bon nombre de femmes dans la région sont inquiètes des conséquences de l’accession au pouvoir et du programme politique des islamistes en ce qui concerne les femmes. Il s’agissait du thème prépondérant lors d’une conférence tenue en 2012 à Istanbul, en Turquie, à laquelle j’ai participé en tant que conférencière, et qui avait été organisée par plusieurs groupes membres de l’Association pour les droits de la femme et le développement. Parmi les 150 experts et militants présents, qui provenaient de la quasi-totalité des pays de la région, personne n’envisageait que quelque chose de positif puisse survenir de la mainmise par les islamistes des pouvoirs étatiques de leur pays ou de ceux des autres<sup>14</sup>. De plus, je pense en toute

12. Lila Abu Lughod et Maya Mikdashi, « Tradition and the Anti-Politics Machine: DAM Seduced by the “Honor Crime” », disponible à : [www.jadaliyya.com/pages/index/8578/tradition-and-the-anti-politics-machine\\_dams-s...1/25/2013](http://www.jadaliyya.com/pages/index/8578/tradition-and-the-anti-politics-machine_dams-s...1/25/2013)

13. Haroon Siddiqui, « Forked Tongues Parse Arab Spring », *Toronto Star*, 8 juillet 2012.

14. Les Algériens et les Iraniens qui avaient personnellement subi les atrocités des islamistes ont été les premiers à s’inquiéter de ce qui était en train de se produire en Tunisie et en Égypte. Shirin Ebadi, qui s’identifie comme avocate des droits de la personne des musulmans et qui a été lauréate du prix Nobel en 2003 a formulé ces inquiétudes lorsqu’elle a incité les femmes arabes à tirer une leçon des expériences des femmes en Iran et les a averties de ne pas répéter les mêmes erreurs. (Shirin Ebadi, « A Warning for Women of the Arab Spring », *Wall Street Journal*, 14 mars 2012, disponible à : <http://online.wsj.com/article/SB10001424052970203370604577265840773370720.html>)

sincérité que personne n'était prêt à accepter les recommandations de chercheurs tels que Margo Badran, qui ont fait valoir que « nous devons élargir notre définition de l'islamisme » afin de voir « davantage de manifestations libérales et progressives ou de potentiel radical (au sens positif) dans les mouvements islamistes politiques actuels<sup>15</sup> ».

Bon nombre de femmes sont également consternées par le point de vue des tenants du relativisme culturel à l'égard du cadre des droits de la personne. L'idée suivant laquelle le discours et la mise en œuvre des droits de la personne à l'échelle mondiale constituent une « contrainte par des moyens intellectuels », de l'« impérialisme culturel » et « une puissance douce » – selon les mots des directeurs du livre *Negotiating Culture and Human Rights*<sup>16</sup> – fait les choux gras des détenteurs du pouvoir dans certains États, qui ressentent les interventions des défenseurs universels ou des experts en droits de la personne comme une attaque contre leurs privilèges.

Je concède que le paradigme des droits de la personne a ses limites, à savoir qu'il se concentre sur les droits de la personne et les droits politiques en ignorant les droits économiques, sociaux, environnementaux et culturels. Je reconnais également que les gouvernements occidentaux utilisent les droits de la personne à des fins politiques et personnelles et qu'ils se montrent partiiaux sur la question. D'un autre côté, des centaines de milliers de femmes qui vivent dans les sociétés du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord font bon emploi du cadre des droits de la personne afin de revendiquer leurs droits et de solliciter de l'aide pour soutenir leurs prétentions. Ces femmes sont amères à l'encontre d'organisations de défense des droits de la personne telles qu'Amnistie Internationale et Human Rights

15. M. Badran, « Understanding Islam, Islamism, and Islamic Feminism », *Journal of Women's History*, vol. 13, n° 1 (2001), 48.

16. Lynda Bell, Andrew J. Nathan et Ilan Peleg, « Introduction, Culture and Human Rights », dans *Negotiating Culture and Human Rights* (New York : Columbia University Press, 2001), cité dans Reza Afshari, « Iran : An Anthropologist Engaging the Human Rights Discourse and Practice », *Human Rights Quarterly*, vol. 34 (2012), 507-545.

Watch parce que ces dernières n’ont pas dénoncé les violations des droits des femmes avec la même vigueur qu’elles ont décrié les violations des droits des islamistes. Par exemple, Amnistie Internationale a été critiquée pour avoir vigoureusement défendu les droits des islamistes, notamment en Algérie en 1991, tout en n’accordant que peu d’attention aux « droits des femmes, des intellectuels et des civils qui ont été terrorisés, violés et tués par ces mêmes islamistes<sup>17</sup> ». Une lettre rédigée par 17 groupes de défense des droits des femmes agissant à l’échelle mondiale a également critiqué le rapport de 2012 de l’organisme Human Rights Watch basé aux États-Unis pour avoir « abaissé la barre » en matière de défense des droits de la personne. Pendant la guerre froide, les femmes ont écrit que « le sujet habituel en matière de droits de la personne » était un dissident de l’Europe de l’Est. Aujourd’hui, le sujet est le djihadiste détenu à Guantanamo, que l’organisme qualifie du terme simplificateur de victime, tout en refusant d’examiner « les idées et les pratiques fondamentalistes de peur de compliquer la question<sup>18</sup> ».

Chaque jour, nous apprenons que des crimes sont commis contre les musulmans et que ceux-ci commettent des crimes contre leurs semblables et contre les autres, au moment même où nous sommes confrontés au spectre du terrorisme d’État au nom de la guerre contre le terrorisme. Qui plus est, l’examen détaillé de ce que disent les médias et les analyses politiques dans l’espoir de trouver des interprétations équilibrées et dignes de confiance s’avère un exercice désespérant. Toutefois, il est utile de se rappeler que les réalités sociales possèdent plusieurs niveaux et dimensions et qu’elles sont intégrées de différentes manières. Nous n’avons pas à trancher entre les différentes forces de l’oppression dans le but de déterminer ce qui est nuisible à une vie paisible et digne.

17. Voir Meredith Tax, « Human Rights Groups Blur Issues of Women’s Rights », 28 février 2012, disponible à : <http://womensenews.org/story/equalitywomen%E2%80%99s-rights/120227/human-rights-groups-blur-issues-women-rights#.UjBdemSDShY>

18. *Ibid.*

Tout est une question d'équilibre. Dans le cadre de la présente discussion, préserver l'équilibre signifie prêter une attention particulière à toutes les voix. C'est de la plus grande importance, car grâce à un soutien injustifiable de certains milieux, les islamistes radicaux constituent une menace politique et morale contre l'hégémonie de l'Occident et la prépondérance de ses valeurs libérales. Cette menace prend place non seulement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, mais également, avec de plus en plus d'ampleur, dans les rues de Toronto, Londres et New York. Au Canada, les effets de cette politique se font déjà sentir.

Toutefois, avant de tourner mon attention vers cette question, je voudrais exprimer clairement mon point de vue. Plaider pour une tolérance accrue et le respect de la différence, particulièrement lorsque des communautés de la diaspora musulmane sont la cible de racisme anti-musulman, est très certainement la bonne chose à faire. Effectivement, lever le voile sur des formes précises de discrimination et de racisme contre les musulmans, par exemple en ce qui concerne l'accès des musulmans à l'emploi, au logement et aux services sociaux, et dénoncer la méfiance générale injustifiée et l'irrespect à l'égard des musulmans a constitué l'objectif principal de ma recherche et de mes publications au cours de la dernière décennie. J'ai ainsi occupé le poste de chercheure principale dans le cadre d'un projet de recherche coopérative important, financé par le Conseil des recherches en sciences humaines du Canada et qui avait une portée internationale. Dans le cadre de ce projet, mon équipe de recherche a identifié des facteurs sociaux et économiques qui pouvaient encourager ou décourager le sentiment d'appartenance des individus à leur nouveau pays et affaiblir ou renforcer leur loyauté aux objectifs de cohésion et d'harmonie sociales des sociétés multiculturelles et plurielles, comme le Canada<sup>19</sup>.

19. Haideh Moghissi *et al.*, *Diaspora by Design: Muslim Immigrants in Canada and Beyond* (Toronto: University of Toronto Press, 2009).

Mais mon équipe a également pris soin de distinguer deux groupes de musulmans, le premier représente la grande majorité de la population musulmane qui a émigré dans l’espoir de trouver une vie décente et sans violence, irrespect, discrimination ou harcèlement. Cette communauté est déterminée à vivre dans le respect des codes socioculturels de la société en général et elle est avide d’être acceptée et incluse dans le pays<sup>20</sup>.

Que ce groupe soit majoritaire ou non, il demeure que les plus grandes villes canadiennes sont désormais les repères de nouveaux petits groupes de personnes ultra-islamisées qui veulent transformer le pays en prolongement de leurs quartiers baignés de religion de Téhéran, Kaboul, Karachi et Le Caire. Ces personnes sont souvent mobilisées, au sein d’associations exclusivistes et d’assemblées diverses, par des imams salafistes ou wahhabites et des prédicateurs chiites, dont certains sont inspirés, voire financés, par des dollars saoudiens et iraniens. Ils exigent des privilèges exceptionnels en formulant des revendications culturelles et font la promotion du conservatisme social en ciblant les jeunes et les femmes. Je continue de penser qu’il est plus facile pour le gouvernement canadien d’accommoder les exigences culturelles et religieuses de ce deuxième groupe que de s’occuper des véritables problèmes économiques et politiques de la majorité de la population musulmane, qui bataille fort pour mener dans notre pays une vie décente et paisible dans le respect et sans discrimination.

Je sais que je ne suis pas seule à être terrorisée par les conséquences à long terme de la politique de non-ingérence dans les communautés et les institutions religieuses, qui à première vue semble bénigne et neutre. La menace qui plane sur les jeunes filles et les femmes est la plus préoccupante, comme le démontre le nombre alarmant de cas de violence faite aux enfants et de crimes d’honneur (16 cas recensés au Canada entre 2006 et 2012). Toutefois, il y a

20. *Ibid.*, 194.

d'autres conséquences à craindre, à savoir la ghettoïisation croissante de cette partie de la population, une mise à l'écart qui renforce le pouvoir et l'autorité des institutions conservatrices. Il en résulte que les autres courants de pensée dans ces communautés ont de plus en plus de difficultés à se faire entendre et les conservateurs sont ainsi encouragés à intimider davantage le reste de la population.

Pensez à l'exemple des jeunes gens endoctrinés qui sont expédiés des mosquées jusque dans les maisons de certains quartiers pour faire pression sur les résidants afin qu'ils participent à la prière du vendredi – une tendance préoccupante à Mississauga en Ontario qui m'a été rapportée par un proche. Un autre exemple: après avoir décidé d'organiser des prières du vendredi dans des écoles publiques, le même appel à la prière messianique a lieu dans la salle de classe. Il a récemment été porté à mon attention que dans une école de classe moyenne de la banlieue de Toronto, les jeunes filles musulmanes doivent se rendre au gymnase pour disposer les tapis de prière. Elles doivent ensuite s'asseoir au fond du gymnase jusqu'à ce que les garçons aient terminé de prier et qu'ils soient partis et sont ensuite responsables de ranger la salle. Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour se représenter la faible estime de soi qui est projetée sur ces jeunes filles de 13 ans et 14 ans.

Tous ces exemples dressent un portrait affligeant de la réalité. À savoir que les membres fanatiques des différentes religions ne sont pas influencés par les valeurs laïques et démocratiques canadiennes. Au contraire, ils influencent la société canadienne et forcent les institutions séculières à s'agenouiller devant les orthodoxies religieuses. Le dernier épisode en date de cette saga est la pétition produite par un groupe de parents chrétiens et musulmans à l'endroit du projet de loi 13 de l'Ontario contre l'intimidation. Ces parents ont contesté une formation inclusive qui portait notamment sur l'éducation sexuelle et les relations homosexuelles et ils ont exigé que leurs enfants soient exemptés de cet enseignement.

En conclusion, je suis malheureusement consciente que les sujets que j’ai cru devoir explorer et débattre m’ont souvent mise en désaccord avec certains de mes collègues proches d’un féminisme à tendance de gauche, qui, dans leurs efforts destinés à contrer l’eurocentrisme dominant, recourent à ce qui constitue, à mon avis, un tiers-mondisme relativiste. J’ai essayé de faire valoir que dénoncer, condamner et mettre fin aux crimes sanctionnés par les autorités religieuses, tels que les crimes d’honneur, la lapidation à mort des femmes accusées d’adultère et les mariages d’enfants prévus par la loi est tout aussi essentiel que lutter contre le racisme qui cible les musulmans du Moyen-Orient ou d’ailleurs. Garder le silence sur les idées et les politiques obscurantistes de l’islam radical ou, pire, excuser ou justifier les actions commises en leur nom contredit le caractère international du féminisme, qui promettait que ses idéaux et son engagement dépasseraient les frontières et le nationalisme. Pour bon nombre d’entre nous, ce féminisme dont l’engagement à révolutionner les relations humaines et à soutenir les opprimés de toutes les « races » s’est présenté comme une solution de rechange à la gauche traditionnelle sur le plan intellectuel et politique, et dans mon cas, je me refuse à croire que nous n’avons fait que tourner en rond au cours des deux dernières décennies. Il serait démoralisant que nous nous retrouvions au point de départ, forcés encore une fois de prioriser le combat pour l’égalité entre les sexes, au détriment d’autres batailles pour la justice et la démocratie.

Ma position sur ces questions m’a forcée à trouver le juste équilibre entre les orientalistes et les contrits de l’islam, car je me suis sentie obligée de confronter deux réalités contradictoires : d’un côté, la nouvelle vague de racisme anti-musulman et d’islamophobie, et, de l’autre, la montée de l’islamisme radical. Dans tous les cas, j’ai fait l’objet de réactions hostiles. Il semble donc que je continue de jouer le rôle de la « victime volontaire » même dans mon nouveau pays, le Canada.



# RONALD RUDIN

*Lauréat Trudeau 2011*

Université Concordia

## BIOGRAPHIE

Titulaire d'une maîtrise et d'un doctorat de l'Université York, Ronald Rudin est professeur d'histoire à l'Université Concordia. Sa recherche porte sur l'histoire économique, sociale, intellectuelle et culturelle du Canada français. En tant qu'historien public, il cherche à communiquer ses découvertes à un public autre que le milieu universitaire. Auteur de six livres, il a également créé deux sites Web multimédias et produit deux films documentaires. Il dirige actuellement un projet qui vise à faire connaître des moments peu connus de l'histoire canadienne au grand public grâce à une série d'épisodes conçus pour la télévision.

Ses plus récents projets portent sur les questions liées aux Acadiens du Canada atlantique. Son livre *Remembering and Forgetting in Acadie: A Historian's Journey through Public Memory* (University of Toronto Press), écrit en 2009, auquel est associé le site Web (<http://rememberingacadie.concordia.ca/>), a remporté le prix littéraire 2010 du National Council on Public History et le premier prix en histoire publique de la Société historique du Canada en 2011. Il termine actuellement un projet sur la création du parc national Kouchibouguac au Nouveau-Brunswick, qui a forcé 260 familles à quitter leurs terres et provoqué une forte résistance des résidents expropriés tout au long des années 1970. Un livre sera publié prochainement, mais les témoignages de plus de 30 familles peuvent être vus et entendus à : <http://leretourdesvoix.ca/>

Membre de la Société royale du Canada depuis 2009, il a été directeur du Département d'histoire et lauréat d'un prix de recherche de l'Université Concordia.

Il a été nommé lauréat Trudeau en 2011.

## RÉSUMÉ

Cette conférence repose sur une simple proposition, à savoir que pratiquement tous ceux qui occupent un poste d'enseignant dans une université canadienne ont atteint cet échelon relativement élevé de la société grâce à un important soutien du public. Par conséquent, il paraît logique que les chercheurs facilitent au mieux l'accès aux connaissances qu'ils produisent à un public aussi large que possible. Dans ce plaidoyer pour le savoir ouvert, je m'appuie sur ma propre expérience pour montrer que les petits gestes peuvent faire la différence en expliquant d'abord de quelle façon j'utilise les médias numériques dans mon métier d'historien public, puis en parlant de mon soutien à l'adoption de politiques sur le libre accès dans mon université. Sans sacrifier la qualité de notre travail, ces petits pas peuvent nous faire parcourir un bon bout de chemin vers la destination finale, à savoir permettre à nos employeurs – le public – d'accéder aux recherches qu'ils soutiennent.

CONFÉRENCE

## « Pour le savoir ouvert »

Université du Manitoba

28 FÉVRIER 2013

### **Au service de l'État**

Durant la préparation de cette conférence, j'ai été encouragé par la Fondation Trudeau à donner un aperçu de ce qui m'inspire à faire ce que je fais. Ce qui suit n'est donc pas un exposé rigoureux de mes projets de recherche actuels (même si quelques fragments en émergeront), mais plutôt une explication de mon cheminement intellectuel, celui-là même qui a mené à mon engagement à rendre le plus accessible possible le savoir que nous construisons dans les milieux universitaires.

Cette conférence est basée sur une proposition simple : presque tous ceux qui occupent un poste en enseignement dans une université canadienne ont atteint cet échelon élevé de la société grâce à une aide publique considérable. Dans mon cas, les contribuables ont beaucoup payé pour ma formation (en subventionnant mes droits de scolarité), mes frais de subsistance (lorsque j'étais étudiant diplômé), mon salaire (comme professeur) et mes recherches (à l'aide de subventions provenant d'agences gouvernementales). Dans ce contexte, il paraît raisonnable que des chercheurs comme moi, qui suis financé généreusement et de diverses façons par les fonds publics, aient la responsabilité de rendre accessibles au plus grand

nombre possible les connaissances que nous produisons. Le titre de cette conférence est donc : « Pour le savoir ouvert ».

Plus précisément, cette conférence est bâtie autour de deux moyens utilisés dans mes tentatives de rendre public le savoir. Durant la première partie, je réfléchirai à mes propres efforts, dans mes activités d'historien, pour créer des outils qui mettent mes recherches à la disposition d'un public beaucoup plus vaste que celui du milieu universitaire. Dans la deuxième partie, il sera plutôt question de mon engagement envers le rôle proactif de Concordia au sein du mouvement qui vise à rendre la recherche universitaire accessible à tous (souvent appelé le libre accès).

Je ne me présente pas comme un pionnier du domaine de l'histoire publique ou du mouvement pour le libre accès, et mon objectif n'est pas de critiquer ceux qui ont emprunté un autre chemin pour diffuser leurs travaux. C'est pourquoi je ne parlerai que de mon propre parcours. Par contre, puisque j'agis un peu à titre de missionnaire, mon but est d'encourager ceux qui font partie des milieux universitaires à prendre quelques modestes mesures qui, si elles étaient adoptées à grande échelle, rendraient notre travail (accompli grâce au soutien du public) plus accessible à nos mécènes (les gens qui paient la facture).

## **Histoire publique**

Lorsque les gens me demandent ce que je fais, je leur réponds que je suis historien public.

Au cours des quarante dernières années, mes recherches ont porté presque exclusivement sur l'histoire du Canada français, plus précisément sur les Québécois au début, et plus récemment sur les Acadiens du Canada atlantique (sujet que j'aborderai plus tard). Par contre, depuis la fin des années 1990, je définis ce que je fais tant par mon propre engagement envers le public que par la période ou l'endroit sur lequel portent mes recherches. De fait, les deux cours que je donne actuellement sont conçus pour former de futurs historiens

publics, mais ces cours ne ciblent pas un sujet géographique ou temporel en particulier. Laissez-moi vous expliquer ce que font les historiens publics.

Il y a toujours eu des historiens qui ont senti le besoin de présenter leurs travaux de façon à ce qu'ils soient facilement accessibles au plus grand nombre de personnes possible. Dans le domaine de l'histoire du Canada, Pierre Berton est probablement l'un des meilleurs exemples. Toutefois, l'histoire publique représente bien plus que le simple effort d'écrire pour le grand public. C'est plutôt un domaine d'étude qui a vu le jour dans les dernières décennies du xx<sup>e</sup> siècle et qui tente de répondre de diverses façons à des questions qui relient le public au passé.

Certains historiens publics étudient les moyens d'aujourd'hui ou d'autrefois qui permettent au public de comprendre le passé. Parfois, ces moyens sont associés avec ce qu'on appelle souvent la mémoire publique, en ce sens que les sociétés acquièrent une compréhension commune de leur passé à l'aide d'outils comme des monuments publics, des spectacles, des défilés, des événements commémoratifs, des films et, plus récemment, Internet. Chacun de ces outils possède son propre langage, qui influence en retour la façon dont le passé est compris. Les historiens publics se sont intéressés aux motifs des dirigeants de la société, qui ont souvent utilisé ces outils pour créer un sens du passé leur permettant d'atteindre leurs objectifs<sup>1</sup>.

D'autres historiens publics sont allés au-delà de la simple étude des outils utilisés pour transmettre un sens du passé; ils ont créé leurs propres outils afin d'atteindre un public ne se limitant pas au seul milieu universitaire. De fait, les historiens publics participent à

1. La littérature sur la création de la mémoire publique est vaste, mais parmi les contributions indispensables à ce domaine on retrouve Pierre Nora, *Les lieux de mémoire* (Paris: Gallimard, 1997); Eric Hobsbawm et Terrence Ranger (dir.), *Invention of Tradition* (Cambridge: Cambridge University Press, 1983); et David Lowenthal, *The Past is a Foreign Country* (Cambridge: Cambridge University Press, 1983).

des activités telles que la production de documentaires, la création d'outils numériques (comme des sites Web et des applications pour téléphones intelligents) et l'organisation d'expositions muséales<sup>2</sup>. Ce faisant, les historiens publics travaillent souvent de pair avec les membres de la communauté élargie pour créer du savoir, souvent par des entrevues d'histoire orales. Dans ces circonstances, l'historien n'est pas « l'expert » et la personne interviewée n'est pas « le sujet ». L'historien fait plutôt partie de ce que Michael Frisch a nommé un exercice de « partage de l'autorité », une expression qui transmet bien l'esprit d'engagement du public qui est au cœur de l'histoire publique<sup>3</sup>. Au cours des dernières décennies du xx<sup>e</sup> siècle, l'histoire publique sous toutes ses formes a occupé une place importante au sein du milieu universitaire ; l'émergence d'une revue spécialisée (*The Public Historian*) en 1978, d'une organisation professionnelle (*National Council on Public History*) en 1980 et de programmes d'histoire publique dans de nombreuses universités le démontre bien<sup>4</sup>. Tout cela n'est pas le fruit du hasard, mais résulte plutôt d'une réaction à une crise existentielle vécue par la profession d'historiens ; une crise qui a beaucoup influencé mon propre cheminement vers l'histoire publique.

Pour comprendre ce malaise, il est nécessaire de retourner aux origines de la profession d'historiens autonome qui apparaît dans la plupart des pays occidentaux à la fin du xix<sup>e</sup> et au début

2. Les historiens publics ont peu réfléchi aux outils qu'ils ont créés, à l'exception de Daniel Cohen et Roy Rosenzweig dans *Digital History: A Guide to Gathering, Preserving and Presenting the Past on the Web* (Philadelphie: University of Pennsylvania Press, 2006).

3. Michael Frisch, *A Shared Authority: Essays on the Craft and Meaning of Oral and Public History* (Albany: State University of New York Press, 1990).

4. J'ai récemment donné une conférence à l'Université de Ball State en Indiana à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de son programme d'histoire publique. Le directeur de ce programme créé en 1987 affirmait que le programme d'histoire publique de Ball State avait été le premier, ou l'un des premiers, aux États-Unis.

du xx<sup>e</sup> siècle. Depuis ses débuts jusqu'aux années 1960, l'histoire est devenue une discipline qui, pour le meilleur ou pour le pire, était étroitement liée à la littérature. Les historiens écrivaient de façon à rendre leur travail accessible non seulement à leurs collègues, mais aussi aux personnes instruites qui n'appartenaient pas au milieu universitaire. Ils s'enorgueillissaient d'être d'habiles communicateurs (même s'il y avait assurément des exceptions) et se réjouissaient de jouer un rôle important dans les débats publics à propos de l'actualité<sup>5</sup>.

Par contre, tout n'allait pas si bien. Les historiens des décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale constituaient un groupe assez homogène d'hommes blancs souvent issus de milieux privilégiés. Leurs recherches portaient sur un nombre plutôt restreint de sujets, et en ce qui a trait à l'histoire du Canada, leur travail était particulièrement tourné vers l'écriture de biographies politiques. Donc, au début des années 1970, lorsque j'étais étudiant au doctorat, une grande partie de ce qu'on me demandait de lire à propos de l'histoire du Canada portait sur la vie de grands hommes. Tout a changé avec l'expansion rapide des universités au Canada et dans l'ensemble du monde atlantique, car cela a entraîné une diversification importante de la population étudiante, puis du corps professoral. Je crois que je me suis identifié à ce phénomène puisque j'ai été le premier de ma famille à entreprendre des études universitaires, sans parler des études aux cycles supérieurs.

5. L'histoire de la profession d'historien a été analysée dans divers contextes nationaux. Le contexte américain est superbement expliqué dans Peter Novick, *That Noble Dream: The 'Objectivity Question' and the American Historical Profession* (Cambridge: Cambridge University Press, 1988). L'histoire canadienne-anglaise a été racontée par Carl Berger dans *The Writing of Canadian History* (Toronto: University of Toronto Press, 1976) et par Donald Wright, *The Professionalization of History in English Canada* (Toronto: University of Toronto Press, 2005). De plus, j'ai décrit l'écriture de l'histoire professionnelle du Québec francophone dans *Faire de l'histoire au Québec* (Montréal: Septentrion, 1998).



Lorsque les «étrangers» comme moi sont arrivés à l'université, ils ne souhaitent plus étudier la vie des gens privilégiés. Ils voulaient inclure dans le portrait des groupes qui n'avaient pas jusqu'alors été considérés comme dignes d'être étudiés, par exemple les femmes, les membres des Premières Nations, les immigrants, les ouvriers. Bref, c'était le début d'une étude de l'histoire qui mettait l'accent sur l'aspect social.

Cette révolution dans l'écriture de l'histoire ne se manifestait pas seulement dans le contenu, mais aussi dans la méthodologie, puisque les historiens se voyaient de plus en plus, à cause de leur nouvel intérêt pour l'histoire sociale, comme des chercheurs en sciences sociales qui n'étaient plus liés d'aussi près au domaine des lettres. Les historiens ont été entraînés dans un processus encore plus vaste qui s'est étendu à une grande variété de disciplines et où les chercheurs se sont inspirés du travail de tout scientifique objectif, qui, et c'est ce qui le caractérise, doit prendre une certaine distance par rapport aux sujets dont il traite et au grand public<sup>6</sup>.

Dans le cadre de ce processus, j'ai été encouragé durant mes études supérieures à me servir (aidé par la technologie informatique qui en était à ses débuts) de sources qui n'avaient jamais vraiment été utilisées pour comprendre le comportement des Québécois dans le monde des affaires. Mon premier livre, *Banking en français*, cherchait à découvrir s'il est possible de faire une distinction (compte tenu de la majorité des écrits concernant leurs échecs en affaires) entre les francophones et leurs homologues anglophones après avoir vérifié plusieurs variables, comme les fonds dont ils disposaient<sup>7</sup>.

C'était un projet typique de la fin des années 1970 et du début des années 1980, écrit selon le point de vue du chercheur en sciences sociales qui fait preuve de détachement. Je suis heureux que *Banking*

6. Ce point était au cœur de *That Noble Dream* de Novick. J'ai décrit ce processus au Québec dans *Faire de l'histoire au Québec* (1998).

7. *Banking en français: les banques canadiennes-françaises de 1835 à 1925* (Montréal: Boréal Express, 1988).

en français ait permis de changer notre vision de la place des Québécois dans le monde des affaires et je crois que ce livre a apporté une importante contribution à un moment où les Québécois débattaient de leur place au sein du Canada. Par contre, la façon dont il a été écrit restreint la probabilité qu'il ait été lu par d'autres que des universitaires. Bien sûr, mes collègues des universités canadiennes transmettaient ce genre de trouvailles aux étudiants de premier cycle qui assistaient à leurs cours, mais on ne peut nier que le nombre de personnes intéressées par nos travaux diminuait. Les historiens écrivaient de plus en plus pour eux seuls et ce faisant, ils se sont retirés de la place publique et ont cessé d'être perçus comme les gens à qui l'on s'adresse pour obtenir des commentaires sur les affaires publiques.

Vers la fin du xx<sup>e</sup> siècle, il était évident que le public était toujours aussi intéressé par l'histoire, comme en témoignait l'audience pour les chaînes à caractère historique (comme « Historia »), l'affluence lors des expositions historiques dans les musées et le tourisme dans les lieux historiques<sup>8</sup>. Par contre, les historiens du milieu universitaire étaient largement coupés de ces phénomènes, embourbés qu'ils étaient dans une période d'introspection, se demandant si l'objectivité qu'ils avaient tant prisée pendant des décennies était vraiment possible étant donné la nature inévitablement insaisissable de toute forme de connaissance du passé. En conséquence, à partir des années 1990, les historiens, qui s'étaient retirés du public à la recherche de leur véritable mission, sont entrés dans une période d'intense réflexion sur l'avenir de leur profession. Des cours complets pourraient être donnés en utilisant les livres produits durant cette période d'introspection<sup>9</sup>.

8. Eric Foner, *Who Owns History?: Rethinking the Past in a Changing World* (New York: Hill and Wang, 2002), ix-x.

9. Cette liste est longue, mais pour commencer, lisez Hayden White, *The Content of the Form: Narrative Discourse and Historical Representation* (Baltimore: Johns Hopkins University Press, 1987) et Joyce Appleby, Lynn Hunt et Margaret Jacob, *Telling the Truth About History* (New York: Norton, 1994).

La direction prise par la profession d'historien a suscité différentes réactions. Certains auraient souhaité que l'histoire sociale n'ait jamais existé et qu'on puisse revenir au « bon vieux temps », à l'époque où les historiens écrivaient sur les grands hommes. Au Canada, J. L. Granatstein a été l'un des plus ardents défenseurs de cette position. Il est l'auteur de *Who Killed Canadian History?*, publié en 1998, dans lequel il s'élève contre les historiens, coupables d'avoir produit « des livres illisibles portant sur des sujets trop pointus<sup>10</sup> ». Pour être juste envers Granatstein, il faut avouer que beaucoup d'écrits historiques étaient en effet devenus impossibles à lire puisque la structure de récompense en place valorisait d'abord la communication entre collègues et très peu la communication avec le grand public. Cependant, le fait que Granatstein se concentrait sur l'élite suggère qu'il n'était pas particulièrement intéressé par l'étude du grand public. Il avait l'habitude de se moquer des chercheurs de l'histoire des femmes (et des historiens sociaux en général), dont il estimait que le travail se résumait à l'étude des « problèmes de genou des femmes de ménage ». Il était peut-être intéressé par le public en tant qu'entité abstraite susceptible d'acheter plus de livres sur les riches, mais il n'a montré aucune réelle intention d'entrer en relation avec les « 99 % » (pour faire allusion au mouvement Occupy)<sup>11</sup>.

Toutefois, une réponse constructive à la « crise » qui touchait l'histoire a également émergé, et c'est elle qui nous mène à l'histoire publique. En 1998, année de parution du livre de Granatstein, Roy Rosenzweig et David Thelen ont publié *The Presence of the Past*, un livre qui a littéralement changé ma vie en m'entraînant

10. J. L. Granatstein, *Who Killed Canadian History?* (Toronto: Harper-Collins, 1998), 140.

11. J. L. Granatstein a originalement fait ce commentaire méprisant dans: Christopher Moore, « The Organized Man », *The Beaver*, vol. 71 (avril-mai 1991), 59.

vers l'histoire publique<sup>12</sup>. Plutôt que de traiter le public comme une entité abstraite ne valant pas la peine d'être étudiée, les auteurs ont effectué un sondage auprès de 1 500 Américains choisis au hasard. Ils ont communiqué avec ces derniers par téléphone pour effectuer de longues entrevues à propos de leur engagement envers le passé. Les résultats ont été très intéressants à lire et ont entraîné des études similaires dans d'autres pays, y compris au Canada<sup>13</sup>. Essentiellement, Rosenzweig et Thelen ont constaté que presque tous les Américains s'intéressaient au passé, d'une manière ou d'une autre, ce qui infirmait l'idée que les historiens avaient perdu leur influence à cause du désintérêt de la population pour le sujet.

Ils ont probablement fait leur plus intéressante trouvaille lorsqu'ils ont demandé aux Américains quelles activités les reliaient au passé. Les activités qui revenaient le plus souvent dans la liste étaient celles que l'Américain moyen entreprenait sans l'intermédiaire d'un professionnel, quel qu'il soit : rassembler des photos, travailler sur l'arbre généalogique de sa famille ou tenir un journal. En identifiant ces personnes comme des « façonneurs d'histoire populaire », Rosenzweig et Thelen leur ont donné le moyen de comprendre le passé par eux-mêmes. En plus de ces activités, il y avait aussi un large éventail de formes d'engagement, peut-être un peu plus prévisibles, touchant les musées, les films et même des livres écrits par des historiens. L'étude a ensuite montré en quels types d'engagement les gens ordinaires avaient le plus « confiance » : les musées ont eu de bons résultats, mais on ne peut en dire autant des professeurs d'histoire,

12. Roy Rosenzweig et David Thelen, *The Presence of the Past: Popular Uses of History in American Life* (New York : Columbia University Press, 1998).

13. La version canadienne de l'approche Rosenzweig-Thelen se nomme *Les Canadiens et leurs passés*, projet mené par Jocelyn Létourneau et disponible à l'adresse suivante : <http://www.canadiansandtheirpasts.ca> Le projet australien est décrit dans le livre de Paul Ashton et Paula Hamilton, *History at the Crossroads: Australians and the Past* (Sydney : Halstead Press, 2007).

et je crois que vous comprenez où je veux en venir. Si les historiens se sentaient marginalisés par le grand public, ce n'était pas à cause de son manque d'intérêt pour le passé.

Que faire avec ces résultats? C'est ici que les historiens publics ont trouvé leur place. Certains d'entre eux ont cherché à satisfaire la demande pour les connaissances historiques en élaborant de nouveaux outils qui seraient facilement accessibles au public, particulièrement avec l'accès croissant à Internet à la fin des années 1990, lorsque Rosenzweig et Thelen publiaient leur livre. Rosenzweig lui-même a choisi cette voie en fondant le *Center for History and New Media* à l'Université George Mason, une figure de proue dans le domaine de l'histoire publique depuis près de 20 ans<sup>14</sup>.

J'ai également choisi cette route, mais j'ai mis un moment avant d'y arriver. Laissez-moi vous raconter mon cheminement vers l'histoire publique. Au début des années 1990, je travaillais à un livre portant sur l'écriture historique dans le Québec du xx<sup>e</sup> siècle, faisant par le fait même l'analyse des processus que j'ai décrits plus tôt, c'est-à-dire le mouvement des historiens d'abord engagés dans les affaires publiques, mais qui ont fini par devenir des technocrates convaincus de l'objectivité de leur travail. Mon livre *Faire de l'histoire au Québec* a été publié en 1997, alors que, à peu près au même moment, Granatstein se lamentait, et Rosenzweig et Thelen publiaient les résultats de leur sondage. J'ai donc écrit le livre au milieu de cette période d'intense réflexion parmi les historiens.

Finalement, après avoir achevé mon livre, j'ai pris du recul par rapport aux historiens que j'avais étudiés pour réfléchir aux différents moyens qui permettent au public d'apprendre sur le passé. Rosenzweig et Thelen s'intéressaient aux outils offerts à notre époque, mais de mon côté, j'ai décidé d'examiner les outils offerts autrefois; un exercice classique d'histoire publique. Cette démarche

14. Disponible à : <http://chnm.gmu.edu>. Après la mort de Roy Rosenzweig en 2007, son nom a été greffé à celui du centre.

a donné naissance à mon livre *L'histoire dans les rues de Québec*, dans lequel j'ai examiné certains des outils utilisés à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle pour transmettre au public l'histoire des deux « pères fondateurs » du Québec. Samuel de Champlain occupe une place privilégiée dans la culture québécoise en tant que fondateur de la ville de Québec, alors que Mgr François de Laval tient un rôle similaire en tant que premier évêque du Québec. En d'autres mots, Champlain était le père laïc et Laval, le père religieux<sup>15</sup>.

J'ai étudié comment les histoires de ces deux personnages avaient été maintenues en vie dans l'esprit du public à l'aide d'outils qui vont de la mise en scène de défilés publics à la construction de monuments. Toutefois, le plus important événement ayant permis aux gens de connaître l'histoire de ces deux personnages a été le tricentenaire de la ville de Québec en 1908. En effet, ce fut de loin le plus grand événement commémoratif au Canada avant Expo 67<sup>16</sup>. Les spectacles historiques mis en scène durant l'été 1908, dans un amphithéâtre spécialement construit sur les plaines d'Abraham, ont été l'outil le plus important pour raconter des histoires qui s'étaient déroulées dans le passé. Le public participait à ces spectacles de différentes façons : certains remplissaient les gradins, d'autres, recrutés dans la population, interprétaient les personnages de la pièce, d'autres encore, innombrables bénévoles, ont cousu les costumes et fourni les repas à des milliers d'acteurs.

L'étude de ces spectacles m'a beaucoup plu, particulièrement ces histoires qui étaient racontées. À un certain moment, j'ai commencé à me demander ce que je ressentirais si j'étais témoin de la création d'un important événement commémoratif pour ensuite assister à sa présentation. Je souhaitais comprendre la motivation des

15. *L'histoire dans les rues de Québec : La célébration de Champlain et de Mgr de Laval* (Québec : Presses de l'Université Laval, 2005).

16. L'histoire du tricentenaire de 1908 est aussi racontée par H. V. Nelles dans *L'Histoire spectacle. Le cas du tricentenaire de Québec* (Montréal : Boréal, 2003).

gens (et non des historiens professionnels) qui voulaient raconter en public une histoire à propos du passé, et je désirais assister à la représentation plutôt que d'avoir à juger de ce genre d'événements à partir de photos.

L'occasion de le faire s'est présentée lorsque j'ai appris qu'on planifiait une série d'événements commémoratifs afin de souligner le 400<sup>e</sup> anniversaire (en 2004) de l'établissement de la première colonie française permanente en Amérique du Nord sur l'île Sainte-Croix en 1604, soit quatre ans avant la fondation de la ville de Québec. L'histoire en est assez simple: une expédition française comptant 79 membres (dont Champlain, présent en tant que cartographe) est arrivée à l'été 1604 et le groupe a décidé, en dépit des conseils des Autochtones locaux (la Première Nation Passamaquoddy), de s'établir sur une île, soit l'île Sainte-Croix, qui se situe sur l'actuelle frontière entre le Nouveau-Brunswick et le Maine. L'hiver 1604-1605 a été rude et la moitié des Français sont morts malgré l'aide des Passamaquoddy. Lorsque le printemps 1605 est arrivé, les survivants se sont déplacés pour s'établir de façon durable sur le territoire de ce qu'on appelle aujourd'hui la Nouvelle-Écosse afin de former les bases de la colonie française d'Acadie<sup>17</sup>.

Même si l'aventure de l'île Sainte-Croix en 1604 s'est soldée par un échec, j'ai tout de suite compris que c'était le genre d'occasion que je recherchais, car trois groupes différents jugeaient nécessaire de raconter cette histoire au public. J'ai découvert que certains Acadiens plaçaient la saga de l'île Sainte-Croix au cœur de l'histoire de leur nation, au même titre que la fondation de la ville de Québec pour les Québécois. Mais les Acadiens n'avaient pas vécu dans la région pendant des siècles (surtout après la déportation au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle), et les gens qui y vivent aujourd'hui sont

17. Je raconte cette histoire de manière plus exhaustive dans *Remembering and Forgetting in Acadie: A Historian's Journey through Public Memory* (Toronto: University of Toronto Press, 2009).

anglophones, dont certains ont vu le 400<sup>e</sup> anniversaire de l'aventure de l'île Sainte-Croix comme une occasion d'attirer des touristes. Il y avait également la Première Nation des Passamaquoddy, dont le territoire est aujourd'hui à cheval sur la frontière et qui est reconnue par les États-Unis, mais que le gouvernement canadien s'obstine à ignorer. Lors de cet anniversaire, les Passamaquoddy ont saisi l'occasion de raconter leur histoire et de poursuivre leurs efforts en vue d'être reconnus par le Canada.

La richesse de cette histoire m'a permis d'observer les gens ordinaires s'intéresser au passé. Mais à partir du moment où je me suis engagé dans cette voie, je me suis dit que je manquerais l'occasion de raconter cette histoire au grand public si je n'explorais pas les possibilités offertes par les médias autres que les textes imprimés. Il me fallait tenir compte notamment du développement rapide d'Internet à la fin du xx<sup>e</sup> et au début du xxi<sup>e</sup> siècle et de la diminution rapide des coûts associés au développement des technologies numériques. En d'autres termes, j'ai commencé par étudier la façon dont le public entre en relation avec le passé, puis j'ai entrepris de créer des outils qui portent sur le passé et qui soient accessibles à un large public.

Ce projet a mené à la publication du livre *Remembering and Forgetting in Acadie*, mais il a également donné naissance à un site Web qui accompagne le livre et qui comprend une grande variété de photos (tirées des précédents anniversaires de l'aventure de l'île Sainte-Croix et des événements organisés en 2004) ainsi que des entrevues filmées avec des membres des trois groupes dans le cadre du 400<sup>e</sup> anniversaire (les Acadiens, les anglophones de la région et les membres de la Première Nation des Passamaquoddy). Des parties de ces entrevues ont été reprises dans un documentaire appelé *Life After Île Ste-Croix*, que j'ai produit et qui a été réalisé par Leo Arsitimuño, mon collègue à l'Université Concordia à l'époque<sup>18</sup>.

18. Disponible à : <http://rememberingacadie.concordia.ca>; *Life After Île Ste-Croix* (Montréal : Office national du film du Canada, 2006).



Le travail de production du film avec Leo Arsitimuno m'a permis de démystifier le processus consistant à présenter le passé à l'aide de médias différents et m'a montré qu'il est possible pour les gens comme moi (c'est-à-dire les chercheurs universitaires) de raconter des histoires différemment et par des moyens accessibles au grand public. Leo m'a appris de nombreuses astuces qui nous ont permis de respecter notre budget et nous avons grandement profité de la réduction spectaculaire des prix des caméras de haute qualité et des logiciels de montage professionnels – produits aujourd'hui accessibles à un grand nombre de consommateurs.

Ayant pris goût à raconter des histoires autrement que dans des livres, j'ai décidé de produire un deuxième film, *Remembering a Memory/Mémoire d'un souvenir* (produit en 2010 en collaboration avec Robert McMahon du Musée royal de l'Ontario), qui traitait d'histoire publique à différents niveaux. Ce film porte sur une grande croix commémorative érigée en 1909 sur Grosse-Île, une île du fleuve Saint-Laurent juste à l'est de la ville de Québec. Dans les années 1840, Grosse-Île était un poste de quarantaine où 5 000 immigrants irlandais fuyant la famine de la pomme de terre des années 1840 ont trouvé la mort, ce qui en fait l'emplacement du plus grand cimetière dédié à la famine hors d'Irlande. Le film s'intéresse à la construction de la croix (un moment d'histoire publique en soi) et aux histoires qui ont été racontées lors de son inauguration. Nous avons ensuite assisté au 100<sup>e</sup> anniversaire de la croix en 2009 pour voir comment les histoires avaient changé – et le changement était considérable. Le film, accessible au public sur Internet, a été produit avec moins de 15 000 \$, ce qui a renforcé en moi l'idée que les historiens n'ont pas besoin de subventions importantes (même si c'est utile) pour partager leurs histoires avec le public, mais plutôt d'un mélange de persistance et d'imagination<sup>19</sup>.

19. Disponible à : <http://rememberingamemory.concordia.ca>; et à <http://memoiredunsouvenir.concordia.ca>

Grâce au soutien généreux de la Fondation Pierre Elliott Trudeau, je travaille actuellement à deux autres projets de film, dont un est presque terminé au moment de préparer cette conférence. Le projet de vidéo et de site Web *Le retour des voix au parc national Kouchibouguac* est né de mon intérêt pour la manière dont les Acadiens se sont remémoré leur passé<sup>20</sup>. Ce projet examine les histoires inspirées par la création d'un parc national le long de la côte est du Nouveau-Brunswick vers la fin des années 1960 et le début des années 1970. À l'époque, la création d'un parc nécessitait le déplacement de la population locale parce que les responsables jugeaient que la nature ne pouvait être montrée aux visiteurs si elle n'était pas vierge de toute présence humaine. Dans le cas présent, plus de 1 200 personnes ont été expropriées. Comme la majorité des résidents étaient des Acadiens, ils n'ont pas du tout apprécié ce que certains ont appelé « une deuxième déportation ». Le projet de Kouchibouguac a donc fait face à une levée de boucliers et le chef du mouvement de protestation, Jackie Vautour, est finalement retourné habiter sur ses terres, qu'il squatte depuis plus de 30 ans<sup>21</sup>.

La plupart des gens, par contre, sont partis calmement et leurs histoires ont rarement été racontées. Le site Web a donc été conçu pour relater de nombreux récits et ainsi redonner une voix à plus de vingt familles expropriées de leurs terres. Les visiteurs du site Web peuvent consulter une carte interactive qui montre la région avant la création du parc et cliquer sur les différentes propriétés pour entendre les histoires qui y sont rattachées. Le site Web est conçu de manière à s'afficher différemment selon qu'on le consulte à partir

20. Disponible à : <http://returningthevoices.ca> et à <http://leretourdesvoix.ca>

21. Pour un portrait plus complet de la création du parc national Kouchibouguac et de sa place dans la culture acadienne, voir mon essai « Kouchibouguac: Representations of a Park in Acadian Popular Culture », dans Claire Campbell (dir.), *A Century of Parks Canada* (University of Calgary Press, 2011), 205-233; également disponible à Spectrum Research Repository à [spectrum.library.concordia.ca/7352](http://spectrum.library.concordia.ca/7352)

d'un ordinateur ou d'un téléphone intelligent ou d'une tablette. Dans le dernier cas, les visiteurs du parc auront accès à une carte qui les mènera à l'emplacement exact des résidences des habitants au moment d'entendre leurs histoires. Ainsi, le projet permet de relier un peu plus directement les voix des résidents à leurs terres.

J'ai pensé conclure cet aperçu de ma carrière d'historien public en présentant brièvement un autre projet financé par le prix de recherche qui m'a été offert par la Fondation Trudeau et qui est en cours de réalisation. L'objectif à long terme du projet *Lost Stories/Histoires retrouvées* est de créer une série télévisée dont chaque épisode de trente minutes permettra aux téléspectateurs d'entendre quelqu'un raconter un moment peu connu de l'histoire canadienne et rattachée à un emplacement géographique. Plus précisément, on pourra voir la personne transmettre l'histoire à un artiste, qui aura pour mission de créer une œuvre commémorative à faible coût, qu'on verra installée sur le site historique à la fin de l'épisode. J'estime que cette démarche constitue une occasion de montrer que l'histoire présentée au public n'a pas été façonnée par le hasard. Des décisions doivent être prises et une histoire doit être choisie.

Mon équipe et moi travaillons actuellement à la conception d'un épisode pilote pour la série. Au cours de l'été 2012, nous avons donc sollicité des histoires rattachées à Montréal, où nous sommes basés et où l'épisode pilote sera tourné. Un merveilleux conteur nous a fait découvrir l'histoire de Thomas Widd, un enseignant sourd qui travaillait auprès des personnes sourdes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et qui a fondé une école à Montréal. On a finalement donné à cette école, qui existe toujours, le nom d'un riche Montréalais qui avait financé la construction et c'est ainsi que l'histoire de Thomas Widd a été oubliée. Une artiste travaille actuellement à la conception d'une œuvre commémorative dans son atelier et le tournage de l'épisode est en cours. Je ne peux qu'espérer que cette série verra le jour.

Si les universités offrent la permanence à ses professeurs, c'est, du moins en partie, pour qu'ils puissent utiliser leur imagination

sans s'inquiéter des conséquences si les choses ne se produisaient pas comme prévu. Comme la notion de sécurité d'emploi est en voie de disparition à peu près partout, les professeurs avec permanence constituent une cible de choix pour les critiques, qui nous perçoivent comme des personnes choyées et enfermées dans leurs tours d'ivoire. Alors, pourquoi ne pas utiliser la liberté que nous offre cette permanence pour parler ouvertement à ceux qui nous soutiennent financièrement ?

### **Libre accès**

Je n'ai pas cherché l'histoire publique, c'est elle qui m'a trouvé. Dans le même ordre d'idées, c'est également ce qui s'est produit avec l'autre activité dans laquelle je me suis investi afin de fournir aux gens un accès facile aux connaissances dont ils financent la production.

En vérité, au moment même où j'ai commencé à réfléchir aux liens qui unissent les historiens et le grand public, à la fin des années 1990, un changement significatif était en train de se produire dans la façon dont le savoir accumulé dans les universités était diffusé. Il y a vingt ans, l'outil le plus communément utilisé pour partager l'information était l'article de revue. On pouvait se le procurer sans difficulté dans les bibliothèques, des endroits facilement accessibles aux chercheurs et au grand public. Ensuite est apparu Internet, qui offrait la possibilité de publier le même contenu en ligne. Cette technologie était censée libérer l'information et en faciliter l'accès.

Avant l'avènement des technologies numériques, les bibliothèques universitaires achetaient les revues directement des éditeurs, parfois à des prix élevés. Par conséquent, l'émergence des technologies numériques promettait de diminuer les coûts d'accès au savoir, puisque les dépenses liées à la production et à la distribution des revues papier avaient été éliminées. Toutefois, les choses ne se sont pas passées ainsi.

À la fin des années 1990, de nouvelles entreprises ont commencé à rendre le savoir publié dans les revues disponibles en format

numérique. Certaines de ces entreprises, telles que JSTOR, sont des entreprises à but non lucratif, alors que d'autres, comme Elsevier et EBSCO, ont pour mission d'enrichir leurs actionnaires. Cette distinction est importante, car la grande majorité du travail investi dans la création du contenu d'une revue est fournie gratuitement par les membres du milieu universitaire. Comme le savent fort probablement la plupart des lecteurs, ni les auteurs des articles, ni les critiques de ces articles (qui aident à décider si un article sera publié ou non), ni les membres des comités éditoriaux responsables de gérer la publication des revues ne sont rémunérés pour leur travail. Avant l'ère numérique, ce système de main-d'œuvre gratuite avait du sens. Les personnes telles que moi étaient payées par les universités et nous considérions qu'il faisait partie de notre travail de rendre service à l'ensemble du milieu universitaire. Personne ne réalisait de profits dans le cadre de ce qui était essentiellement considéré comme une forme de production artisanale. Cependant, sous le nouveau modèle, certaines entreprises ont commencé à engranger des profits, une pratique qui a mené à la décision largement publicisée d'un groupe d'éminents mathématiciens de boycotter les revues publiées par Elsevier<sup>22</sup>.

Indépendamment de leur volonté de faire du profit, les fournisseurs de contenu sont tout de même engagés dans un processus ayant pour effet d'ériger des barrières qui empêchent une bonne partie du public d'avoir accès au savoir qu'il a pourtant aidé à créer grâce aux taxes qu'il a payées. En général, ces compagnies regroupent des revues et offrent l'ensemble aux bibliothèques, qui se voient souvent dans l'impossibilité d'acquérir une revue en particulier. Ce faisant, les bibliothèques voient leurs budgets d'acquisition mis à rude épreuve, et certaines d'entre elles sont tout simplement incapables de

22. La déclaration visant Elsevier peut être lue à l'adresse suivante: <http://thecostofknowledge.com>

se procurer quelque publication que ce soit, un problème particulièrement criant dans les pays en voie de développement.

Quand les bibliothèques peuvent payer la note, seuls les utilisateurs connectés à l'institution inscrite peuvent accéder au contenu qui pourrait les intéresser. Pour ce faire, il faut généralement posséder une carte d'identité de l'université. Mais que se passe-t-il lorsque quelqu'un qui ne connaît pas la situation tente d'accéder au contenu publié par un fournisseur tel que JSTOR? L'expérience de la mère d'un enfant autiste qui a essayé de trouver des articles concernant la maladie de son enfant est révélatrice. Comme l'a dit Laura McKenna, « je ne pouvais pas accéder aux 200 premiers articles qui contenaient le mot "autisme". Généralement, seules les personnes munies d'une carte d'identité de l'université en question peuvent lire les articles des revues universitaires. Toutes les autres, incluant les journalistes, les chercheurs non affiliés, les groupes de réflexion et les personnes curieuses doivent déboursier un montant considérable pour chaque article, dans les cas où ils sont effectivement disponibles »<sup>23</sup>. L'expérience de M<sup>me</sup> McKenna est loin d'être unique: le *Chronicle of Higher Education* a conclu que dans une année moyenne, environ 150 millions de demandes d'accès aux articles de JSTOR sont rejetées<sup>24</sup>.

Signe de l'absurdité de la situation, un nombre croissant de personnes au sein du milieu universitaire se sont tournées vers le « libre accès »<sup>25</sup> au cours de la dernière décennie. Il fallait trouver le moyen

23. Laura McKenna, « Locked in the Ivory Tower: Why JSTOR Imprisons Academic Research », *The Atlantic*, 20 janvier 2012, disponible à : <http://www.theatlantic.com/business/archive/2012/01/locked-in-the-ivory-tower-why-jstor-imprisons-academic-research/251649>

24. Jennifer Howard, « JSTOR Tests Free, Read-Only Access to Some Articles », *Chronicle of Higher Education*, 13 janvier 2012, disponible à : <http://chronicle.com/blogs/wiredcampus/jstor-tests-free-read-only-access-to-some-articles/34908>

25. Il existe une vaste littérature (en expansion) sur le libre accès. Pour une bonne introduction, voir John Willinsky, *The Access Principle: The Case for*

de continuer à publier des recherches de grande qualité sans ériger de barrières qui restreignent inutilement l'accès à la grande majorité des gens, exception faite des membres des institutions capables d'acheter les revues.

Je voudrais déboulonner un mythe répandu dont j'entends parler de temps à autre chez mes collègues : le libre accès ne consiste pas à assouplir les critères afin de permettre à n'importe quelle recherche d'être publiée comme si elle avait fait l'objet d'un processus d'évaluation par des pairs. Il s'agit plutôt de trouver de nouveaux modèles qui permettent de faciliter l'accès au savoir. J'estime que ce besoin s'alliait à mon désir, en tant qu'historien public, de trouver des façons de lier le passé et le public.

Mon but n'est pas de faire valoir une solution particulière aux problèmes soulevés par le mouvement du libre accès. Les solutions sont nombreuses. Elles vont de la création de revues en « libre accès » qui n'appartiendraient pas à des intérêts corporatifs, pour pouvoir fournir un accès illimité au public, à l'implantation de services d'archives pour la recherche qui seraient, encore une fois, largement accessibles. Tous les nouveaux modèles comportent des problèmes potentiels, mais ils offrent également la possibilité de nous faire progresser pour le mieux.

Je m'efforce donc de montrer comment les personnes de bonne volonté qui évoluent dans le milieu universitaire peuvent faire la différence avec un peu d'imagination et de motivation. Je m'appuie sur mon expérience à Concordia, qui tire son origine de l'idée du bibliothécaire de l'Université, Gerald Beasley, de profiter du fait que l'Université Concordia accueillait le Congrès des sciences humaines en 2010 pour démontrer l'intérêt de l'établissement pour le libre accès. J'étais le responsable universitaire pour le Congrès,

*Open Access to Research and Scholarship* (Cambridge : MIT Press, 2006). Le livre est disponible (ce qui est très à propos) à : [http://mitpress.mit.edu/sites/default/files/titles/content/9780262512664\\_Download\\_the\\_full\\_text.pdf](http://mitpress.mit.edu/sites/default/files/titles/content/9780262512664_Download_the_full_text.pdf)

et M. Beasley, moi-même et d'autres professeurs et administrateurs intéressés avons essayé de préparer un exemple concret de l'engagement de notre université envers le libre accès qui serait révélé lors du Congrès. Dans le cadre de cette démarche, nous voulions que le programme du Congrès soit lié à la question du libre accès.

Nous avons donc entrepris une campagne de deux ans qui a culminé avec le Congrès afin de convaincre le milieu universitaire que tous les professeurs devraient (nous n'avons pas voulu dire «doivent») publier leurs articles de recherche dans *Spectrum*, la base de données de l'Université, ou dans une revue à libre accès<sup>26</sup>. Je suis le premier à admettre que cette initiative n'était pas parfaite, mais elle a lancé une discussion dans toute l'Université sur la question du libre accès, qui portait principalement sur l'importance de faciliter l'accès au savoir, plutôt que sur les mécanismes de l'une ou l'autre des solutions. Au cours de ce processus, les conseils des départements et des facultés ont débattu du bien-fondé de la proposition, ce qui a permis de mieux faire connaître le principe du libre accès (et de corriger les fausses informations). En fin de compte, il n'y avait pratiquement plus d'opposition à la proposition au moment où elle a été votée par l'Assemblée universitaire, la veille du Congrès, ce qui a fait de Concordia la première université canadienne à assumer un tel mandat<sup>27</sup>.

Évidemment, la seule adoption d'une telle mesure (qui n'avait aucun pouvoir de coercition) n'a pas forcé les chercheurs récalcitrants à faciliter l'accès au savoir qu'ils produisent. Toutefois, elle a permis de changer la nature des discussions tenues au sein de l'Université, qui a tiré gloire des commentaires extrêmement positifs

26. On peut trouver *Spectrum* à : <http://spectrum.library.concordia.ca>

27. Pour un compte rendu du mandat, veuillez consulter Karen Herland, «Concordia opens access to its research output», disponible à : [http://cjournal.concordia.ca/archives/20100429/concordia\\_opens\\_access\\_to\\_its\\_research\\_output.php](http://cjournal.concordia.ca/archives/20100429/concordia_opens_access_to_its_research_output.php)



qu'elle a reçus à la suite de son initiative. L'Université a accepté son rôle de chef de file et s'est lancée, avec le soutien continu de son bibliothécaire, dans la réalisation d'autres projets. L'un d'eux a pour but de créer un fonds d'auteurs permettant aux professeurs de publier leurs recherches dans des revues à libre accès qui exigent une légère contribution afin de les aider à financer leurs opérations (elles sont gratuites). Il s'agit d'un bon investissement pour les bibliothèques universitaires, qui sont responsables de tels projets, car la croissance du nombre de revues à libre accès pourrait libérer les bibliothèques des frais imposés par les grands fournisseurs de revues. Ajoutons que l'Université Concordia n'est pas la seule à s'investir dans ce genre de projets. Ainsi, l'Université du Manitoba, qui a organisé cette conférence de la Fondation Trudeau, possède son propre fonds d'auteurs en libre accès.

Pourquoi vous ai-je raconté cette histoire? Le libre accès facilite la diffusion du savoir produit par les chercheurs au-delà du milieu universitaire, ce que vise aussi mon implication pour l'histoire publique. Dans les deux cas, la technologie numérique a joué un grand rôle. Mais par-dessus tout, prendre l'initiative de faciliter l'accès à ce que nous faisons n'exige aucun geste particulièrement héroïque. Dans ces deux contextes, je ne me perçois pas comme un chef de file, mais plutôt comme un bon soldat. Dans cette perspective, mon objectif pour ce soir était d'encourager ceux qui estiment qu'il est pertinent de poursuivre les efforts pour faciliter l'accès aux connaissances que nous produisons. J'ai eu la chance de travailler avec des gens dévoués à cette cause, tant en matière d'histoire publique que de libre accès. Ce dévouement démontre que les petites actions individuelles comptent et que nous pouvons tous faire une différence – à condition de croire qu'il vaut la peine de nous impliquer auprès de ceux qui financent nos projets.



# DANIEL WEINSTOCK

*Lauréat Trudeau 2004*

Université McGill

## **BIOGRAPHIE**

Avant de se joindre à la Faculté de droit de l'Université McGill en août 2012, Daniel Weinstock était professeur de philosophie à l'Université de Montréal (1993-2012), titulaire de la Chaire de recherche du Canada en éthique et en philosophie politique (2000-2012). Il a été directeur fondateur du Centre de recherche en éthique de l'Université de Montréal (CRÉUM) entre 2002 et 2011. Depuis l'été 2013, il est également le directeur de l'Institut de santé et de politiques publiques de l'Université McGill.

Ses intérêts de recherche portent, entre autres, sur les enjeux de politiques publiques posés dans les démocraties libérales par le pluralisme des valeurs, ainsi que par la diversité religieuse et culturelle.

Daniel Weinstock est diplômé des universités McGill (où il a été formé par James Tully et Charles Taylor) et Oxford (où il a été dirigé par Joseph Raz et par Onora O'Neill). Il a effectué un stage de recherche doctoral à l'Université Harvard, où il a pu suivre des séminaires avec John Rawls, T.M. Scanlon et d'autres. Il a effectué ses recherches postdoctorales à l'Université Columbia sous la direction de Thomas Pogge. En 1998-1999, il a également été nommé Fellow du Centre for Human Values de l'Université Princeton.

Il a reçu le prix de recherche de la Fondation Trudeau (2004) et le prix André-Laurendeau de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences. Ses domaines d'expertise incluent la politique linguistique et identitaire, la démocratie, la citoyenneté et le pluralisme.

Il a publié de nombreux articles sur l'éthique du nationalisme, les problèmes de justice et de stabilité dans les États multinationaux,

les fondements de l'éthique internationale, et l'accommodation de la diversité culturelle et morale au sein des sociétés démocratiques libérales. Il a participé activement aux débats sur les politiques publiques au Québec, après avoir été membre de 1997 à 1999 d'un groupe de travail de l'enseignement de la religion dans les écoles publiques organisé par le ministère de l'Éducation. De 2003 à 2008, il a été le directeur-fondateur du Comité d'éthique de santé publique du Québec.

## **RÉSUMÉ**

Sur les traces de John Rawls, Daniel Weinstock poursuit dans cette contribution une réflexion profondément philosophique qui l'amène, dans un tour de force intellectuel, de ses études en philosophie à Oxford à la Faculté de droit et à l'Institut de santé et de politiques publiques qu'il dirige aujourd'hui. Chemin faisant, il s'interroge sur le rôle de la philosophie politique, sur les conflits dont elle est née et sur les réconciliations qu'elle propose. À l'aide de plusieurs exemples, allant du séparatisme québécois au travail du sexe, aux drogues et au suicide médicalement assisté, il explique l'implication de la réduction des méfaits et prouve en bout de ligne les facettes et perspectives multiples de la philosophie au XXI<sup>e</sup> siècle.

CONFÉRENCE

## « Alors, êtes-vous toujours philosophe? »

Organisée en partenariat avec la Fédération canadienne  
des sciences humaines, Congrès 2013 (Les causeries *Voir grand*)

Université de Victoria

5 JUIN 2013

### Introduction

J'ai rédigé ma thèse de doctorat à l'Université Oxford sur la notion d'autonomie. Cette thèse comptait plusieurs chapitres sur la pensée fascinante, mais très abstraite, d'Emmanuel Kant. Aujourd'hui, j'enseigne dans une faculté de droit et je dirige un institut sur les politiques sociales et de santé qui rassemble des chercheurs d'un nombre considérable de disciplines, notamment l'épidémiologie, la philosophie, la science politique et l'histoire, pour ne nommer que celles-là. Ces chercheurs travaillent ensemble afin d'identifier les politiques qui pourraient le mieux soutenir la santé des personnes et des populations, tant au Canada que dans le reste du monde. Chemin faisant, j'ai présidé un comité d'éthique en santé publique et contribué à la rédaction de documents de politique publique dans le domaine de l'éducation et des soins de santé. Le moins qu'on puisse dire, c'est que la route a été tortueuse, bien que fascinante. Cette route, j'aurais difficilement pu la prévoir au moment où j'essayais de donner un sens aux passages les plus abstraits de la *Rechtslehre* de Kant dans la Bodleian Library de l'Université Oxford.

Alors, suis-je toujours philosophe? Je pense que bon nombre de mes collègues du temps où j'étais à Oxford diraient que j'ai presque

complètement abandonné cette discipline depuis fort longtemps. Les philosophes s'occupent après tout de concepts et de débats abstraits. Ces concepts et débats sont souvent fort éloignés des complications empiriques du monde des politiques publiques.

En ce qui me concerne, je continue néanmoins de me considérer d'abord comme un philosophe, et qui plus est, comme un philosophe qui a suivi les traces du penseur le plus cité du xx<sup>e</sup> siècle : John Rawls.

Je m'explique.

### John Rawls

Après la 500<sup>e</sup> page de son œuvre maîtresse, *Théorie de la justice*, John Rawls écrit ceci :

[L]a justification est une argumentation qui s'adresse à ceux qui ne sont pas d'accord avec nous, ou à nous-même quand nous sommes de deux avis différents. Elle suppose une opposition entre les conceptions des personnes, ou bien à l'intérieur d'une même personne, et cherche donc à convaincre les autres, ou nous-même, du caractère raisonnable des principes sur lesquels nos revendications et nos jugements sont fondés. Étant conçue pour une réconciliation par la raison, la justification procède de ce que tous les partenaires dans la discussion ont en commun<sup>1</sup>.

Je me rappelle avoir lu ces mots pour la première fois il y a une trentaine d'années, et j'y reviens encore chaque fois qu'on me demande ce qu'un philosophe *fait* vraiment, ou pour être plus précis, ce qu'un philosophe politique *devrait faire*. Il me paraît que Rawls soulève trois arguments dans ces trois phrases. D'abord, il fait valoir que la philosophie politique est une activité *concrète*. Elle mobilise souvent un ensemble de considérations très complexes et elle s'occupe de nobles abstractions, mais elle le fait dans le but ultime de générer des effets bénéfiques dans le monde réel. Rawls réaffirme

1. John Rawls, *Théorie de la justice* (Paris : Seuil, 1997), traduction de Catherine Audard, 621.

en quelque sorte ce que Marx voulait dire dans sa onzième thèse sur Feuerbach: « Les philosophes n'ont fait qu'interpréter le monde de différentes manières, ce qui importe c'est de le transformer. »

Ensuite, la philosophie politique ne peut contribuer concrètement à notre monde que s'il est marqué par le *désaccord*. Imaginez un monde dans lequel le consensus sur les questions politiques serait réel et non imposé – quels droits devraient être protégés par l'État, quelles politiques devraient être poursuivies dans le cadre de ces droits, et ainsi de suite. La philosophie politique n'aurait aucune utilité dans ce contexte. Les philosophes politiques n'ont toutefois aucune crainte à avoir; ils ne sont pas prêts de se retrouver au chômage. Nous sommes très loin de vivre dans un monde exempt de désaccords politiques.

Enfin, lorsqu'il y a désaccord, le rôle du philosophe est de montrer la voie d'une *réconciliation* potentielle aux factions opposées. Cela nécessite d'identifier les bases du compromis ou du consensus en révélant aux acteurs politiques les différentes manières de conclure une entente qui ne leur est pas apparente tant ils sont emmêlés dans la logique polarisante du conflit politique. Le philosophe politique doit examiner le désaccord politique en profondeur pour déterminer si les factions opposées ne sont pas en fait, et malgré les apparences, unies par un engagement envers des principes et des idées politiques fondamentaux. Et dans le cas où ils ne le seraient pas, il doit porter son regard vers d'autres terrains d'entente possibles. Dans sa deuxième œuvre majeure, *Libéralisme politique*, Rawls a imaginé une jolie formule pour souligner la stratégie qui consiste à éloigner les opposants politiques de la confusion où leurs conflits se sont embourbés, pour les diriger vers d'autres manières moins compliquées de voir ces désaccords: la « méthode de l'évitement ». Du point de vue de Rawls, il est illusoire de se démener pour faire sauter les désaccords lorsque les principes fondamentaux sont en jeu. La véritable innovation tirée de la dernière œuvre de Rawls consistait à suggérer qu'il serait possible d'identifier des terrains



d'entente alternatifs, même dans les cas où les désaccords sur les principes fondamentaux perdurent.

Je suis un philosophe politique parce que je m'identifie à la tâche que Rawls attribue à la philosophie politique. Pour le dire dans des mots qui résument ce que j'ai suggéré jusqu'à maintenant, la philosophie politique est *concrète* parce qu'elle est née du *conflit* et qu'elle doit montrer le chemin d'une possible *réconciliation*. De plus, je partage l'esprit général qui sous-tend l'approche que Rawls met de l'avant concernant ces tâches. Nous ne pouvons espérer atteindre les objectifs fixés par la philosophie politique à moins de pouvoir identifier les bases d'une réconciliation potentielle que partagent tous les participants d'un débat, du moins lorsqu'ils sont de bonne foi, à savoir lorsqu'ils sont réellement motivés par un désir de mettre fin au conflit et au désaccord.

De son côté, Rawls avait une idée bien précise en tête en rédigeant ses principaux écrits. Il n'était pas tellement intéressé par la manière de trancher tel ou tel débat dans le contexte de la démocratie libérale (bien qu'il ait prêté sa voix à certains débats concernant l'avortement<sup>2</sup> et le suicide médicalement assisté<sup>3</sup>). Il voulait plutôt déterminer les fondements de la démocratie libérale. En tant qu'Américain, on comprend aisément que Rawls ait été frappé par la profondeur des désaccords qui ont menacé de déchirer la société américaine à divers moments de son histoire – des débats sur l'esclavage aux débats sur les droits fondamentaux et sur le rôle de la religion dans la sphère publique. Pour Rawls, fort plausiblement, un des fondements du consensus qui règne entre les opposants politiques aux États-Unis pourrait émerger des textes et des institutions que tous les Américains partagent et auxquels ils s'identifient. On peut penser à la Constitution américaine, à la façon dont les institutions

2. John Rawls, *Political Liberalism* (New York: Columbia University Press), 243-244.

3. John Rawls *et al.*, «Assisted Suicide: The Philosophers' Brief», dans *The New York Review of Books*, 27 mars 1997.

qui l'entourent et la manière dont elle a été interprétée sont partagées même par ceux dont les avis diffèrent quand il s'agit de politiques publiques controversées.

Compte tenu de l'attention qu'il a accordée à cette question, Rawls a voulu à tout prix trouver des manières de parvenir au *consensus*, plutôt qu'au seul *compromis*, quand il s'est agi de ces concepts et institutions primordiaux. Rawls pensait qu'une démocratie libérale pluraliste comme celle des États-Unis ne pouvait vivre et régler des désaccords politiques précis que si ces désaccords s'enracinaient dans un consensus bien établi sur les principes constitutionnels fondamentaux.

Ainsi, Rawls ne recherchait pas seulement les fondements du compromis, mais également ceux du consensus sur les principes constitutionnels fondamentaux. Le consensus se met en place lorsque les gens en arrivent à juger une position comme la meilleure qui puisse être adoptée à l'égard d'une question précise, tandis qu'un compromis se fait plutôt lorsque les gens pensent toujours que leur position est la meilleure, mais qu'ils sont prêts à *adopter* un compromis pour sauvegarder la paix sociale ou affirmer qu'ils préfèrent finalement partager la société politique avec leurs opposants que la laisser sombrer parce qu'aucune des parties ne consent à renoncer à ce qu'elle considère comme la meilleure position. Rawls pensait que le compromis était un fondement potentiellement trop instable pour les démocraties libérales, car les acteurs d'un compromis rechercheraient toujours une manière de modifier leur position stratégique afin de déterminer s'ils sont en mesure d'imposer leur façon de voir les choses aux autres. Le compromis peut dès lors paraître une base trop fragile pour une démocratie existante dans laquelle les principes constitutionnels fondamentaux sont en quelque sorte écartés de la discussion pour que le débat politique puisse continuer sans être trop dommageable pour la société.

Je ne suis pas d'accord avec cette idée, parce que je ne crois pas que les considérations stratégiques soient les seules qui mènent les

gens à faire des compromis<sup>4</sup>. Parfois, nous faisons des compromis pour des raisons de *principes* – par exemple, parce que nous voulons le bien de la communauté politique dont nous faisons partie. Accepter un compromis, c'est une manière d'exprimer le fait que la communauté nous importe suffisamment pour que nous ne voulions pas la sacrifier, même lorsque d'importants principes de moralité politique sont en cause. Pour utiliser un exemple qui sera approfondi plus tard, je peux penser que parce que je respecte le principe de l'autonomie individuelle, les gens doivent pouvoir recourir au suicide médicalement assisté dans un grand nombre de cas, et pas seulement lorsqu'ils sont à l'article de la mort ou en proie à des souffrances physiques insupportables. Mais je suis prêt à faire des compromis en acceptant des politiques plus modérées, parce que j'accorde une valeur à la communauté politique dont je fais partie et parmi laquelle des gens pourraient penser que la valeur la plus importante dans le débat sur le suicide médicalement assisté est le caractère sacré de la vie humaine sous toutes ces formes.

Rawls a ainsi défini une tâche pour les philosophes politiques, une tâche qui a joué un rôle important dans ma façon de comprendre mon propre travail au cours des dernières décennies. Il a également identifié ce que nous pourrions appeler *l'esprit* avec lequel les philosophes politiques doivent entreprendre l'identification des bases de la réconciliation politique. Toutefois, comme il a centré son attention sur les principes constitutionnels fondamentaux et qu'il craignait que l'absence de consensus sur ces derniers soit déstabilisante, il n'a pas fourni de *méthode* utilisable par les philosophes politiques servant l'objectif concret que j'ai décrit.

Je prends conscience aujourd'hui que j'ai passé beaucoup de temps à rechercher une telle méthode de manière un peu inchoative.

4. Daniel Weinstock, «On the Possibility of Principled Moral Compromise», dans *Critical Review of International Social and Political Philosophy*, vol. 16, n° 4 (2013), 537-556.

Dans les dernières années, j'en suis presque venu à penser que cette méthode existe, du moins pour un grand nombre de cas qui causent le plus de problèmes dans les politiques libérales démocratiques pluralistes contemporaines. Comme toutes les méthodes ont besoin d'un nom, appelons la mienne « la méthode de la réduction des méfaits ».

### **La réduction des méfaits**

Lorsque je suis revenu au Canada pour occuper mon premier poste dans le milieu universitaire, à l'Université de Montréal en 1993, après sept années passées à l'étranger, le climat politique était toxique. Le Parti québécois était au pouvoir au Québec et il préparait un référendum sur la sécession, qui, espérait-il, annulerait la décision prise par les Québécois lors du premier référendum de 1980. Comme nous le savons, le référendum est venu très près de fournir une réponse positive, même si certains spécialistes font valoir que la légitimité du résultat aurait été douteuse, compte tenu du fait qu'au départ la question était plutôt alambiquée et qu'un vote majoritaire pour la sécession aurait été très faible.

La toxicité du débat était due à ce qui était directement en jeu : le Québec devrait-il ou non continuer à faire partie de la fédération canadienne sous sa forme présente ? Mais elle découlait également des questions de légitimité : le gouvernement du Québec devrait-il être seul à décider des conditions et du cadre juridique encadrant la façon dont le référendum serait mené ? Et, plus fondamentalement, serait-il moralement acceptable pour le Québec de se séparer *même si* une majorité de Québécois votait en faveur de la sécession ?

Si on consulte la littérature philosophique sur la question, qui a commencé à cette époque à croître dans la foulée des multiples sécessions suivant la dissolution de l'Union soviétique et de sa sphère d'influence régionale, il semble y avoir deux camps opposés en matière de principes fondamentaux. Certains théoriciens ont fait valoir que le nombre de groupes qui pourraient revendiquer un État

complètement indépendant était beaucoup plus grand que ce que pourrait parvenir à gérer le système international. Afin de rendre l'autonomie nationale compatible avec les conditions de la stabilité internationale, il faudrait prôner le fédéralisme à l'échelle mondiale. Ces théoriciens ont accordé une importance capitale à la *stabilité*. Je m'empresse de préciser qu'il ne s'agit pas de n'importe quelle stabilité, et surtout pas d'une stabilité imposée à la population par la force. Lorsqu'elle évite l'utilisation de la force et de la coercition, cependant, la stabilité aurait une valeur qui serait suffisante pour contrecarrer le désir que ressentent certains groupes pour l'obtention du statut d'État à plein titre.

Pour ces théoriciens, les seules circonstances qui pourraient justifier le fait qu'un groupe cherche la sécession seraient celles où les minorités sont opprimées par les majorités ou par les groupes avec lesquels ils partagent les institutions politiques. Si les membres d'un groupe se voient refuser les droits fondamentaux, s'ils sont exploités économiquement ou soumis à la violence, la sécession est alors un remède approprié à une situation inacceptable. Mettre l'accent sur la stabilité selon cette manière de considérer le problème implique que le droit à la sécession n'est qu'un droit de *remédiation*.

D'autres théoriciens ont fait valoir que le droit de se séparer devrait être fondamental. C'est-à-dire que la légitimité de ce droit ne devrait pas être subordonnée à la question de savoir si un groupe est opprimé ou non. Les gens devraient avoir le droit de former un État avec qui ils veulent. Après tout, les relations politiques sont une catégorie de relations humaines particulièrement importantes, et il semble éthiquement inapproprié d'imposer aux populations des partenaires politiques non désirés. Ainsi, nous devrions être aussi opposés au fait de limiter le droit de se séparer qu'on le serait à l'idée d'empêcher les gens de se marier avec la personne de leur choix.

Nous sommes donc en présence d'un conflit se situant au niveau de principes d'éthique politique fondamentaux. Les participants au débat s'opposent sur la question de savoir quel principe devrait gou-

verner la décision de permettre ou non une pratique en particulier. Qui plus est, le débat chez les théoriciens trouve un écho dans les débats du monde concret. Bon nombre d'indépendantistes au Québec (ou en Écosse et en Catalogne, pour ne prendre que deux exemples similaires) pensaient – et pensent toujours – que la seule considération morale dans ce débat concerne le droit des Québécois de déterminer avec qui ils veulent s'associer politiquement, alors que bon nombre d'observateurs du reste du Canada et d'ailleurs estimaient – et estiment toujours – que la fédération canadienne était précisément le genre d'entité politique pacifique et prospère incarnant la stabilité qui, selon eux, devrait obtenir la priorité sur le plan moral.

En m'intéressant à ce débat, la première chose qui m'a frappé était son *caractère insoluble*. On peut argumenter avec les gens à propos de ce que leurs principes moraux fondamentaux impliquent, mais il n'est pas si facile d'utiliser des arguments pour défendre un groupe de principes fondamentaux plutôt qu'un autre. Il est très difficile pour un argument philosophique de gagner du terrain lorsque des valeurs fondamentales sont en jeu. Le fait d'engager le débat à ce niveau est donc un exercice digne de Sisyphe.

Le deuxième aspect du débat qui semblait digne d'être mentionné était qu'aucune partie ne pouvait être écartée comme étant complètement *déraisonnable*. Les deux camps ont avancé des arguments fondés sur des valeurs manifestement pertinentes au débat. De fait, le rejet complet des arguments mis de l'avant par la position la plus permissive concernant la sécession ne semble pas raisonnable, car les membres de la majorité tirent profit de ce qu'ils refusent aux minorités nationales, à savoir la capacité à jouir d'une souveraineté complète, avec tout ce qui s'y rattache au plan international.

La troisième chose qui m'a frappé est qu'à certains niveaux, l'idée que la légitimité morale de la sécession pose problème, et qu'elle devait donc être empêchée, manquait de pertinence dans le monde concret. Les politiques séparatistes *vont perdurer*, peu importe ce qu'en pensent les philosophes. Plus précisément, elles vont persister

indépendamment des critères établis par les institutions internationales pour définir ce qu'est une sécession légitime. Les politiques sécessionnistes sont ultimement décidées par des considérations de rapports de force et de possibilités concrètes. Si un groupe a acquis le contrôle *de facto* d'un territoire, il sera reconnu comme possédant la souveraineté *de jure* sur la base de considérations pragmatiques de la part de la communauté internationale, plutôt que parce qu'il aurait adhéré à la bonne théorie politique de la sécession.

Quatrièmement, l'interdiction complète, dans la mesure où elle ne peut pas être imposée efficacement, risque de causer des préjudices qui pourraient être évités si la sécession était *encadrée par un processus réglementaire*. On pourrait imaginer une clause constitutionnelle, acceptée par toutes les parties, qui établirait les règles des politiques sécessionnistes. Par exemple, la majorité absolue pourrait être imposée pour les référendums, étant donné l'importance des enjeux. Des limites pourraient également être imposées quant à la fréquence des sécessions, ainsi que des périodes de « refroidissement » (« *cooling off* ») empêchant les entrepreneurs sécessionnistes de déclencher une sécession sur la base d'une poussée soudaine du sentiment séparatiste dans la population. Des lois ou des clauses constitutionnelles dûment établies pourraient satisfaire les sécessionnistes en leur donnant un chemin clair vers la sécession, tout en protégeant la société contre les pires excès que les politiques sécessionnistes non réglementées ne manqueraient pas de soulever. Une telle clause ne reposerait pas sur le genre de principes fondamentaux que nous avons identifiés comme étant source de disputes auparavant. Au contraire, la réalité est que les politiques séparatistes ne disparaîtront pas de sitôt, et qu'un cadre réglementaire adéquat ne viserait qu'à diminuer les dommages potentiels que ces politiques pourraient générer si elles étaient laissées à elles-mêmes. De plus, une absence de règles bien définies pourrait donner carte blanche en droit international ou national, ce qui permettrait à tous les groupes qui le souhaiteraient d'organiser des référendums en vue de se

séparer de l'entité politique principale. Précisons que les sécessions pourraient tout aussi bien découler d'interdictions totales qu'on ne ferait pas respecter.

Ma proposition s'adressait donc aux États plurinationaux afin qu'ils incorporent des clauses dûment réglementées sur la sécession dans leurs constitutions comme manière d'en arriver à un accord de principe entre les opposants dans le débat sur la sécession. Le compromis émergerait des deux parties, lesquelles se seraient mises d'accord pour faire fi de leurs démêlés au niveau des principes fondamentaux afin de se concentrer sur des mesures qui réduiraient le plus efficacement possible les préjudices pouvant découler des politiques sécessionnistes.

Comme mes intérêts ont englobé avec le temps un éventail élargi de débats publics, j'ai commencé à remarquer que bon nombre d'entre eux avaient une structure similaire à celle que j'avais identifiée dans le cas de la sécession. Une pratique fait l'objet de débats enflammés entre les théoriciens et les acteurs politiques, qui l'approchent tous du point de vue d'une valeur fondamentale différente. De plus, ce sont des valeurs raisonnables à partir desquelles il est rationnel d'aborder le débat. Aucune valeur ne peut être rejetée parce qu'elle manquerait, à première vue, des qualités morales nécessaires. En outre, l'interdiction complète n'est pas une option réaliste. Dans ces circonstances, *réduction des méfaits* – la réglementation d'une pratique en vue de limiter ses conséquences indésirables – pouvait ouvrir la voie au compromis au sein des factions opposées.

Au moment d'écrire ces lignes, trois débats qui semblent avoir la même structure se trouvent devant les tribunaux canadiens. Ils portent sur le travail du sexe, les drogues et le suicide médicalement assisté.

### *Travail du sexe*

Examinons la question du travail du sexe. Certaines personnes croient que même dans les circonstances les plus favorables, à savoir



celles où les femmes et les hommes vendent des services sexuels sans y être forcés ou voir leur santé menacée de quelque manière que ce soit, le travail du sexe est incompatible avec la dignité humaine que toutes les sociétés, suivant ce principe, doivent défendre. Selon cette idée, le corps ne devrait jamais être considéré comme une marchandise. D'autres pensent qu'il ne devrait pas y avoir de restriction à l'égard de ce que les gens peuvent faire de leur corps, à condition qu'ils ne soient pas contraints et que leurs actions ne causent aucun tort à autrui. Selon cette seconde approche du travail du sexe, l'autonomie, plutôt que la dignité, devrait être la valeur dominante.

Comme dans le cas de la sécession, le débat semble posséder un caractère insoluble, car le désaccord découle d'évaluations fondamentales différentes au lieu d'une opposition sur les conséquences d'une politique fondée sur une valeur commune. Il n'est pas non plus possible de dire qu'une des parties au débat est déraisonnable. Les opinions qui relient la dignité de la personne à la manière dont le corps est traité sont bien enracinées dans une diversité de cadres normatifs, allant des idéologies très religieuses et conservatrices aux idéologies féministes. Et l'autonomie est clairement une valeur dominante dans les démocraties libérales contemporaines.

Le projet d'éliminer tout travail du sexe semble par ailleurs infiniment improbable. Depuis toujours, les gens ont vendu des services sexuels. Les tentatives visant à l'éliminer n'ont fait que plonger l'activité dans la clandestinité, la rendant encore plus difficile à détecter, et plus dangereuse pour ceux et celles qui la pratiquent. Un commerce du sexe devenu activité clandestine, et donc déréglé, paraît la pire des options. Les femmes sont plus sujettes aux abus commis par les proxénètes et les clients lorsque l'État, incapable ou peu motivé à faire appliquer ses lois, joue la stratégie de l'autruche et feint d'ignorer les préjudices que subissent les personnes vulnérables.

Ainsi, la structure que j'ai identifiée dans le cas de la sécession semble être aussi présente dans le cas, pourtant apparemment très différent, de la politique appropriée à adopter à l'égard du commerce

du sexe. Il y a un désaccord de principes fondamentaux, une pratique qui survivra sans doute aux tentatives des États, qui préféreraient peut-être interdire la pratique, et les conséquences négatives qui résultent du fait que le commerce du sexe est devenu une activité clandestine, et donc de fait déréglementée.

Dans de telles circonstances, on pourrait appliquer au commerce du sexe une variante de la solution que j'ai identifiée pour les sécessions. Décriminaliser le travail du sexe signifierait le ramener sous le giron de la politique publique afin d'en écarter ses aspects les plus indésirables. Les travailleurs du sexe pourraient bénéficier de différentes protections (par exemple, la possibilité d'engager des gardes du corps ou de travailler à l'intérieur) qui les protégeraient du risque de violence, une menace permanente pour ceux qui travaillent dans la rue. Les travailleurs du sexe pourraient également devoir se soumettre périodiquement à des examens de santé, de manière à être protégés, mais également à protéger leurs clients ainsi que les partenaires sexuels de ces derniers, du risque des maladies transmises sexuellement. Enfin, comme l'interdiction de faire le commerce du sexe crée un marché lucratif pour le crime organisé, la transition de l'interdiction à la réglementation a de bonnes chances de priver les organisations criminelles d'une de leurs principales sources de revenus.

Ainsi, comme c'est le cas pour la sécession, la réglementation visant à réduire les méfaits pourrait constituer le fondement d'un compromis entre ceux qui cherchent d'abord à aborder la question du point de vue de la dignité ou de l'autonomie. Effectivement, il ne paraît pas déraisonnable de supposer qu'au-delà de leurs désaccords sur la question des principes fondamentaux, les opposants au travail du sexe, et ceux qui le défendent, *partagent* également un engagement à l'égard du bien-être de toutes les personnes affectées par la manière dont le travail du sexe est encadré. De fait, il serait déraisonnable pour les opposants de la décriminalisation du travail du sexe, qui s'inquiètent d'abord de la dignité des femmes, de s'opposer à une loi visant le bien-être des femmes. Après tout, une

préoccupation pour la *dignité* des personnes devrait être comprise comme incluant une préoccupation pour leur bien-être.

Je voudrais mettre l'accent sur ce dernier point parce qu'il contrecarre une objection que les opposants aux pratiques que mon approche tolérerait et réglerait pourraient soulever à l'encontre de la stratégie de la réduction des méfaits telle que je l'ai exposée jusqu'à maintenant. Ils pourraient notamment faire observer qu'un compromis est une situation où les *deux* parties ont modifié leurs positions initiales de manière à faire un pas dans la direction de l'opposant. De quelle manière le « compromis » que je viens d'esquisser brièvement inclut-il *l'une ou l'autre* des préoccupations initiales de ceux qui s'opposent entièrement au travail du sexe ?

La réponse à cette question pertinente repose sur un argument philosophique subtil. Il existe deux façons d'affirmer une valeur. On peut (pour utiliser la formule très appropriée de Philip Pettit) l'*honorer* ou la *promouvoir*. Honorer une valeur signifie ne jamais agir contre elle, ou ne jamais permettre qu'on agisse contre elle, même si cette retenue avait pour effet que la valeur ne soit pas aussi bien respectée dans l'ensemble que si on avait permis qu'elle soit ponctuellement transgressée. Dans le cas qui nous préoccupe, « promouvoir » la valeur de la dignité exigerait de ne pas accepter de cadre réglementaire qui permettrait que cette valeur soit enfreinte. Suivant ce principe, le commerce du sexe devrait être interdit, parce que si tel n'était pas le cas, nous serions, par notre participation à la détermination des lois, complices d'une façon ou d'une autre de la transgression de la valeur. *Promouvoir* une valeur signifie par contraste adopter une perspective conséquentialiste à son égard. En d'autres termes, cela signifie que dans certaines circonstances concrètes, maximiser le degré d'application de la valeur peut exiger l'acceptation de transgressions ponctuelles de la valeur en question. Par exemple, dans le cas du commerce du sexe, si on accepte que l'attaque contre la dignité humaine se produit non seulement dans le fait de vendre du sexe, mais également dans les conditions abjectes

dans lesquelles les travailleurs du sexe sont parfois contraints de vendre leur corps, il faut alors accepter que l'abolition de ces conditions abjectes représente un gain du point de vue de la valeur qu'on considère comme fondamentale, même si elle est au prix de la permission réglementée d'une pratique que l'on voudrait dans des conditions idéales voir abolie. Alors, s'il s'avère, d'une part, que ces conditions abjectes résultent du fait que le commerce du sexe s'effectue dans un environnement entièrement déréglementé et d'autre part, que l'absence de réglementation peut se traduire *soit* par un silence au plan juridique sur la question de la commercialisation du sexe, *soit* par une interdiction impossible à faire respecter, il faut conclure qu'un cadre réglementant le commerce du sexe est la meilleure manière de réaliser au mieux la valeur que l'on considère comme la plus importante.

### *Consommation de drogue et suicide médicalement assisté*

Je n'entrerai pas autant dans les détails pour ce qui est des deux autres grands débats contemporains de politique publique au Canada qui me semblent présenter la même structure. Je fais référence aux débats sur la consommation de drogues et sur le suicide médicalement assisté. Dans ces deux cas, des valeurs fondamentales irréconciliables s'affrontent, des valeurs qu'il est d'autant plus raisonnable de défendre si on tient compte des enjeux en présence. Ajoutons que les chances que la prohibition soit efficace sont infimes. Dans les deux cas, de grands risques guettent la consommation de drogue et le suicide médicalement assisté s'ils s'exercent dans un cadre complètement déréglementé. Compte tenu de l'impossibilité de faire respecter la prohibition, l'absence de réglementation résulte tant du silence juridique, que de la non-application de la prohibition. La meilleure façon de mettre en application les valeurs qui, dans d'autres circonstances, auraient été combattues par ceux qui prônent la prohibition, des valeurs telles que la protection des personnes les plus vulnérables de la société dans le cas du suicide médicalement assisté et (peut-être)

le bien-être et la santé dans le cas des drogues, est d'opter pour un cadre législatif dans lequel les règlements visent, du moins en partie, à minimiser les méfaits que drogues et suicide médicalement assisté causent aux valeurs en question. Encore une fois, la réduction des méfaits semble permettre la réconciliation de ceux qui ne trouveraient pas de terrain d'entente au niveau des principes abstraits.

### **La réduction des méfaits *versus* la méthode de l'évitement**

Ma recherche se concentre actuellement sur l'amélioration de l'approche de la réduction des méfaits, qui, comme j'espère l'avoir montré, semble très prometteuse pour sortir des impasses idéologiques que bon nombre de débats sur les politiques publiques au Canada et ailleurs rencontrent lorsqu'ils portent sur la défense des principes fondamentaux. Pour en revenir à la formule de Rawls que j'ai présentée plus haut, c'est une manière de pratiquer la *méthode de l'évitement*. Lorsque confrontée au caractère insoluble de certains débats, cette approche consiste à essayer d'éviter les manières d'aborder les questions de politiques publiques qui ont le moins de chance de mener à une réconciliation, et d'opter pour une position qui permettrait de trouver un terrain d'entente. La motivation vient du fait qu'en dépit de leurs désaccords sur les questions de principes abstraits, les deux parties au débat peuvent être amenées à partager une perspective qui les enjoint toutes les deux à minimiser les préjudices causés par des pratiques controversées.

J'ai donc jusqu'à maintenant présenté l'approche de la réduction des méfaits sous son jour le plus favorable. Mais il reste encore beaucoup de travail à faire pour qu'elle résiste à un examen détaillé. Ce qui suit résume les principaux problèmes à surmonter avant que la méthode puisse donner les fruits escomptés.

Le premier problème touche à la portée de la méthode. Au premier abord, la méthode paraît bien fonctionner lorsqu'appliquée aux questions de la sécession, du travail du sexe et du suicide

médicalement assisté, car il s'agit de pratiques auxquelles les personnes raisonnables peuvent s'opposer. Il n'est pas déraisonnable de croire que ces pratiques doivent être interdites, tout comme il n'est pas déraisonnable de croire qu'elles doivent être permises.

Toutefois, il pourrait être déraisonnable de croire qu'une pratique devrait être permise, tout comme il pourrait être déraisonnable de vouloir qu'elle soit interdite. Comme exemple du premier cas, pensons à l'argument bien connu d'Alan Dershowitz soulevé dans la foulée des attaques du 11 septembre, selon lequel la notion de réduction des méfaits devrait être appliquée aux actes de torture exercés sur des terroristes présumés dans le but de recueillir des renseignements qui pourraient sauver des vies. À première vue, l'argument de Dershowitz possédait une bonne partie des ingrédients que j'ai décrits précédemment. Dershowitz pensait, probablement à juste titre, que la torture continuerait à être utilisée par les démocraties libérales, et qu'au lieu de la laisser s'exercer derrière des portes closes, nous devrions réduire les préjudices que sa pratique non réglementée pourrait entraîner en exigeant des futures tortionnaires qu'ils obtiennent des mandats fournis par des juges, et que ces mandats ne soient accordés que lorsque la preuve de l'utilité potentielle de la torture dans un cas précis est suffisante.

Le cas de la mutilation génitale des femmes est également pertinent. Au lieu de chercher à en interdire la pratique, qui cause la mutilation des jeunes filles dans des conditions horribles et dangereuses, certaines personnes ont fait valoir que les médecins devraient proposer aux chefs des communautés où l'excision est pratiquée qu'elle soit menée dans un cadre médical, et qu'une cicatrice rituelle soit faite, plutôt que l'ablation complète de certaines parties des organes sexuels des femmes. Encore une fois, cette démarche s'inscrit dans une logique de réduction des méfaits : selon cette perspective, soit nous régulons la pratique, soit nous l'interdisons, mais à moins d'être en mesure de faire respecter l'interdiction, nous risquons de graves conséquences.

L'absence d'analogie entre ces deux cas et ceux que j'ai décrits plus tôt s'explique par le fait que dans le cas de la torture et de la mutilation génitale des femmes, personne ne fait valoir que des gens raisonnables pourraient s'opposer sur la question de leur acceptabilité morale. Pour Dershowitz, et pour les médecins qui proposent de minimiser les graves préjudices de la mutilation génitale des femmes, il n'existe aucun argument même *prima facie* pour l'une ou l'autre de ces pratiques lorsque la question est considérée sous l'angle d'un principe abstrait. La question de la régulation, à l'opposé de la prohibition, est entièrement conséquentialiste.

L'absence d'analogie me permet de souligner une différence importante entre une méthode de réduction des méfaits, que je conçois comme une concrétisation de la méthode de l'évitement de Rawls, et la réduction des méfaits telle qu'elle est conceptualisée dans le domaine de la santé publique. J'estime que la réduction des méfaits est une manière efficace d'identifier les pistes de solutions menant potentiellement à la réconciliation et au compromis entre les personnes raisonnables qui s'opposent sur des questions de principes fondamentaux. On suppose que les valeurs qu'elles mettent de l'avant sont celles qui apportent des contributions raisonnables aux débats politiques en question. En d'autres termes, il existe un seuil de « raisonabilité » que toutes les positions qui combattent dans l'arène du débat public doivent atteindre avant qu'on ne songe à les inclure dans un processus de recherche du compromis. Déterminer l'emplacement de ce seuil n'est pas une mince affaire dans le monde de la philosophie politique contemporaine. La seule chose à souligner dans le présent contexte est qu'il est important de penser que cette démarcation existe compte tenu de la tâche que j'ai définie pour les stratégies de réduction des préjudices.

Ce n'est pas le cas en santé publique, où des stratégies de réduction des préjudices conçues de façon un peu différente sont parfaitement à leur place. Telle que je la conçois, une pure stratégie de santé publique fait complètement abstraction de *toute forme*

d'évaluation morale des pratiques visées par les politiques. Ces stratégies tranchent la question de savoir si les pratiques douteuses sur le plan de la morale, comme la mutilation génitale des femmes, doivent être condamnées et si elles doivent être éliminées. L'important dans le cas de ce genre de stratégies est de minimiser le mal causé par ces pratiques, que soient raisonnables ou non les pratiques, les arguments et les valeurs fournis pour les défendre.

Il est clair que la portée des stratégies de réduction des méfaits, telles que je les ai présentées ici, est réduite et qu'elles ne s'appliquent qu'aux pratiques pour lesquelles il existe un désaccord *raisonnable* au sein d'une société pluraliste.

Par conséquent, il existe des pratiques qui du point de vue de l'éthique politique que je tente de définir dans cet essai ne devraient jamais faire l'objet de compromis, parce qu'elles vont au-delà de ce qu'il est raisonnable d'admettre même dans le contexte d'une société pluraliste. Un problème différent, mais relié, se produit lorsque la tentative de compromis est rejetée par ceux qui pensent qu'une pratique qu'ils cautionnent ne pourrait être *contestée* par une personne raisonnable. Un exemple illustre ce problème : j'ai récemment participé à une table-ronde à la Faculté de droit de l'Université McGill qui portait sur la décision de la Cour supérieure de l'Ontario dans le cas *Bedford*. La cour a déclaré que certaines dispositions du Code criminel étaient anticonstitutionnelles parce qu'elles n'assuraient pas la sécurité des travailleurs du sexe<sup>5</sup>. Comme dans de nombreuses autres décisions récentes des tribunaux canadiens (y compris la décision *PHS* de la Cour suprême du Canada concernant les sites sécuritaires d'injection d'héroïne à Vancouver) et la décision *Carter* de la Cour supérieure de la Colombie-Britannique (concernant l'interdiction faite aux médecins en droit pénal de faciliter la mort de patients gravement malades qui en ont fait la demande expresse), la Cour dans *Bedford* a adopté une approche très similaire à celle que j'ai entrepris

5. Canada (Attorney General) v. Bedford, 2012 ONCA 186.



de défendre ici dans le but de réglementer le commerce du sexe. La Cour a déterminé qu'empêcher les travailleurs du sexe d'engager des gardes du corps et des chauffeurs, ou de travailler à l'intérieur (l'ancienne interdiction empêche quiconque de « vi[vre] des fruits » du travail du sexe, alors que la plus récente interdit l'exploitation d'une « maison de débauche ») exposait de manière déraisonnable les travailleurs du sexe à un risque évitable.

Notre table ronde incluait un avocat qui a défendu des associations représentant des travailleurs du sexe ainsi que la représentante de l'une de ces organisations. Cette dernière s'est opposée à la manière dont j'ai présenté la situation, parce qu'elle refusait que je décrive le travail du sexe comme une pratique pouvant être contestée par des personnes raisonnables. Elle estimait que la concession faite à l'opposition, voulant que le travail du sexe puisse être vu comme une pratique regrettable comportant des conséquences négatives qu'il faut restreindre (compte tenu de l'impossibilité de faire respecter son interdiction), était inacceptable.

La position que je décris, et qui se traduit en pratique par un refus de trouver un compromis avec ceux qui souhaitent l'interdiction du travail du sexe, doit, selon la position que je défends ici, être considérée comme déraisonnable. C'est-à-dire qu'elle équivaut à refuser de reconnaître que plusieurs valeurs (en l'espèce, l'autonomie individuelle des femmes et des hommes qui choisissent le travail du sexe) peuvent raisonnablement être défendues dans le débat sur le travail du sexe. De manière claire, toutefois, ce refus ne reconnaît pas la perspective de plusieurs acteurs sociétaux – notamment des féministes et des citoyens motivés par des règles de vie très conservatrices – qui pensent que l'État devrait limiter la marchandisation du corps, même dans des circonstances idéales où ceux qui pratiqueraient le travail du sexe ne seraient pas contraints de le faire en raison de circonstances économiques difficiles ou sous la pression de trafiquants.

Je ferais donc valoir qu'il est tout aussi déraisonnable d'insister pour trouver des compromis quand il s'agit de pratiques que les gens raisonnables n'accepteraient pas, que de *refuser* le compromis quand il s'agit de pratiques qu'il n'est pas déraisonnable de contester. Une partie des difficultés menant à la création d'une méthode de réduction des méfaits consiste à déterminer les utilisations appropriées qu'on peut en faire.

La deuxième difficulté porte sur la possibilité de faire respecter les prohibitions. Une des prémisses sous-jacentes à l'approche de la réduction des méfaits est que les opposants à la pratique en question seront amenés à considérer la réduction des méfaits comme une « solution de rechange » après avoir pris conscience du fait qu'il est futile voire, ce qui est pire, contre-productif, d'essayer d'interdire la pratique en question. La guerre contre la drogue menée par le gouvernement américain est une des affaires récentes les plus médiatisées dans laquelle la tentative d'éradiquer une pratique a mené à la création d'une sous-culture criminelle qui s'est emparée de la pratique et qui aggrave les pathologies qui pourraient être freinées par une réglementation étatique efficace.

Certains opposants à la pratique peuvent refuser de passer d'un refus catégorique à la réduction des préjudices parce qu'ils estiment que les stratégies d'interdiction n'ont tout simplement pas été menées avec suffisamment d'efficacité. Plutôt que d'accepter qu'une pratique qu'ils condamnent soit tolérée et réglementée, ils pourraient faire valoir que lorsqu'on ne réussit pas à faire respecter l'interdiction, il faut trouver de nouvelles stratégies d'interdiction plus efficaces. Par exemple, bon nombre d'opposants au travail du sexe ont considéré avec un certain optimisme les politiques adoptées en Suède, qui visent à réduire l'incidence – et pas seulement les conséquences négatives – du travail du sexe. Ces politiques ont ciblé les clients plutôt que les travailleurs du sexe afin de faire baisser la demande. Elles étaient fondées sur l'effet dissuasif de la honte chez

les hommes dont le statut dépend de leur capacité à maintenir leur réputation professionnelle et sociale.

L'efficacité de ces stratégies est contestée. Certains font valoir que l'approche suédoise a réellement fait diminuer le nombre de travailleurs du sexe, alors que d'autres soutiennent que cela n'a fait que les repousser encore davantage dans la clandestinité. Mais je voudrais souligner qu'une différence d'attitude à l'égard de la prohibition est signe d'une profonde asymétrie entre les opposants et les défenseurs d'une pratique controversée en ce qui concerne le « virage conséquentialiste » que la stratégie de réduction des méfaits représente. Je m'explique.

Les opposants des pratiques controversées dont nous avons parlé – le travail du sexe, l'euthanasie et le suicide médicalement assisté, la sécession, la consommation de drogues, et ainsi de suite – sont parfaitement cohérents en ce qui a trait à la façon dont ces pratiques devraient être réglementées. Ils pensent qu'elles ne devraient jamais être acceptées et que la « meilleure option » au plan politique en ce qui les concerne est donc la prohibition totale. Leur opposition à la pratique est catégorique, pour reprendre un terme philosophique. D'un autre côté, les défenseurs de la pratique pensent que les gens devraient pouvoir choisir de faire ce dont ils ont envie. Ils prônent des régimes permissifs.

Les défenseurs des pratiques controversées se trouvent donc déjà dans l'espace réglementaire que la stratégie de réduction des préjudices préconise. Très peu de défenseurs, s'il en est, à propos du droit de faire le commerce de son corps ou de consommer des drogues à des fins de divertissement, par exemple, feraient valoir que l'État ne devrait pas du tout réglementer ces pratiques. Au minimum, ils auront tendance à penser que les régimes permissifs doivent protéger les enfants, restreindre les pratiques connues pour offenser certains membres de la communauté à certains endroits, etc. Les défenseurs des pratiques controversées qui font reposer leurs positions sur la valeur de l'autonomie individuelle peuvent favoriser les règlements

moins restrictifs que ceux qu'ils finiront par accepter au moment de trouver un compromis avec leurs opposants. Par exemple, un défenseur du droit pour un adulte autonome de déterminer le moment de sa propre mort pourrait faire valoir que le suicide médicalement assisté devrait être autorisé dans un plus grand nombre de cas, et pas seulement lorsqu'une personne est confrontée à des souffrances physiques insupportables à la toute fin d'une maladie terminale, le cancer entre autres, mais ce défenseur pourrait en même temps accepter de faire un compromis de manière à restreindre le nombre de cas où cette pratique est acceptée.

Dans un premier temps, les opposants refuseront en général catégoriquement la pratique, puis toute forme de réglementation. Comme on l'a vu précédemment pour les stratégies de réduction des préjudices, ils accepteront de trouver un terrain d'entente lorsqu'ils prendront conscience que, *en ce qui concerne la valeur qui compte le plus à leurs yeux*, des cadres législatifs bien conçus seront plus efficaces que la prohibition. Une des manières de faire passer les opposants d'une position d'opposition catégorique à une approche conséquentialiste des valeurs en question est de souligner le caractère indéracinable de la pratique. Il faut espérer que, lorsqu'ils réaliseront que l'interdiction complète n'est pas possible, les opposants à une pratique controversée, du moins ceux qui font preuve de raison, adopteront une position conséquentialiste plutôt qu'une position catégorique.

L'impossibilité de procéder à une interdiction complète n'est cependant pas de l'ordre d'une loi de la physique. De telles pratiques controversées pourraient être éradiquées ou très réduites si on le décidait, en particulier si on augmentait considérablement les ressources allouées à la détection et aux sanctions. Le fait que nous ne maximisons pas systématiquement les ressources consacrées à l'éradication d'une pratique comme le travail du sexe reflète une décision sociale à l'effet que la meilleure manière d'utiliser les ressources policières et pénales n'est pas de viser une telle prohibition absolue.

On peut penser qu'allouer des ressources pour la détection et l'élimination d'une pratique est une façon moins rentable d'utiliser des ressources limitées qu'adopter une réglementation permissive. Le problème consiste en ce qu'une partie de ceux qui s'opposent aux pratiques controversées, celles dont j'ai parlé entre autres, pourrait répugner à abandonner la stratégie de la prohibition malgré ces considérations sur le calcul de coûts et de bénéfices et cela, parce qu'ils accordent une importance supérieure à la valeur sur laquelle ils fondent leur opposition. Les opposants au travail du sexe ou à la consommation de drogues qui fondent leur opposition sur des questions de dignité humaine peuvent considérer qu'assujettir la défense de la dignité humaine à des calculs de rentabilité équivaldrait à dévaloriser la valeur même de la dignité. Pour paraphraser Kant, après tout la dignité n'a « pas de prix ».

La stratégie de la réduction des méfaits pour résoudre des questions controversées de politiques publiques fait face à un problème : de quelle manière peut-on amener à adopter un point de vue accommodant ou conséquentialiste ceux-là mêmes qui s'opposent catégoriquement à une pratique controversée ? Ce problème renvoie à un autre problème, encore plus profond. Une stratégie de réduction des préjudices est généralement pluraliste de nature. C'est-à-dire qu'elle cherchera à minimiser différents types de préjudices : les dommages physiques tangibles aux personnes, les coûts associés à la mise en place de différents régimes de réglementation, des préjudices intangibles liés à la manière dont différentes politiques réussissent à intégrer des valeurs considérées comme importantes par de nombreux membres de la société. Toutes ces considérations devront être prises en compte dans le cadre des stratégies classiques de réduction des méfaits. Ceux qui s'opposent aux pratiques controversées et adoptent des stratégies de réduction des méfaits comme « solution de remplacement » à l'interdiction complète auront toutefois tendance à s'attacher exclusivement ou principalement à la

manière dont chaque régime de réglementation minimise les préjudices causés à la valeur sur laquelle reposait leur position originale. Pour résumer, la notion de « méfait » en cause dans les stratégies de réduction des méfaits est controversée et risque de raviver les opinions catégoriques diamétralement opposées qu'on cherchait justement à surmonter.

Comme le dit le dicton, le diable est dans les détails. Le chemin menant au compromis que la stratégie de réduction des préjudices semble dessiner comporte certaines embûches, et je n'ai fait que décrire les plus évidentes. Toutefois, j'estime que la recherche du compromis proposée par la stratégie est notre meilleur espoir de traiter de manière ordonnée et pacifique les nombreux problèmes soulevés par les politiques publiques, qui risqueraient autrement de diviser la société entre factions opposées et séparées par le précipice, à l'apparence infranchissable, des grands principes fondamentaux. Il reste beaucoup de travail à faire pour rendre cette approche utilisable, et c'est à cet objectif que j'ai consacré la plus grande partie de mon travail des dernières années.

## **Conclusion**

J'en reviens à la question à l'origine de ces réflexions. Suis-je encore un philosophe? En abandonnant les nobles hauteurs du principe pur au profit de la bassesse du compromis, ai-je trahi mes ancêtres philosophes?

J'ai déjà fourni quelques arguments qui me permettent de répondre par un « non » bien senti à cette question. La réduction des méfaits est une façon de faire progresser les préoccupations intellectuelles définies par John Rawls, le principal philosophe politique du xx<sup>e</sup> siècle. Les stratégies de réduction des méfaits permettent de pratiquer ce que Rawls a appelé « la méthode de l'évitement », qui nous enjoint – philosophes et citoyens – à éloigner les débats sur les questions controversées de politiques publiques des considérations

sur les principes fondamentaux, et à les diriger vers une analyse des conséquences qui découlent des différents choix en matière de politiques publiques.

La tentative d'identifier des compromis dans l'esprit suggéré par le désir de réduire les préjudices entraîne toutefois le philosophe à essayer d'utiliser des outils et des méthodes qui ne sont pas ceux qu'il aurait normalement employés. Les philosophes qui acceptent d'emprunter cette route doivent d'abord adhérer à la maxime voulant que les « faits comptent ». C'est-à-dire que les philosophes qui cherchent à identifier les régimes de réglementation propres aux pratiques controversées qui minimisent les méfaits de différentes manières doivent entreprendre des recherches (souvent en collaboration avec d'autres) qui, entre autres choses, examineront les conséquences découlant de l'implantation de différents régimes de réglementation dans le monde. Ils doivent abandonner la quête illusoire dans laquelle trop de philosophes se sont inutilement engagés et qu'on pourrait qualifier de « sociologie normative » – l'étude du monde non pas comme il est, mais comme il devrait être afin de justifier les principes qu'on tient *pour acquis* – et ils doivent rejoindre ceux qui se sont endurcis en faisant de la véritable recherche empirique. Cela peut ultimement mener, comme cela a été le cas pour moi, hors des facultés de philosophie et vers des milieux mixtes ou interdisciplinaires comme le Centre de recherche en éthique de l'Université de Montréal, que j'ai fondé en 2002, et l'Institute for Health and Social Policy de l'Université McGill, duquel je suis devenu directeur en 2013. Cela signifie également que mon travail se présente sous une forme que je n'aurais pu imaginer à l'époque où je me penchais sur des textes obscurs de Kant dans la Bodleian Library à Oxford. Je laisserai à d'autres le soin de trancher la question de savoir si oui ou non je suis demeuré fidèle à une discipline à laquelle je m'identifie encore complètement. Je conclurai en citant ce qui est devenu un truisme pour moi au cours des années où j'ai étudié avec sérieux certaines

des questions de philosophie publique les plus controversées et les plus susceptibles de créer des divisions au Canada : aucune discipline ne pourra accomplir par elle-même tout ce qui doit être fait pour déterminer clairement de quelle façon nous pouvons le mieux progresser, en tant que société démocratique, dans nos tentatives de faire le bien, quand « le bien » fait par moments l'objet de débats passionnés et même acrimonieux.



---

RÉDACTRICE EN CHEF INVITÉE

Bettina B. Cenerelli

LA FONDATION PIERRE ELLIOTT TRUDEAU

tient à remercier les personnes suivantes de leurs contributions  
au cinquième volume des Cahiers de la Fondation Trudeau.

TRADUCTION

Eric Bergeron (Préface, Introduction, McGarry)

Jean-François Vincent (Humphreys, Moghissi, Rudin, Weinstock)

MAQUETTE ET MISE EN PAGE

Véronique Giguère

RÉVISION

Laurence Jourde • Jennifer Petrela • Sarah Weber

---

Achevé d'imprimer sur du papier entièrement recyclé  
en mars 2014 sur les presses du Caius du livre.